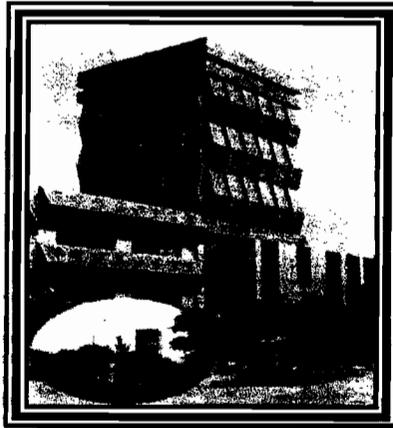


RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UNIVERSITÉ GASTON BERGER DE SAINT-LOUIS
U.F.R. DE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
SECTION DE SOCIOLOGIE
SOCIOLOGIE DE DEVELOPPEMENT



Mémoire de Maîtrise

Es Lettres et Sciences Humaines (Sociologie)

Sujet : Décentralisation et Dynamiques locales. Analyse des systèmes d'appui et de la réceptivité des Organisations Paysannes de la communauté rurale de Ross-Béthio

Présenté par :

Alain Charles GOMIS

Avec le concours du GIRARDEL

Sous la direction de :

Monsieur Mamadou Balla TRAORE

Maître-Assistant à la Section de Sociologie

Année universitaire 2001/2002

THL 2603
2603

THL

DEDICACES

Je dédie ce travail :



A Papa et Maman qui nous ont très tôt inculqué le sens de la dignité, de



l'abnégation, de l'acharnement dans l'effort, qui ont été décisifs dans la réalisation de ce travail. Puisse Dieu vous garder longtemps auprès de nous, afin que vous goûtiez au fruit du grain que vous avez semé en nous.



Aux autres membres de ma famille, Merry, Anna, Jules, Olivier, Eli, Marcel, Vince, Jo et Mado, qui donnent un sens à mes efforts



A mes potes et frères, Taga, Ndong Touré, Ndéné, Sakho, Alou, Oumar, Alain, Idy, Eumeudou, Mass, Diop Ndiaye, Aso . Vous avez toujours été là, "doumako meussa faté".



A mes grands, Mababou et El qui ont guidé mes premiers pas dans la recherche. Ce travail est aussi le Vôtre.



A mes parrains Pat, Détou et Camou qui m'ont intégré dans l'univers sanarois.



A mes amis, frères et sœurs sanarois, Théo, Issakha, Tos, Khaf, Grand Laye, Mariama, Sylvie, Rosalie, Flora, Amina, Berthe, Inno, Fall, JP, Metz. Tiw, Bénito.



Aux résidents du village i



A l'amicale des étudiants mandjaks



A l'aerpec.



A mes idoles, Che, Allende, Jose Marti, Castro, et à tous ceux qui luttent pour la liberté et la justice.

REMERCIEMENTS

Je rends grâce au Bon Dieu qui nous a donné la force, la détermination et le courage de surmonter les obstacles qui se sont dressés sur notre chemin.

Nous avons également bénéficié du concours d'un certain nombre de personnes, sans qui cette étude n'en serait qu'à l'état de projet. Je voudrais donc profiter de ces quelques notes de reconnaissance pour leur exprimer ma profonde gratitude.

Ces remerciements s'adressent particulièrement à :



Monsieur Mamadou Balla TRAORE, dont le sérieux et la rigueur dans le travail nous ont très tôt séduit. La clairvoyance de ses idées et la pertinence de ses conseils et suggestions, auront été sans nul doute la clé de la réalisation de ce travail.



Tous les professeurs de la section de sociologie de l'UGB : MM. LALEYE, MBODJ, SANE, NDIAYE, NIANG, Madame SALL, qui ont tous apporté leur pierre à la construction de l'édifice que nous sommes devenus.



Toute l'équipe du GIRARDEL pour son soutien logistique et financier, en particulier à Ami Camara pour sa gentillesse et sa disponibilité.



Tous les membres de l'ASESCAW, du Gallé Aynabé, de l'Union Locale de Boundoum-Barrage, mais aussi les conseillers ruraux et agents de la SAED, qui malgré le caractère, parfois, embarrassant de nos questions ont accepté de coopérer avec sollicitude. Mention spéciale à MM. Madiop HANN et Babacar DIOP.



Monsieur CISSOKHO, Directeur de l'école de Boundoum-Barrage et ses collègues, le Directeur de l'école de Ross-Béthio, ex président de la délégation spéciale, qui n'ont ménagé aucun effort pour rendre agréable notre séjour sur le terrain.

A tous je dis encore une fois de plus un grand merci.

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFEGIED : Association des Fédérations de GIE du Delta

ASESCAW : Amicale Socio-Economique Sportive et Culturelle des Agriculteurs du Walo

CERP : Centre d'Expansion Rural Polyvalent

CIFA : Centre Inter-professionnel de Formation aux métiers de l'Agriculture

CNCAS : Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal

CNCR : Cadre National de Concertation des Ruraux

CODESRIA : Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique

CR : Communauté Rurale

FONGS : Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal

GIE : Groupement d'intérêt Economique

GIRARDEL : Groupe Interdisciplinaire de Recherche et d'Appui à la Planification Régionale et au Développement Local

ISRA : Institut Sénégalais de Recherche Agronomique

IUED : Institut Universitaire d'Etudes du Développement

MDE : Maison Des Eleveurs

NPA : Nouvelle Politique Agricole

OFA : Organisation Fédérative Autonome

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OP : Organisation Paysanne

OPF : Organisation Paysanne Fédérative

PAS : Programme d'Ajustement Structurel

PDS : Parti Démocratique Sénégalais

POAS : Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols

POS : Plan d'Occupation du Sol

PS : Parti Socialiste

PSI : Pôles Systèmes Irrigués

RATL : Réforme Administrative et Territoriale Locale

SAED : Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta et de la Vallée du fleuve Sénégal et de la Falémé

SIG : Système d'Information Géographique

SRDR : Société Régionale de Développement Rural

UGB : Université Gaston Berger

UGED : Union Générale des Eleveurs du Delta

URR : Unité de Recherche Régionale

USAID : Agence Américaine d'Aide au Développement

ZAPA : Zone Agro-pastorale à Priorité Agricole

ZAPE : Zone Agro-pastorale à Priorité Elevage

ZP : Zone Pastorale

LISTE DES TABLEAUX ET SCHEMAS

Tableau 1 : Les personnes interrogées par entretien individuel	p 52
Tableau 2 : Composition des groupes de discussion	P 53
Tableau 3 : Répartition des ex-conseillers interrogés par questionnaire selon le sexe	P 54
Tableau 4 : Répartition des personnes interrogées par questionnaire selon le sexe et l'OP d'appartenance	P 55
Tableau 5 : Répartition par ethnie des ex-élus et des membres d'OP interrogés par Questionnaire	P 61
Tableau 6 : Distribution par ethnie et profession chez les acteurs membres d'OP interrogés par questionnaire	P 64
Tableau 7 : Répartition selon le sexe, des membres de l'ASESCAW interrogés par Questionnaire	P 71
Tableau 8 : Les infrastructures socio-économiques dans le village de Ross-Béthio	P 76
Tableau 9: Le niveau d'instruction des populations interrogées par questionnaire à Ross Béthio village	P 78
Tableau 10 : Les infrastructures et institutions à caractère socio-économique dans le village de Ross-Béthio	P 80
Tableau 11 : Nature des problèmes rencontrés par l'ASESCAW selon ses membres interrogés par questionnaire	P 91
Tableau 12 : Perception des membres d'OP interrogés par questionnaire sur la manière dont les ressources sont gérées.	P 105
Tableau 13 : Mode d'acquisition des terres chez les agriculteurs membres de l'ASESCAW et de l'union locale de Boundoum-Barrage, interrogés par questionnaire	P 106
Tableau 14 : Raisons de l'adhésion des acteurs de base au parti majoritaire au conseil rural	P 120
Tableau 15 : Niveau d'instruction et d'information des élus locaux de la région de SAINT-LOUIS.	P 123
Schéma 1 : Décomposition de matrice du concept de réceptivité	P 40
Schéma 2 : Analyse des systèmes d'appui à la décentralisation	P 41

SOMMAIRE

INTRODUCTION.	2
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE.	4
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE.	5
CHAPITRE II : METHODOLOGIE.	33
DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DES DONNEES DE L'ENQUETE.	57
CHAPITRE III : PRESENTATION DU CADRE GENERAL D'ETUDE : LE DELTA.	58
CHAPITRE IV : PRESENTATION DU CADRE SPECIFIQUE D'ETUDE : LES MONOGRAPHIES VILLAGEOISES.	67
CHAPITRE V : LA DYNAMIQUE ORGANISATIONNELLE.	82
CHAPITRE VI : LA QUESTION FONCIERE.	95
TROISIEME PARTIE : ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES.	116
CHAPITRE VII : LA DECENTRALISATION, FACTEUR DE DEVELOPPEMENT OU MOYEN DE PROMOTION DE LA POLITIQUE A L'ECHELLE LOCALE.	117
CHAPITRE VIII : APPUI A LA DECENTRALISATION ET TRANSFORMATION SOCIALE : DIAGNOSTIC DU POAS.	132
CHAPITRE IX : LES DYNAMIQUES INDUITES PAR LE POAS : CHANGEMENT SOCIAL ET RECOMPOSITION DU LIEN SOCIAL.	149
CONCLUSION.	165
BIBLIOGRAPHIE.	168
TABLE DES MATIERES.	173

Introduction

Aujourd'hui, la décentralisation comme creuset de la politique de promotion d'une citoyenneté participative en vue d'atteindre la bonne gouvernance, est à l'ordre du jour dans de nombreux pays africains. Partout, on espère qu'elle saura soutenir de meilleure façon la vie démocratique en des domaines d'intervention qui souffrent trop souvent d'un processus décisionnel centralisateur, qui ne peut véritablement tenir compte de la diversité des besoins et des situations.

Au Sénégal, même si la décentralisation a atteint son sacre il y a six ans de cela avec la mise en œuvre de la politique de régionalisation, il n'en demeure pas moins qu'elle continue, trente ans après son début d'application dans le cadre de la Réforme Administrative et Territoriale Locale (RATL) de 1972, à être un sujet de préoccupation. En effet, trente années d'application nous semblent être une période suffisamment indiquée pour nous interroger sur les principales logiques qui sont issues des nouvelles configurations politiques et institutionnelles locales, nées de la politique de décentralisation.

C'est donc, à ce jeu difficile et complexe de caractérisation des logiques de gestion publique des collectivités locales et des enjeux locaux existant autour dans un contexte de crise du lien social, que nous avons voulu nous livrer dans le cadre de ce travail de mémoire de maîtrise. Car, un appareil de contrôle et de domination n'est pas seulement ce que le pouvoir en veut, mais aussi ce que le peuple en fait, d'où la nécessité de descendre au niveau local pour étudier les dynamiques sociales et politiques enclenchées par le projet de décentralisation. Une grille d'analyse de ce genre permet de mieux comprendre, mais aussi de mieux saisir les dynamiques de transformation sociale qui sont en train de s'opérer à la base dans le cadre du changement social et de la recomposition du lien social. Elle suggère que la communauté villageoise constitue un véritable lieu de débats et d'affrontements indispensable à la compréhension des véritables enjeux de la décentralisation et du développement local.

Aussi s'agira-t-il pour nous dans le cadre de ce présent travail qui porte sur l'analyse de la réceptivité des organisations paysannes de la communauté rurale de Ross-Béthio par rapport aux systèmes d'appui à la décentralisation en général et au POAS en particulier, de nous situer à l'intérieur de la communauté villageoise, pour y mesurer les effets induits par ce programme de transformation sociale qu'est le POAS.

De même, il convient de signaler qu'il n'est pas de nos intentions de rendre compte de toutes les organisations paysannes de la communauté rurale de Ross-Béthio, nous en serions d'ailleurs bien incapables. Nous voulons tout simplement, à partir de quelques expériences concrètes sur trois organisations paysannes dont le choix ne s'est pas fait de manière fortuite, tenter de tracer des axes de réflexion utiles pour l'action et susceptibles au bout du compte de donner aux principaux acteurs de la décentralisation et à tous ceux qui les accompagnent dans ce processus, des moyens d'appréhender autrement les OP et d'œuvrer à la construction d'une représentativité paysanne capable de peser dans les décisions et les orientations prises par le monde rural.

Telle est donc sous forme de résumé, la trame, l'idée première qui donnera forme à nos développements futurs. Ainsi, nous serons amenés dans la première partie de notre travail à traiter du cadre théorique et méthodologique de notre étude, qui permet de jeter les bases d'une meilleure appréhension du réel. La deuxième partie quant à elle, procède à une présentation des résultats de l'enquête et s'articule autour de quatre principaux points, à savoir : la présentation du cadre général d'étude, les monographies villageoises (Ross-Béthio et Boundoum-Barrage), la dynamique organisationnelle, et la question foncière. Enfin la troisième et dernière partie, qui est celle relative à l'analyse et l'interprétation des résultats, regroupe trois rubriques essentielles : la première est centrée sur une analyse de la participation et des stratégies des acteurs de la décentralisation dans la communauté rurale de Ross-Béthio, la seconde procède à un diagnostic du POAS en tant que programme de transformation sociale tandis que la troisième essaye d'anticiper sur les dynamiques susceptibles d'être induites par le POAS dans le cadre du changement social et de la recomposition du lien social.

PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

Cette première partie consacrée au cadre théorique et méthodologique de notre étude s'inscrit dans la double perspective de la déconstruction-construction. Elle part du principe que le réel peut bel et bien s'offrir au chercheur, à condition que celui-ci maîtrise les modes de son appréhension car il ne répond que si on l'interroge et bien.

Ce faisant, cette première partie promet une recherche productrice de connaissances nouvelles, et se veut un pilier de la rupture avec l'illusion du savoir immédiat qui contribue souvent à reproduire l'ordre des choses. Nous allons donc dans les lignes qui suivent, poser notre problème de recherche et faire un point sur l'état de la question posée, avant d'aborder la manière dont nous avons procédé pour construire notre objet de recherche.

Chapitre 1 : Cadre théorique

Dans ce chapitre, il sera procédé à une présentation des grands moments qui ont forgé l'ambition théorique que nous voulions donner à cette recherche. Il s'agit de la problématique, de la justification du thème de recherche, de la délimitation du champ de l'étude, de la présentation des objectifs et hypothèses et de l'éclairage conceptuel.

Problématique

La problématique est le cheminement théorique que le chercheur, dans sa tentative de rendre intelligible son objet de recherche, adopte pour traiter le problème posé par la question de départ. Elle est une étape charnière de la recherche, entre la rupture et la construction, et se fait en général en deux temps. D'abord on pose le problème de recherche et ensuite on procède au recensement de toutes les problématiques possibles sur notre objet de recherche, ce qu'on appelle communément l'état de la question.

1- Position du problème

- Le problème général de recherche

*"Dans plusieurs projets financés à l'extérieur, la participation des populations a consisté à effectuer des travaux définis par les agents de l'Etat et les représentants des bailleurs de fonds. Il n'était pas question que les populations participent aux prises de décision quant aux choix, à la mise en œuvre et au contrôle des politiques de développement. Il était encore moins question que ces populations puissent prendre librement et seules, certaines décisions concernant l'organisation de leur vie. "*¹

¹ LEMARCHAND, R. 1999. « La face cachée de la décentralisation .Réseaux, Clientèles, et Capital Social » in BLUNDO, G, MONGBO, R. (eds), *Décentralisation, pouvoirs sociaux et réseaux sociaux*, Bulletin APAD ,n°16 :11.

Cette remarque de THOMPSON et COULIBALY à propos de l'expérience malienne de développement, résume en fait notre problème général de recherche, et pourrait s'appliquer à la plupart des pays africains, particulièrement ceux qui se trouvent au sud du Sahara. En effet, dans ces pays le modèle de développement a été élaboré non pas sur la base d'un programme de développement concerté intégrant les stratégies des acteurs de base et surtout les masses paysannes, mais sur un modèle de gestion dirigiste et centralisé où la logique interventionniste faisait de l'Etat post-colonial le principal acteur du développement socio-économique. Cela s'est traduit pendant les vingt années qui ont suivi leur indépendance par la mise en place, pour la gestion des collectivités locales comme pour les autres tâches de développement, d'une politique systématique de centralisation administrative et financière.

Ainsi, la plupart des secteurs du développement ont été confiés à des sociétés d'Etat placées sous tutelle de ministères techniques, perpétuant la politique de l'époque coloniale fondée sur la gestion administrative du marché foncier.

En effet, dans ces sociétés plus ou moins structurées pendant plus de trois quarts de siècle par le processus colonial, et qui représentent de nos jours une formation spécifique ni traditionnelle ni moderne (des sociétés en transition), le modèle de modernisation a toujours méconnu une des dimensions les plus importantes de la réalité sociale où il cherche à s'inscrire : la prise en compte des logiques des systèmes de production locaux. Au contraire, la question du développement a été toujours posée en terme de retard à rattraper, et a été fondée sur la rationalité technique venue du dehors.

Cette option, a montré ses limites ainsi que le soulignent DOZON et PONTIE :

" . . . les projets, opérations et plan de développement qui se sont multipliés depuis les indépendances, n'ont pas dans l'ensemble tenu leur promesse. Les échecs sont nombreux, les réussites rares, à l'entre-deux, des résultats médiocres et incertains où les techniques proposées pour transformer et améliorer les politiques et les

*structures paraissent se perdre dans les dédales des sociétés locales."*²

Ce constat d'échec des projets de développement, se rapporte manifestement à la marginalisation dont ont été victimes les savoirs locaux, à travers les sentiments de supériorité des intervenants extérieurs qui "*ne faisaient pas de place à l'étude détaillée des systèmes culturels inventés et construits par les populations indigènes*"³. Déceler les priorités de ceux qui sont à la fois ruraux et pauvres, n'est pas si simple qu'il le paraît pour ceux qui ne sont ni l'un, ni l'autre. Les populations rurales sont éparses, isolées : on leur demande rarement leurs opinions. Or, reconnaître les attentes des communautés de base est une chose, leur donner les moyens de s'exprimer en est une autre.

C'est précisément à "*ce système néo-patrimonial*" caractérisé par un clientélisme d'Etat qui a engendré une plus grande instrumentalisation des relations de dépendance sans pour autant diminuer l'arbitraire des élites locales, c'est-à-dire les courtiers locaux du développement, que devaient s'attaquer sous la houlette des institutions de Bretton-Woods (Banque Mondiale et Fonds Monétaire International), les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS). Dans l'optique de l'ajustement structurel, il faut atrophier les réseaux clientélistes, mais aussi et surtout on note l'encouragement des bailleurs de fonds à la privatisation et à la décentralisation en tant que pôles de bonne gouvernance. Ce concept de décentralisation qui évoque la transparence, la participation et l'utilisation rationnelle des ressources de l'Etat, sonne le glas de l'Etat interventionniste.

La politique de décentralisation peut ainsi trouver sa plénitude dans les pays d'Afrique au sud du Sahara, surtout au Sénégal quand on sait que, à partir des années 80, l'Etat y a amorcé une autre politique, celle du désengagement et du renforcement de la privatisation. Pressé par le poids de la dette, et contraint de procéder à un ajustement structurel, l'Etat sénégalais opère un transfert de compétences aux structures

² DOZON, J. P. et PONTIE, G. 1985. «Développement sciences sociales et logiques paysannes en Afrique Noire" in Olivier de SARDAN, J. P. *Paysans, experts et chercheurs en Afrique noire. Sciences sociales et Développement rural*, Paris, Karthala: 67.

³ DUPRE, G. 1991. *Savoirs paysans et Développement*, Paris, Karthala-Orstom : 17.

décentralisées qui doivent imaginer leurs propres stratégies de développement local avec tous leurs partenaires. C'est ainsi qu'on assiste à partir des années 90, à un effort soutenu des bailleurs de fonds pour promouvoir la décentralisation dans les pays africains. Partout d'une façon ou d'une autre, l'objectif est de mettre en chantier des projets dans lesquels les populations locales se prennent en charge elles-mêmes. En effet, partant du constat que les collectivités locales rassemblent des populations en nombre croissant dont les potentialités économiques sont sous-utilisées, mais dont les initiatives pourraient participer au développement si elles étaient orientées et encadrées à cette fin, une nouvelle tendance se développe dans les projets des bailleurs de fonds. Elle consiste à considérer que les collectivités locales, particulièrement quand elles sont élues, au-delà de leur fonction d'administration du territoire qui est le leur, ont une capacité particulière d'animation et de mise en valeur de ces potentialités économiques latentes.

Ainsi, face à une exigence grandissante de démocratie locale et pour servir d'intermédiaire entre eux et les populations frappées par l'appauvrissement des budgets publics, beaucoup d'Etats africains ont choisi une politique de décentralisation visant à confier la gestion des affaires publiques locales à de nouvelles élites élues ou non, plutôt qu'aux bureaucrates des administrations centrales. En effet, comme le reconnaissent Sylvie JAGLIN et Alain DUBRESSON,

"les décisions politiques intéressant les collectivités locales, seront plus efficaces et plus justes si elles sont prises par des municipalités familières des problèmes locaux, plutôt que par des agents de l'Etat, même lorsque celui-ci est déconcentré. Seule une collectivité locale, instance supposée proche des populations et confrontée à leurs conflits d'intérêt, paraît à même de proposer des stratégies communes aux différents acteurs sociaux pour faire converger leurs actions pour l'intérêt de tous. L'atout principal des collectivités locales réside en effet dans la perspective qu'elles offrent aux citoyens de revendiquer des services publics locaux performants et de peser, à l'échéance électorale, sur les choix budgétaires. La collectivité locale

*apparaît ainsi comme un laboratoire privilégié de l'apprentissage d'une participation démocratique à la vie publique"*⁴

La collectivité locale offre donc un cadre approprié de réflexion, d'identification des problèmes, de libre choix des objectifs conformes aux aspirations locales. Elle permet l'innovation créatrice et une participation effective des populations au développement.

A partir de là, il devient aisé de comprendre la relation qui existe entre la décentralisation et le développement local. D'une part, le développement local ne peut se réaliser que sur un socle qui permet la libre participation au choix des cibles, des objectifs et des moyens, par des acteurs conscients des exigences de transformation sociale soutenues par les actions à caractère économique. D'autre part, *"l'essence de la décentralisation réside dans la renonciation de la part des autorités centrales à exercer leur pouvoir de décision, au profit des autorités locales. Dans l'optique la plus libérale, décentraliser consistera donc :*

- à donner à la collectivité de base tous les moyens susceptibles de lui permettre la réalisation des objectifs qu'elle peut effectivement poursuivre,

*- à transporter à un échelon intermédiaire plus vaste, les moyens destinés à la réalisation d'objectifs impossibles à exécuter à leur niveau."*⁵

La décentralisation et le développement local doivent donc nécessairement être pris ensemble, dans la mesure où la première constitue un outil et un moyen juridique et technique pour l'autre en vue de sa réalisation. De façon générale, la décentralisation est un moyen d'organisation institutionnelle qui consiste à faire gérer par des organes délibérants élus, les affaires propres d'une collectivité locale. Elle doit concrètement conduire à déplacer l'axe de mise en place des services et des activités qui affectent le cadre de vie immédiat des citoyens. Elle est donc un vaste projet collectif qui renouvelle la façon de vivre en société et de s'administrer, à travers la reconnaissance à des entités

⁴ JAGLIN, S. et DUBRESON, A. (SLD) 1993. *Pouvoirs et Cités d'Afrique Noire. Décentralisations en Questions*, Paris, Karthala : 299.

⁵ PRATS, Y. 1973. *Décentralisation et Développement*, Paris, Editions Cujas : 20.

administratives autres que l'Etat, d'une personnalité juridique propre et des pouvoirs de décision justifiés par l'existence d'affaires propres.

Une véritable décentralisation doit donc s'accompagner d'un véritable transfert de pouvoirs et de moyens financiers, et implique une plus grande tolérance à l'égard du pluralisme dans les opinions et la façon de résoudre les problèmes, mais aussi une tolérance à l'endroit de l'hétérogénéité des situations engendrées par des prises de décision diversifiées.

Dans le cas du Sénégal, le processus de décentralisation a pris "*son envol*" au début des années 70, sous la houlette du président SENGHOR dans le cadre de la Réforme Administrative et Territoriale Locale (RATL) de 1972. Celle-ci consacre la création des communautés rurales, qui sont censées constituer des cadres permanents de concertation favorisant une participation responsable des populations à la construction de leur devenir. Dans l'optique des promoteurs de cette réforme, et même dans ses refontes successives, il fallait restituer l'initiative aux populations de base en leur permettant de participer à la gestion de leur terroir, afin de pouvoir agir sur leur environnement à travers la délibération sur les affaires locales.

Toutefois, si l'on s'en réfère à Giorgio BLUNDO, à côté de ces objectifs qualifiés d'explicites, se trouvent des objectifs implicites qu'il a esquissé dans le tableau qu'il dresse de la décentralisation sénégalaise, dans son article intitulé "*Logiques de gestion publique dans la décentralisation sénégalaise : Participation factionnelle et Ubiquité Réticulaire*". En effet, selon notre auteur,

". . . la création des communautés rurales répond au départ, à un projet hégémonique de l'Etat sénégalais qui s'articulait autour de trois objectifs :

- renforcer le quadrillage politico-administratif du milieu rural*
- effacer les différents modes locaux de tenure foncière et de gestion des ressources naturelles à travers une réforme foncière qui nationalise la quasi-totalité du domaine agricole administré par les organes de la communauté rurale*

- délocaliser les luttes politiques au sein de l'Etat central, en créant des espaces de confrontation et de compétition autour d'enjeux locaux."⁶

Tout compte fait, l'engouement noté chez les autorités sénégalaises en ce qui concerne le processus de décentralisation, a pris une plus grande ampleur au début des années 90, en atteste le discours à la nation prononcé le 3 avril 1992, veille de la commémoration de la fête de l'indépendance du pays, par le président Abdou DIOUF. Dans ce discours, il y est fait mention de la volonté affichée de l'Etat sénégalais de gravir des échelons supérieurs dans le processus de décentralisation, à travers le transfert d'une génération de compétences aux populations locales, dans le cadre de la régionalisation, sous le signe "*du moins d'Etat, mieux d'Etat*" proclamé par le président DIOUF lui-même.

Ce vœu des autorités sénégalaises va devenir une réalité, et va consacrer le parachèvement du processus de décentralisation, avec une réforme institutionnelle qui érige les régions en collectivités locales dans le cadre de la loi n°96-06 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales, mais aussi une réforme fonctionnelle qui opère un transfert de compétences aux régions et aux autres collectivités locales existantes, avec la loi 96-07 du 22 mars 1996, portant transfert de compétence.

Dans l'entendement des autorités sénégalaises, la politique de régionalisation qui est le sacre de la décentralisation, doit poursuivre deux objectifs principaux. Le premier d'ordre politique, vise à susciter une plus grande participation des populations de base à la gestion des affaires publiques et locales de surcroît. Le deuxième quant à lui, est guidé par des visées économiques et se traduit par la volonté de déclencher un véritable processus de développement à la base, en favorisant un décollage économique dans tous les coins du pays. Pour réaliser cet objectif de développement local, les régions sont érigées en collectivités locales. Ainsi les conseils régionaux, qui jouaient un simple rôle

⁶ BLUNDO, G. 1998. « Logiques de gestion publique dans la Décentralisation Sénégalaise : Participation Factionnelle et Ubiquité Réticulaire » in BAKO ARIFARI, N. et LAURENT, P. J. (eds) *Les dimensions sociales et économiques du Développement Local et de la Décentralisation en Afrique au Sud du Sahara*, Bulletin APAD n° 15 : 22.

consultatif, deviendront des assemblées élues démocratiquement, et la région une collectivité locale dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Les collectivités locales ont compétence pour gérer toute question relative aux affaires locales. Ces affaires sont selon le cas, communales, régionales ou rurales. En tout, neuf domaines de compétence ont été transférés aux collectivités locales, pour leur permettre de mener à bien la mission qui leur est dévolue. Ils sont relatifs, aux domaines, à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles, à la santé, la population et l'action sociale, à la jeunesse aux sports et loisirs, à la culture, à l'éducation, à la planification, à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme et l'habitat.

On note donc de la part de l'Etat sénégalais, une certaine volonté de procéder à un partage des pouvoirs, à travers l'instauration d'un système de représentation proche des populations, censé favoriser à la fois le développement local et la démocratisation, et doté de compétences qui lui permettent de délibérer sur les affaires locales.

Mais, ce transfert de compétences a suscité beaucoup de questions sur l'avenir des collectivités locales. En effet, les collectivités locales et précisément les communautés rurales auront-elles en dépit des mesures d'accompagnement à la décentralisation qui leur sont promises, les ressources financières et les moyens nécessaires à leur nouvelle mission de pilotage du développement local et de promotion de la bonne gouvernance? Pourront-elles reprendre à leur compte, les dynamiques locales pilotées par des acteurs locaux classiques tels que les Organisations Paysannes (OP) et les chefs de village?

Oubliées, voire écartées dans l'application pratique de la décentralisation, les OP qui jouent un rôle de premier plan au niveau local, vont-elles s'adapter aux lignes de pente du pouvoir local détenu par "*les nouveaux courtiers du développement*" c'est-à-dire les élus locaux ou bien ne risquent-elles pas de s'ériger en concurrents vis-à-vis de ces élus?

Autrement dit, est-on en droit de s'attendre dans ce nouveau cadre, à un processus de concertation menant à une gestion collégiale des affaires locales impliquant tous les

acteurs du développement local ou devrait-on se résigner à voir chaque entité évoluer de son côté?

Autant de questions soulevées, et qui montrent à bien des égards que une fois de plus le vent de réforme qui souffle depuis quelques années, entamé avec la RATL de 1972 et couronné par la nouvelle loi sur la régionalisation, a été insufflé par le régime et *"partant pensé et décidé à travers un processus de type descendant laissant peu de marge de négociation aux acteurs locaux."*⁷

Or, comme nous l'apprend BLUNDO :

*"Toute intervention extérieure de type volontariste -qu'elle vise à implanter de nouveaux modes de gestion, de nouvelles règles juridiques, de nouvelles formes d'autorité et de légitimité ou de nouvelles techniques de production - ne trouve jamais un terrain institutionnel vierge, mais elle investit des arènes socio-politiques locales complexes, déjà structurées et traversées par des groupes stratégiques aux intérêts multiples et parfois contradictoires."*⁸

En fait, il n'existe pas de modèle de décentralisation qui pourrait être appliqué partout par simple transposition. Les pays qui s'engagent dans la décentralisation ont une histoire, une culture, des institutions et des pratiques qui leur sont propres. Les réformes qu'ils conduisent, ne pourraient être appliquées ainsi jusqu'au bout que si elles sont susceptibles d'une réappropriation par leur population, c'est-à-dire si elles s'intègrent harmonieusement, par leurs modalités dans le contexte politique et culturel national voire local.

Ainsi, face à la complexité des configurations politiques et institutionnelles locales, M. NIASSE⁹ dans sa communication à l'atelier régional *"Décentralisation et Capacités*

⁷ VENGROFF, R. 1993. *"The transition to Democracy in Senegal: the role of Decentralization"*, cité par BLUNDO, G. op. cit. : 42.

⁸ BLUNDO, G. op. cit. : 22.

⁹ NIASSE, M. 1996. *« Décentralisation et participation à la base .Quelques réflexions à partir du modèle sénégalais »* cité par BLUNDO, G. op. cit. : 22.

Institutionnelles" de Ouagadougou du 19 au 21 décembre 1996, montre que tout projet de décentralisation se trouve confronté à trois options. Il peut choisir de s'ajuster aux institutions locales préexistantes, en essayant de s'appuyer sur elles sans les modifier pour les intégrer progressivement dans le dispositif institutionnel étatique. Il peut également tenter d'adapter les institutions locales à la décentralisation, c'est-à-dire les réformer et les ajuster aux nouveaux objectifs de gestion. Il peut enfin projeter de les effacer totalement et de les remplacer par de nouvelles institutions.

De ces trois options, l'Etat sénégalais a manifestement choisi la dernière qui demeure en fait la voie la plus radicale. En effet, l'Etat a développé une véritable stratégie d'accaparement du pouvoir local, à travers l'éjection de leurs sièges "*de spéculateurs fonciers de fait*", des chefs de village, leaders d'OP et autres tels que les maîtres de terre, qui exerçaient un rôle prééminent dans la gestion des terroirs surtout au niveau du foncier. La fonction de chef de village par exemple qui était une véritable courroie de transmission entre l'Etat central et les populations de base, se voit dévaluée et rangée dans un cadre exclusivement symbolique. Cette nouvelle donne caractérisée par la quasi-éviction du chef de village et autres acteurs comme les OP, n'est-elle pas liée à un manque de considération par les politiques de la fonction de chef de village et du rôle des OP dans le développement local?

Toujours est-il que prise à l'échelle villageoise, la décentralisation sénégalaise a implanté, pour reprendre l'expression de BLUNDO, "*une nouvelle forme de gouvernementalité*", avec l'émergence des élus locaux qui sont investis de nouveaux pouvoirs, et à qui revient la tâche de gestion des affaires locales. Fondé sur le modèle de la démocratie représentative, le choix des élus ressuscite la compétition politique à l'échelon local, et réaccentue de ce fait la problématique des factions et autres tendances politiques dans la course à l'exercice du pouvoir local. Ce qui pousse BLUNDO à affirmer que :

"Si l'on voulait résumer les objectifs de la décentralisation "à la Sénégalaise" en une formule, on pourrait dire qu'avec la loi de 1972- et ses réformes successives-, les pouvoirs sont censés quitter le village pour laisser la place à la politique. Autrement dit, les centres

de pouvoir au niveau villageois (chefs de village et/ou chefs de lignage, fondateurs, maîtres des terres, notabilités religieuses etc.) sont également dépossédés de leurs prérogatives, en matière de justice, de règlement des conflits et de gestion des ressources naturelles. A leur place une institution supra-villageoise, la communauté rurale (CR), gérée par une assemblée d'élus, issus d'un processus électoral formel, est chargée d'administrer des ressources publiques au nom et pour le compte de l'ensemble des communautés villageoises de son territoire".¹⁰

Et l'auteur de poursuivre,

"Si les pouvoirs sont supposés abandonner le village, la politique descend vers ce lieu, tout au moins, si nous entendons par-là une entreprise politique moderne distinguant trois éléments étroitement corrélés; la compétition pour le pouvoir, le choix et la réalisation d'objectifs collectifs et l'exercice d'une sphère publique"¹¹

Ainsi, l'avènement de la politique (au sens ou le l'appréhende BLUNDO) au village marque une nouvelle étape dans la vie des collectivités locales. En effet, s'il est vrai que l'enjeu central de la décentralisation, c'est la démocratie à la base matérialisée par un choix libre dans le cadre d'une compétition politique, par les populations de base, des personnes qui vont présider aux destinées de leur localité, il n'en demeure pas moins que ce modèle revêt beaucoup d'ambiguïté. A côté de ses idéaux nobles d'instauration de la démocratie participative, de la méthode de représentativité politique comme source de légitimité, se trouvent d'autres pratiques telles que la politique clientéliste des élus, le népotisme, la gestion opaque qui minent les conseils ruraux, municipaux et régionaux. Pour remercier la faction qui l'a soutenu, le parti majoritaire à l'assemblée locale lui alloue souvent une bonne partie des ressources de la collectivité locale. En fait, c'est avec la plus grande sélectivité que les ressources allouées aux assemblées locales dans le cadre de leur projet de développement, sont redistribuées à l'échelon de la localité. C'est

¹⁰ BLUNDO, G. op. cit. : 21

¹¹ ibidem : 21

ce que René LEMARCHAND appelle "*la face cachée de la décentralisation*", c'est-à-dire celle de « *la politique par le bas* », celle des *clientèles rurales, des réseaux confrériques, des autorités villageoises, des coopératives rurales, des courtiers et intermédiaires...*"¹², qui limite la participation, détourne les financements, entrave l'allocation des ressources.

Ainsi, le moins que l'on puisse dire est que l'optimisme généralement affiché par les milieux officiels, tranche singulièrement avec le ton beaucoup plus sobre des évaluations faites par les observateurs. C'est ainsi que pour "*passer du concept à la réalité*"¹³ de la gestion décentralisée des terroirs et tout en reconnaissant avec Sheldon GELLAR qu' "*il n'est pas du tout certain que les conseils ruraux soient la meilleure unité de gouvernance locale à la campagne*"¹⁴, des mesures permettant d'opérer le passage du clientélisme politique au capital social, et dont l'application pourrait accroître la capacité et la légitimité des conseils ruraux, doivent être prises. En effet, "*la décentralisation est avant tout affaire de capital social, c'est-à-dire de ressourcement à la base ; c'est par la mise en place des réseaux de solidarités horizontales, fondés sur la confiance mutuelle que doit s'étayer la vie communautaire dans le sens d'une participation active aux affaires des collectivités de base*"¹⁵.

Dans ce sens, les bailleurs de fonds mais aussi et surtout les conseils ruraux, sont incités à accorder une place beaucoup plus importante aux organisations de producteurs et à leurs principales sources d'appui que sont les ONG, en les intégrant aux différentes phases de conception et de négociation des stratégies de développement en matière de gestion locale. Au-delà de leurs multiples finalités, les OP s'orientent vers la construction d'un pouvoir paysan capable de peser sur la mise en oeuvre de politiques concernant le monde rural, et de préciser la place du monde paysan dans ce processus de construction institutionnelle du territoire local, entamé avec la politique de décentralisation. Dessalegn

¹² LEMARCHAND, R. op. cit. : 10

¹³ GELLAR, S. 1997. "Conseils ruraux et gestion décentralisée des ressources naturelles au Sénégal : le défi. Comment transformer ces concepts en réalité ?" in TERSIGUEL, P. et BECKER, C. *Développement durable au Sahel*, Paris-Dakar, Karthala-Sociétés, espaces, temps : 60.

¹⁴ Ibidem : 62

¹⁵ LEMARCHAND, R. op. cit.: 9

RAHMATO les définit comme "une structure formelle ou informelle, à laquelle prennent part paysans et paysannes et dont l'objectif majeur est la poursuite d'avantages communs qu'ils obtiennent contre des obligations communes"¹⁶. Ce sont des organisations de base qui se réclament du développement et veulent en collaboration avec les organismes d'appui tels que les ONG qui ont vu le jour après le retrait de l'Etat des structures du monde rural, améliorer l'équipement des villages, mettre en place des services sociaux, établir des activités productives. En définitive, elles semblent témoigner de la mise en branle d'une dynamique d'autopromotion et de l'émergence d'un mouvement paysan conscient de la nécessité de transformer positivement et durablement le paysage institutionnel local.

Mais par quel processus ces organisations de base peuvent-elles constituer des sources d'inspiration, où une réflexion novatrice pourrait puiser les matériaux d'une nouvelle approche de la question du développement local susceptible de promouvoir une réforme du fonctionnement des collectivités locales en milieu rural ?

- Le problème spécifique de recherche

A bien des égards,

"... la construction institutionnelle d'un territoire", nous disent LAURENT et PEEMANS, affecte la nature du pouvoir, les relations entre ce dernier et l'évolution sociale, les interactions entre celle-ci et les changements économiques. Elle oblige, dans la réflexion sur la décentralisation à sortir du cadre étroit d'une réforme administrative cherchant à trouver une répartition optimale des compétences entre instances centrales, locales et régionales de l'appareil de l'Etat, et à réinscrire la décentralisation dans le cadre d'une stratégie d'acteurs, qui elle-même renvoie aux changements qui impulsent une restructuration des rapports de force..."¹⁷

¹⁶ RAHMATO, D. 1991. *Les organisations paysannes en Afrique, Problèmes et Perspectives*, Dakar, CODESRIA : 3.

¹⁷ LAURENT, P. J. et PEEMANS, J. P. 1998. "Les dimensions socio-économiques du développement local en Afrique au sud du Sahara : Quelles stratégies pour quels acteurs ?" in BAKO-ARIFARI, N. et LAURENT, P. J. (eds), *Les dimensions sociales et économiques du développement local et de la décentralisation en Afrique au sud du Sahara*, APAD : 9

De ce fait, les dynamiques associatives qui se créent au niveau local, ne sauraient être laissées en rade dans la construction institutionnelle du territoire local, en ce sens qu'elles renvoient à des stratégies d'acteurs mus par une volonté de défense et d'amélioration des conditions de vie dans un milieu concret. En effet, dans le cadre de leurs pratiques socio-économiques, les organisations de base se montrent capables dans bien des cas, de promouvoir le changement en inventant un ensemble de règles, qu'elles essaient de rendre effectives dans le cadre d'un espace clairement identifié. Il ne faudrait pas perdre de vue le fait que ces organisations ne sont pas restées passives au lendemain du retrait partiel de l'Etat du monde rural, et qu'elles ont eu à piloter les projets laissés sur place avec l'appui des intervenants extérieurs. Aussi, s'agit-il dans le processus de construction institutionnelle du territoire local, d'œuvrer à l'instauration d'un cadre de concertation et de coopération qui puissent établir un ensemble de synergies entre les initiatives des associations paysannes et les programmes des conseils ruraux, afin de réaliser un ensemble de travaux qui puissent jeter les bases d'une amélioration du cadre de vie local.

La décentralisation doit donc prendre en considération la nature des initiatives et des demandes de développement socio-économiques des populations. Elle doit sceller un nouveau pacte voire un "*contrat social*" entre les organisations de base et les instances dirigeantes, comme base de restructuration du territoire local, par la prise en considération des stratégies qui peuvent conforter les initiatives paysannes. En fait, les organisations de producteurs ne doivent pas seulement être évaluées à partir de leurs désirs d'accès sur le marché pour l'écoulement de leurs productions, elles doivent aussi être approchées en terme d'acteurs, dont les stratégies sont mues à la fois par des valeurs culturelles et par une volonté de s'adapter à des contraintes externes de plus en plus pesantes et envahissantes. En effet, si on s'en réfère à LAURENT et PEEMANS

" . . . l'impression dominante (...) tend à montrer que l'insertion recherchée dans le marché s'accompagne en même temps d'un foisonnement d'initiatives qui vont dans le sens de la réinvention d'un lien social aux dimensions multiples, combinant à la fois, la solidarité, l'individualisme, le clientélisme, la concurrence et de nouvelles formes associatives. L'aspect intégré des diverses composantes des

*initiatives locales et la demande de sécurisation des populations sont des réalités qui se renforcent les unes les autres, et qui paraissent être des dimensions essentielles des pratiques d'économie populaire."*¹⁸

Et nos auteurs de conclure par ces mots :

*"Reconnaître l'expérience, les besoins, attentes et potentialités des structures sociales anciennes et nouvelles (assemblées de village, associations paysannes, associations de femmes, groupements de jeunes) est un facteur important pour substituer une relation quasi-contractuelle à une relation autoritaire et améliorer les chances de participation."*¹⁹

Ainsi, l'intégration des pratiques paysannes peut être synonyme d'une nouvelle conception de la décentralisation qui tienne compte des demandes de développement des populations, révélées non par des discours, mais par des pratiques.

Toutefois, ce serait vite aller en besogne de conclure par-là que le mouvement associatif, à partir de ses multiples initiatives, constitue le chemin le plus court voire la voie la plus efficace vers la gouvernance décentralisée, de par l'expérience qu'il draine. La réalité on s'en doute, est beaucoup plus complexe. Au-delà de l'évocation des valeurs de cohésion, de capitalisation d'une certaine expérience dans le développement, le fonctionnement réel des OP est perturbé par les désaccords, les conflits d'intérêts, le courtage de certains leaders, les négociations longues et difficiles... Le monde des OP est traversé par des dynamiques contradictoires, oscillant entre d'une part, une certaine volonté de se prendre en charge, et d'autre part, une certaine incapacité à transcender les problèmes internes relatifs à une distribution symbolique du pouvoir, selon le statut social, l'ethnie d'appartenance, le village d'origine etc., qui interfère sur le processus de prise de décision, posant ainsi le problème de la démocratie participative. Il résulte de cette pratique, un extrême morcellement du tissu associatif, en même temps qu'un déficit de ce que Pierre-Joseph LAURENT appelle "*l'entente*", qu'il définit comme étant

¹⁸ LAURENT, P. J. op. cit. : 17

¹⁹ ibidem : 17

"l'élaboration d'une association capable de transcender les identités lignagères traditionnelles et de quartier" ou encore "l'invention d'un nouveau lien social au village beaucoup plus basé sur l'individu et la garantie de sa liberté d'action et qui ne correspond plus à l'habituel "entre-soi" villageois"²⁰

De manière générale, le processus de décentralisation se caractérise par une certaine dynamique d'exclusion, aussi bien au niveau des principaux organes de décisions (conseil rural, conseil régional, conseil municipal...), que des organisations de base, qui occasionne une désagrégation du lien social. La multiplication des exclus du jeu politique (factions perdantes ou apolitiques) et les difficultés croissantes à intégrer dans certains cas les populations allogènes, dans les circuits de prise de décision et les organes dirigeants, oblige à construire de nouvelles formes de solidarité susceptibles de déclencher un processus de mobilisation sociale et civique, qui puisse donner un autre sens au développement. Dans ce cadre, il importe d'examiner la capacité à s'organiser et la compétence des différents groupes sociaux, à devenir une force de proposition concrète.

En effet, le vrai risque dans le cadre de la décentralisation, réside dans la tentation des élus locaux de considérer le développement local comme leur domaine réservé et d'en régler l'évolution dans les instances qui leur sont propres, réduisant les autres catégories au rôle de satellites, de clientèles, d'assistés et confortant en cela certains spécialistes de la décentralisation dans leurs velléités de négation de l'action collective, dont ils pensent que son temps ne serait pas encore venu.

Dès lors, une question principale s'impose dans le processus de dynamisation du développement local, à savoir: pourquoi la coopération, entre toutes les catégories sociales et professionnelles engagées dans le processus de la décentralisation et du développement local, autour d'un idéal commun de construction d'un futur collectif s'avère-t-elle difficile à réaliser ? Autrement dit, quels sont les déterminants socio-culturels et

²⁰ LAURENT, P. J. 1995. *"Les pouvoirs politiques locaux et la décentralisation au Burkina Faso"*, cité par LEMARCHAND, R. op. cit. : 14

économiques, qui président à l'exclusion de certaines catégories sociales de la gestion des affaires locales ?

2- Etat de la question

Cette question qui pose la problématique de la fracture du lien social et dont l'enjeu central demeure la recherche d'une articulation entre les différents niveaux de solidarité en vue de la réinvention de ce lien, nous plonge profondément dans l'histoire de la sociologie. Elle renouvelle certains modes d'interrogation du social qui avaient hanté les premiers sociologues, et par rapport auxquels ils ont eu à fournir plusieurs réponses.

C'est tout d'abord, Ferdinand TÖNNIES (1855-1936) qui a cherché à apporter une première réponse à ce phénomène, à travers la célèbre distinction qu'il opère entre Communauté (Gemeinschaft) et société (Gesellschaft), qui a pu résister à l'usure du temps. Selon TÖNNIES, repris par Achille WEINBERG dans la revue "*Sciences Humaines*",

*"... les relations au sein d'une communauté sont celles que l'on trouve au sein d'une famille ou d'une tribu... Elles sont marquées par la proximité, la chaleur affective, la solidarité entre les membres. A l'inverse, les relations sociétales- dont les relations commerciales sont la matrice- s'établissent entre des individus mus par des intérêts spécifiques. Elles sont fonctionnelles et fondées sur le calcul"*²¹

Pour lui donc, la désagrégation du lien social est vue sous l'angle des relations qu'il qualifie de sociétaire, qui privilégient beaucoup plus la logique de l'intérêt et du calcul au détriment de la solidarité.

²¹ WEINBERG, A. 1996, "Les fondements du lien social" in *Le lien social en crise?* Revue Sciences Humaines, Auxerre, N°13, hors-série : 11

A la suite de TÖNNIES, Emile DURKHEIM (1858-1917) distinguait en 1893 dans son ouvrage intitulé *"De la division du travail social"*, la solidarité mécanique dans les sociétés où les différenciations individuelles sont peu importantes et dont une forte conscience collective assure la cohésion interne, et la solidarité organique dans les sociétés où la division du travail assignant à chacun des tâches spécifiques complémentaires, il ne peut y avoir de cohésion sociale sans la reconnaissance de cette complémentarité des fonctions diverses d'individus différenciés. Ainsi pour DURKHEIM, la société résultant de la division du travail est prise dans la contradiction entre coopération et compétition, solidarité et conflit, et poursuit-il, selon que le sociologue est plus ou moins sensible à l'un ou l'autre aspect, il conclura que la division du travail entraîne la compétition et constatera le conflit, ou bien que la division du travail exige de chacun la coopération et cherchera à la déceler.

Ces travaux durkheimiens seront repris par les solidaristes qui vont poser les principes du solidarisme s'articulant en deux axiomes fondamentaux. Primo, la pratique sociale doit se fonder sur le contrat, *"il faut que la société elle-même, du point de vue du droit pur, soit considéré comme un vaste contrat d'association, le plus général de tous, dans lequel tous les autres trouveront leur place et leur garantie"*.²²

Secundo, le contrat est moral avant d'être social,

"... les hommes sont liés par quasi-contrat, c'est à dire des contrats non formalisés en tant que tels mais qui lie les membres d'une société les uns envers les autres et qui oblige : " ceux qui ont reçu le plus doivent à ceux qui ont reçu le moins".²³

Avec le solidarisme donc, le lien social s'assimile à un contrat passé entre les individus. Les gens entrent en société par un accord d'échange fondé sur les intérêts des contractants.

²² FOUILLEE., A. 1910. *"La Science sociale contemporaine"*, cité par LALLEMENT, M. 1993. *Histoire des idées sociologiques. Des origines à Weber*, Tome 1, édition Paris Nathan : 126

²³ LALLEMENT, M. op.cit, : 126

Cette problématique a aussi traversé la sociologie contemporaine, dont on note un intérêt croissant de la part de certains chercheurs qui ont tenté de converger vers cette approche d'un point de vue théorique.

Tout d'abord, selon BOUDON et BOURRICAUD dans "*Le Dictionnaire critique de la sociologie*", c'est à des auteurs comme OLSON et HIRSCHMAN que revient le mérite de s'être interrogés avec rigueur sur le bien-fondé de cette séquence. Selon ces derniers, l'existence d'un intérêt commun et la prise de conscience de celui-ci n'entraîne pas ipso facto une réaction positive des membres d'un groupe latent. L'existence des possibilités de défection contribue fréquemment à expliquer que l'action collective n'apparaît pas là où on s'attendait à la voir se développer. Le paradigme de l'action collective développé par OLSON et qui part du principe "*qu'aucun individu n'a intérêt à soutenir une organisation qui procure des biens collectifs et qu'il y participera sans pour autant qu'elle procure des satisfactions individuelles*"²⁴, met à nu la logique du calcul "coût/avantage" développée par l'acteur qu'il soit individuel ou collectif. Pour OLSON donc, même s'il existe des motivations idéologiques, celles-ci ne sont que rarement à la base de la coopération entre individus, les personnes concernées cherchent avant tout à satisfaire leur intérêt personnel et non l'intérêt commun, à moins d'y être forcées ou d'appartenir à un groupe restreint.

On entrevoit déjà les affinités de cette théorie de la mobilisation des ressources avec le "*principe de l'individualisme méthodologique qui énonce que pour expliquer un phénomène social quelconque (...) il est indispensable de reconstruire les motivations des individus concernés par le phénomène en question, et d'appréhender le phénomène comme le résultat de l'agrégation des comportements individuels dictés par ces motivations.*"²⁵

Dans ce même ordre d'idées, CROZIER et FRIEDBERG estiment que dans la kyrielle des problèmes d'action collective, se pose d'abord le problème de la coopération

²⁴ BOUDON, R. et BOURRICAUD, F. 1982. *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF : 8

²⁵ DURAND, J. P. et WEIL, R. 1993. *Sociologie contemporaine*, Paris, Vigot : 107

"car toute entreprise collective repose sur un minimum d'intégration des comportements des individus ou des groupes, bref des acteurs concernés, qui poursuivent chacun des objectifs divergents, voire contradictoires."²⁶ Il s'ensuit naturellement une sorte de jeu de négociation voire de calcul rationnel entre des acteurs, et chacun essayant de développer une stratégie gagnante ou tendant à amortir la réaction du système.

Abordant le même problème, J.P.OLIVIER DE SARDAN qui se situe au niveau d'une opération de développement qui fait intervenir de multiples acteurs sociaux, montre que :

"... ces acteurs développent tous autour du projet de développement des stratégies personnelles et professionnelles, menées selon des critères multiples : renforcer le patrimoine foncier pour certains, obtenir de l'essence et un véhicule pour d'autres, et ainsi à l'avenir : améliorer une position institutionnelle, obtenir un meilleur contrat, accroître un réseau de clientèle, se rendre indispensable, gagner plus d'argent, surveiller le voisin ou le rival, faire plaisir à ses relations..."²⁷

Ce faisant, il montre que :

"... tout projet de développement apparaît(...) comme un enjeu où chacun joue avec des cartes différentes et des règles différentes (...). C'est un système de ressources et d'opportunités que chacun tente de s'approprier à sa manière (...), une arène où des groupes stratégiques hétérogènes s'affrontent, mus par des intérêts (matériels ou symboliques) plus ou moins compatibles."²⁸

L'importance des contributions qui ont été faites à travers l'abondante littérature consacrée au thème de notre recherche, montre plus que jamais la nécessité de conjuguer les efforts de tous les acteurs sociaux responsables des processus de

²⁶ CROZIER, M. et FRIEDBERG, E. 1977. *L'acteur et le système : Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil : 21.

²⁷ OLIVIER DE SARDAN, J. P. 1993. "Le développement comme champ politique local" in Bulletin de l'APAD N°6 : 12.

²⁸ Ibidem : 12-13.

développement à l'échelle locale. En effet, comme l'a montré l'expérience, le développement d'un peuple ne peut être déclenché et entretenu seulement de l'extérieur, il est d'abord et avant tout le produit des actions communes assumées de l'intérieur.

Comment les organisations paysannes de la communauté rurale de Ross-Béthio dans le Delta du fleuve Sénégal, vivent-elles leur rapport à la décentralisation ? Autrement dit, qu'est-ce qui détermine leur réceptivité par rapport à la gestion décentralisée des affaires locales dans ladite communauté rurale ? Telle est la question spécifique de recherche à laquelle notre étude se propose de répondre.

Justification du thème de recherche

En ce début de troisième millénaire, la problématique de la gestion décentralisée des terroirs est devenue un thème inévitable pour tout discours sur le développement, surtout dans les pays du tiers-monde confrontés à la crise de confiance des bailleurs de fonds envers des Etats autoritaires et centralisés qui se sont montrés incapables de gérer le développement économique et social, de manière juste et efficace. De ce fait, la décentralisation, en tant que pôle de bonne gouvernance et lieu d'une nouvelle manière de s'administrer en société, constitue une problématique qui intéresse à la fois la science et le développement, et risque de continuer longtemps à préoccuper les chercheurs, décideurs et intervenants du développement.

D'une part, la pertinence de ce thème réside dans le fait que, la pratique du développement dans les pays du tiers-monde a été exclusivement fondée sur une approche technocratique marginalisant les logiques des systèmes de production locaux. En d'autres termes, les stratégies et politiques menées depuis les indépendances dans ces pays, ont reposé sur une vision unilatérale du développement reposant sur des thèmes théoriques forgés de l'extérieur.

Ainsi à travers le diagnostic de toutes ces politiques menées ici et là, un constat général s'est dégagé : l'impasse à laquelle a abouti la plupart des projets de développement, est imputable à l'absence de participation des acteurs locaux. On n'a pas voulu impliquer les populations cibles dans la conception et la mise en œuvre des programmes de développement. Les logiques de ces populations ne peuvent-elles pas déboucher sur des pratiques novatrices pertinentes aptes à peser dans les décisions et les orientations prises par le monde rural?

D'autre part, la décentralisation du moment qu'elle pose la problématique des recompositions sociales et politiques au niveau local, demeure un objet d'investigation légitime pour la socio-anthropologie. Il ne faut pas perdre de vue que l'objet de l'anthropologie, c'est les unités sociales de faible ampleur à partir desquelles elle tente d'élaborer une analyse de portée plus générale. De ce fait, il n'est pas inutile pour une étude qui se veut socio-anthropologique, de s'interroger sur les dynamiques de repositionnement à l'échelle locale des différents acteurs dans ce contexte de décentralisation, à travers la construction de réseaux sociaux divers (clientélisme, factionnalisme), mais aussi la confrontation ou encore les négociations longues et difficiles. Egalement, le renforcement de l'autonomie des acteurs du local, dans le cadre de la décentralisation, constitue un baromètre pertinent et performant pour mesurer le degré de réceptivité de ces acteurs des dynamiques locales, par rapport aux systèmes d'appui à la décentralisation.

Toutes ces raisons font que le choix de ce thème de recherche est loin d'être fortuit. Elles montrent plutôt que la décentralisation est un concept assez complexe, censé apporter de "*l'eau au moulin*" du développement local. Et c'est là où se situe la richesse de cet objet de recherche, à travers son caractère intellectuellement stimulant, mais aussi sa dimension pratique, en ce sens qu'il constitue un nouveau défi pour les praticiens du développement.

Délimitation du champ de l'étude

Notre étude s'intéresse particulièrement à l'analyse des systèmes d'appui à la décentralisation dans le terroir de Ross-Béthio, et partant la réceptivité des organisations paysannes de ladite communauté rurale par rapport aux logiques de gestion publique du terroir issues de la décentralisation. Pour ce faire, nous avons opté dans le cadre de ce travail, non pas pour les sections villageoises qui sont des entités de taille réduite, mais pour les "*unions paysannes*" qui sont des instances assez élargies qui regroupent plusieurs sensibilités provenant de couches sociales diverses, mais qui sont aussi issues de plusieurs villages. En effet, saisir les mécanismes qui animent et déterminent les acteurs sociaux, dans le cadre de la décentralisation, n'est possible que par une compréhension la plus large possible de la nature, de l'ampleur et des formes du lien social, d'où la nécessité de s'ouvrir à des instances plus larges. Dans cette perspective nous avons choisi : L'Amicale des agriculteurs du Walo (ASESCAW), l'union Locale de Boundoum Barrage et enfin le Galle Aynabe (maisons des éleveurs).

Notre étude aura pour cadre physique, les villages de Ross-Béthio, (chef lieu de communauté rurale) et Boundoum-Barrage. Ce sont des zones qui sont beaucoup plus en avance que les autres dans le processus de mise en œuvre du Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) de la communauté rurale de Ross-Béthio. Les villages ciblés abritent le siège des OP choisies dans notre étude, mais aussi et surtout constituent des localités où il y avait eu depuis 1998 des ateliers de concertation sur le POAS. Par conséquent, mesurer la réceptivité des OP par rapport à tous ces processus, et analyser les systèmes d'appui à la décentralisation, ne pouvait se faire que dans les localités relativement en avance dans le plan de développement local de la communauté rurale de Ross-Béthio. Comment les organisations paysannes de la communauté rurale de Ross-Béthio dans le Delta du fleuve Sénégal, vivent-elles leur rapport à la décentralisation? Autrement dit, qu'est-ce qui détermine leur réceptivité par rapport à la

gestion décentralisée des affaires locales dans ladite communauté rurale? Telle est la question spécifique de recherche, à laquelle notre étude se propose de répondre.

Objectifs de la recherche

L'objectif principal de cette étude que nous nous proposons de mener, est de montrer les nouvelles logiques de gestion publique de la communauté rurale de Ross-Béthio dans le cadre de la décentralisation.

De manière spécifique, il s'agira de :

- déterminer les facteurs qui président à la réceptivité des OP par rapport à la gestion des affaires locales dans la communauté rurale de Ross-Béthio.
- mesurer l'adéquation des systèmes d'appui à la décentralisation avec les besoins et attentes des populations de base et à travers elles les OP.

Pour atteindre ces objectifs et répondre provisoirement à notre question spécifique de recherche, nous sommes parti d'une hypothèse principale subdivisée en trois hypothèses secondaires.

Hypothèses

Notre hypothèse de recherche que nous nous proposons de soumettre à l'épreuve des faits, est la suivante :

La réceptivité des OP de la communauté rurale de Ross-Béthio par rapport à la gestion décentralisée de leur terroir, est tributaire des possibilités offertes par la décentralisation en matière de renforcement de leur autonomie et de leur capacité d'action.

Cette hypothèse principale se divise en trois hypothèses secondaires.

1- Le modèle de démocratie représentative actuelle réduit la participation des OP en matière de gestion des affaires locales et les rend peu réceptives à celle-ci.

2- La réceptivité des OP dépend de l'adéquation des systèmes d'appui à la décentralisation avec les besoins et attentes du milieu.

3- La réceptivité des OP dépend aussi de leur performance organisationnelle et qui plus est, leur capacité à faire face au nouveau contexte de décentralisation pour accéder aux voies de l'autopromotion.

Définition des concepts opératoires

La première démarche du chercheur doit être de définir ce dont il traite, afin que l'on sache et qu'il sache lui-même ce dont il est question dans son étude. Faisant nôtre cette maxime durkheimienne, nous avons jugé opportun de définir un certain nombre de concepts centraux de notre hypothèse, pour leur donner un contenu permettant de nous approcher le plus de la réalité, et ainsi les rendre opératoires.

- La réceptivité

Il convient tout d'abord de préciser que malgré l'abondante documentation dont nous avons pu disposer dans le cadre de la recherche documentaire, nous n'avons rencontré aucun ouvrage traitant de la notion de réceptivité. Aussi, avons nous opté pour une construction conceptuelle qui serait adéquate à nos préoccupations. En effet, la réceptivité occupe une place centrale dans notre étude. D'habitude, elle se situe au début d'un processus, et traduit l'attitude de quelqu'un qui est prêt ou apte à recevoir quelque chose.

Dans cette étude, la réceptivité prise dans ce sens apparaît de manière secondaire. En effet, nous nous situons dans le cadre d'un processus qu'est la décentralisation, qui n'en est pas à son tout début, mais qui a quand même totalisé un certain nombre d'années

d'expérimentation. Ainsi, le sens dans lequel nous appréhendons le concept de réceptivité, consiste en la capacité qu'ont les OP à s'adapter aux nouvelles logiques introduites par la gestion décentralisée. En effet, le mouvement paysan affiche une volonté claire de prendre part au jeu jusqu'ici interdit de délibération sur les affaires locales, après avoir recherché sans succès jusqu'à présent une affirmation politique sur le plan national. Aussi, s'agira-t-il pour nous de voir à travers ce concept de réceptivité, si les organisations paysannes sont en mesure de transférer leurs capacités de négociation avec les pouvoirs publics du plan national au plan local, mais aussi quelles en sont les conditions, afin de marquer de leur empreinte le processus de prise de décision à l'échelle locale et au-delà la gestion des collectivités locales.

- Le modèle de la démocratie représentative

Le modèle de la démocratie représentative traduit une certaine localisation des luttes politiques dans le terroir de la collectivité locale. En effet, il est sous-tendu par l'instauration d'assemblées villageoises élues au suffrage universel, ce qui inaugure une nouvelle sphère de gestion publique en milieu rural, caractérisé par ce que Giorgio BLUNDO appelle "*l'irruption de la politique au village*"²⁹, même si celle-ci a toujours été présente dans ce milieu, mais d'une autre manière

Traditionnellement, ce modèle de la démocratie représentative basé sur l'élection par les populations des candidats de leur choix issus des diverses formations politiques présentes dans le terroir, est conçu comme un système permettant d'assurer la démocratie à la base, puisque assurant aux principaux concernés l'opportunité de choisir les dirigeants en qui ils ont confiance pour conduire les affaires locales.

Mais, selon certains chercheurs tels que Giorgio BLUNDO, cette innovation institutionnelle doit aussi être interprétée en situation à l'intérieur d'une stratégie de pénétration administrative et politique au niveau local. En effet selon BLUNDO, la

²⁹ BLUNDO, G. op.cit. : 21

décentralisation à travers le modèle de la démocratie représentative, va favoriser l'exacerbation et le durcissement du système factionnel, qui même s'il était connu au niveau local, était néanmoins orchestré par un pouvoir lointain. Ainsi, concrètement le modèle de la démocratie représentative instaure une politique clientéliste destinée à favoriser et récompenser la faction qui a soutenu le parti majoritaire au conseil rural ou l'organe de décision au niveau local. Et BLUNDO de se demander dans ce contexte de recrudescence du factionnalisme, quel est le sens de la participation instaurée par la décentralisation?

- Systèmes d'appui à la décentralisation

Pour nous, les systèmes d'appui à la décentralisation ont pour but essentiel le renforcement de l'autonomie d'action des acteurs locaux, et renferment à la fois aussi bien l'accompagnement financier, technique... des bailleurs de fonds et autres organismes d'appui, que les compétences politiques, économiques et juridiques transférées par le pouvoir central dans le cadre de la gestion décentralisée des terroirs. Ils visent à renforcer les capacités d'action au niveau local, en vue de dynamiser les opportunités de transformation socio-économiques et culturelles déjà existantes, et à introduire des stratégies et des moyens dépassant les possibilités locales.

Les systèmes d'appui à la décentralisation consistent donc en un renforcement des aptitudes des populations locales à prendre à charge leur développement, à travers un transfert des pouvoirs de décision mais aussi l'octroi d'une charge financière ou fonds de dotation leur permettant de délibérer sur les affaires locales et mener à bien les projets entrepris dans le terroir de la collectivité locale.

Mais la question fondamentale qui se pose à ce niveau est de savoir, comment appuyer et soutenir les initiatives entreprises à la base par les acteurs locaux sans remettre en question leur endogénéité? Autrement dit, comment faire en sorte qu'il y ait adéquation entre l'appui et les besoins et attentes des acteurs?

- Autopromotion

Pour Kwan Kaï HONG, l'autopromotion est *"un processus où ce sont les acteurs de base qui définissent les objectifs et finalités et déploient des stratégies propres, intégrant les relations avec les autres acteurs."*³⁰

Mamadou Balla TRAORE quant à lui, assimile l'autopromotion à un projet de construction d'une identité qui,

*"en permettant aux populations africaines d'assurer un moyen de survie, de défense et d'adaptation, fournit les possibilités d'une plus grande confiance dans leur autonomie créatrice, dans leur capacité technique, dans la valeur de leur culture, bref des dispositions permettant d'échapper au mépris de soi, au complexe d'infériorité et au désespoir de la fatalité."*³¹

L'autopromotion s'apparente ainsi à l'autogestion, et témoigne d'une certaine vitalité et d'un esprit entreprenant des communautés locales. Elle signifie que des populations animées d'une volonté à se prendre en charge, mettent en œuvre des voies originales de promotion de leur bien-être à travers une affirmation de soi à l'échelle locale.

³⁰ KAI, H. K. (sld)1991. *Jeux et Enjeux de l'autopromotion : vers d'autres formes de coopération au développement*, Genève, Cahiers de l'IUED : 25.

³¹ TRAORE, M. B. 1991. "Pour une culture de l'autogestion" in DIAGNE. S. B (sld), *La culture du développement*, CODESRIA/Focsiv, Dakar : 16.

Chapitre II : Méthodologie

La recherche en sciences sociales et singulièrement en sociologie est assujettie à un ensemble d'opérations par lesquelles, le chercheur peut mettre en œuvre un protocole d'observation : c'est la mise en place d'une méthodologie appropriée de saisie du réel.

Nous présentons dans les lignes qui suivent, les grands axes de la méthodologie que nous avons empruntée pour parvenir à une meilleure intelligibilité de notre objet d'étude.

II- 1- La construction de l'objet

La construction de l'objet est un des points essentiels et les plus difficiles de la recherche. Construire l'objet de recherche, c'est découvrir derrière le langage commun et les apparences à l'intérieur de la société globale, des faits sociaux liés par un système de relations propres au secteur étudié. C'est deviner sous les apparences les vrais problèmes et poser les bonnes questions.

Aussi, avons nous jugé plus judicieux de procéder à une triangulation théorique, susceptible de nous aider à mieux cerner les contours de notre objet de recherche. Ce souci de diversification des modes d'élucidation de notre objet de recherche, s'inscrit dans la perspective constructiviste qui postule qu'il n'existe pas une voie royale d'accès à la connaissance, mais des approches différentes. En effet, la multiplicité des apports théoriques en sciences sociales et humaines, en dépit des divergences entre les écoles, ne constitue pas une négation de leur scientificité, mais bien plutôt la manifestation d'un même effort d'élucidation du réel.

Pour ce faire, nous avons ciblé surtout les différentes théories et démarches centrées sur l'acteur, à savoir l'interactionnisme symbolique, l'individualisme méthodologique, l'analyse stratégique et la méthodologie des sites symboliques.

II. 1.1- L'interactionnisme symbolique

Basé sur l'observation in situ des interactions quotidiennes, L'interactionnisme symbolique est essentiellement centré sur l'étude de terrain, d'où l'importance qui est accordée aux monographies et le souci constant d'analyser le processus en train de se dérouler.

Dans la perspective interactionniste,

*"... toute personne vit dans un monde social qui l'amène à avoir des contacts face à face ou médiatisés avec les autres. Lors de ces contacts, l'individu tend à extérioriser parfois ce qu'on nomme une ligne de conduite, c'est-à-dire un canevas d'actes verbaux et non verbaux qui lui sert à exprimer son point de vue sur la situation, et par-là, l'appréciation qu'il porte sur les participants et en particulier sur lui-même".*³²

Il ressort de cette assertion, que le fonctionnement des interactions quotidiennes observables contient tous les éléments de la théorie sociale. Dans cet esprit, la démarche du chercheur doit s'inscrire dans une dynamique de reconstruction du vécu quotidien des différents acteurs à travers leurs réseaux relationnels, mais aussi leurs différentes sphères d'intervention. Cette approche s'appuie essentiellement sur la notion d'interaction communément utilisée par les interactionnistes, pour mesurer l'unité minimale des échanges sociaux et désigner une situation sociale où chacun agit et se comporte en fonction de l'autre. "Par interaction(c'est-à-dire l'interaction face à face)", souligne GOFFMAN, un des tenants de cette théorie, "on entend à peu près l'influence réciproque que les partenaires exercent sur leurs actions respectives lorsqu'ils sont en présence physique immédiate les uns des autres".³³

³² GOFFMAN, E. 1974. *Les rites d'interaction*, Paris, éditions de Minuit : 9.

³³ GOFFMAN, E. 1968. "Asiles. Etude sur la condition sociale des malades mentaux", cité par DURAND, J. P. et WEIL, R. op. cit : 173.

Ainsi donc, analyser une interaction revient à se référer chaque fois aux conditions particulières dans lesquelles s'effectue celle-ci. Pour les interactionnistes, beaucoup de situations sont floues et laissent aux acteurs une marge de manœuvre ou d'improvisation. En plus des normes régissant la vie sociale et auxquelles l'individu est assujéti, celui-ci manifeste une certaine propension à s'émanciper de ces normes en mettant en exergue d'autres facettes de sa personnalité, ce que GOFFMAN appelle les "*adaptations secondaires*". Il faut entendre par-là,

*"... toute disposition habituelle permettant à l'individu d'utiliser des moyens défendus, ou de parvenir à des fins illicites (ou les deux à la fois) et de tourner les prétentions de l'organisation relatives à ce qu'il devrait faire ou recevoir, et partant à ce qu'il devrait être. Les adaptations secondaires représentent pour l'individu, le moyen de s'écarter du rôle et du personnage que l'institution lui assigne tout naturellement"*³⁴.

A travers l'utilisation de cette approche centrée sur l'étude des règles de circulation des interactions sociales, il s'agit pour nous de montrer dans le contexte de la gestion décentralisée des terroirs qui constitue un cadre qui draine des enjeux majeurs autour desquels s'affrontent plusieurs groupes stratégiques, que l'action des membres des OP, mais aussi des autres types d'acteurs tels que les élus, dépend de leurs relations avec les autres membres de la société locale. Les acteurs sont constamment en interaction, et les phénomènes sociaux et personnalités individuelles sont le fruit de ces interactions. Ainsi à travers le jeu des pratiques quotidiennes, les acteurs utilisent des codes sociaux qui leur permettent de garder ou sauver la face, selon les situations dans lesquelles ils se trouvent.

Toutefois, la démarche interactionniste peut paraître démunie, surtout quand il s'agit de reconstruire les motivations des acteurs, le véritable sens qu'ils ont voulu donner à leurs actions. D'ailleurs, Erving GOFFMAN l'un des théoriciens les plus remarquables de cette approche, le reconnaît lui-même à travers cette assertion :

³⁴ DURAND, J. P. et WEIL, R. op. cit: 173

"Etudier les moyens de sauver la face, c'est étudier les règles de circulation des interactions sociales ; cela permet de connaître le code que l'individu respecte à chaque fois qu'il croise les chemins ou les projets des autres, mais cela ne nous apprend pas où il va, ni pourquoi il désire y aller. Cela ne nous apprend même pas, pourquoi il est disposé à suivre ce code, car il peut y être incité également par un très grand nombre de motifs différents"³⁵

Pour pallier ce déficit, nous avons associé dans le cadre de cette étude à l'interactionnisme symbolique d'autres courants issus du même schème que lui, mais qui concentrent davantage leurs efforts d'élucidation du réel sur l'individu et ses motifs et stratégies. Ces courants ont pour nom : l'individualisme méthodologique et l'analyse stratégique.

II- 1- 2- L'individualisme méthodologique

Le choix du paradigme de l'individualisme méthodologique s'avère pertinent par rapport à notre objet d'étude, car il nous permet de pouvoir orienter notre réflexion théorique non seulement vers la finalité de l'action individuelle, mais également vers l'intentionnalité de l'acteur placé dans des situations où il doit prendre en compte les contraintes qui contrarient ses objectifs.

En effet, dans le contexte de la décentralisation et du développement local, l'acteur paysan ou l'élu local doit faire face à un ensemble de contraintes issues de la structure même du système d'interaction avec les autres membres de la société locale. Plusieurs types de contraintes découlant des diverses relations qu'il entretient avec tel ou tel type d'acteur, se posent à lui.

Mais pour l'individualisme méthodologique, cet acteur (qu'il soit paysan ou élu local) n'agit pas dans un vide institutionnel et social. Le fait que son action se déroule

³⁵ GOFFMAN, E. op. cit. : 15

dans un contexte de contraintes, c'est-à-dire d'éléments qu'il doit accepter comme des données qui s'imposent à lui, ne signifie pas qu'on puisse faire de son comportement la conséquence exclusive de ces contraintes.

Les contraintes ne sont qu'un des éléments permettant de comprendre l'action individuelle. Ainsi, selon les tenants de cette théorie, la compréhension des relations de causalité que le sociologue décèle entre les propriétés des systèmes d'interaction et le comportement des individus n'est généralement possible que si ces comportements sont conçus comme des actions dotées de finalité. Au-delà des contraintes imposées par la structure sociale, l'acteur demeure un être agissant dont l'action possède une finalité ou encore une rationalité. Dans cette optique, expliquer le comportement rationnel d'un acteur, *"c'est mettre en évidence les bonnes raisons qui l'ont poussé à adopter ce comportement, tout en reconnaissant que ces raisons peuvent, selon le cas, être de type utilitaire ou téléologique, mais aussi bien appartenir à d'autres types"*³⁶.

II- 1-3- L'analyse stratégique

Dans la même lancée que l'individualisme méthodologique, l'analyse stratégique étudie les relations de pouvoir dans l'organisation. Pour les théoriciens de l'analyse stratégique, l'organisation n'est pas une donnée naturelle, mais bien plutôt un *"construit d'action collective"* qui ne détermine pas totalement le comportement des acteurs. Tout comme dans le modèle de l'individualisme méthodologique, à côté des contraintes, il y a aussi place pour ce que CROZIER et FRIEDBERG appellent dans leur ouvrage de base intitulé *"L'acteur et le système"*, *"les zones d'incertitude"* qui sont des situations floues contrôlées par les acteurs. C'est dans ces jeux structurés que les acteurs choisiront une stratégie gagnante parmi une pluralité de possibles. Ainsi, l'analyse stratégique rejette toute idée de déterminisme structurel ou social. Selon, Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG, initiateurs de ce modèle théorique ;

*"il n'y a pas de systèmes sociaux entièrement réglés ou contrôlés.
Les acteurs individuels ou collectifs qui les composent ne peuvent*

³⁶ BOUDON, R. 1986. *"L'idéologie"*, cité par DURAND, J. P. et WEIL, R. op. cit.: 111

jamais être réduits à des fonctions abstraites et désincarnées. Ce sont des acteurs à part entière qui, à l'intérieur des contraintes souvent très lourdes que leur impose "le système", disposent d'une marge de liberté qu'ils utilisent de façon stratégique dans leurs interactions avec les autres. La persistance de cette liberté, défait les réglages les plus savants"³⁷

A partir de cette liberté et des sources d'incertitude que chaque acteur s'efforce d'accroître, l'analyse stratégique conclut au caractère toujours contingent du résultat des interactions et de tout construit social. Par conséquent, le changement social ne peut provenir directement de l'extérieur, mais découle d'une certaine contingence des comportements et pratiques des acteurs. L'important réside dans la notion d'apprentissage collectif par les acteurs, de nouveaux modèles relationnels, de nouveaux modes de raisonnement, de nouvelles capacités collectives... Cette suite d'ajustements sociaux constituant elle même, le système social en train de se modifier avec ses résistances et ses avancées (permanences et ruptures).

II- 1- 4- La méthodologie des sites symboliques

L'utilisation de la méthodologie des sites symboliques, constitue un des moments les plus importants de cette étude. En effet, il ne faut pas perdre de vue que ce travail s'inscrit dans la perspective du changement social et de la recomposition du lien social, et en tant que tel nécessite une prise en compte la plus large possible des contingences sociales et culturelles de notre site de recherche dans le comportement des acteurs du développement local. Car, comme nous l'apprend Hassan ZAOUAL, les individus adaptent toujours leurs comportements à leur site d'appartenance et à la situation dans laquelle ils se trouvent.

Dans ce contexte donc, la méthodologie des sites symboliques constitue le paradigme fédérateur des autres cadres conceptuels revisités dans le cadre de cette

³⁷ CROZIER, M. et FRIEDBERG., E. op. cit. : 29-30

étude. à savoir : l'interactionnisme symbolique, l'individualisme méthodologique et l'analyse stratégique. Toutes ces théories mettent en œuvre des modes d'élucidation du réel qui tirent leur validité, des croyances, repères collectifs et autres normes évolutives caractérisant le site dans lequel elles sont expérimentées. Ainsi, pour comprendre les véritables enjeux du développement local et mesurer la réceptivité des organisations de base par rapport à ce processus de décentralisation, il nous incombe de tenter de percer le mystère de notre site de recherche, pour penser les acteurs (élus, paysans, agents de l'Etat, agents SAED) en situation, et cela dans toute leur diversité et leur profondeur. Placés en situation, les acteurs interagissent, nouent et dénouent des rapports immanents à leur espace vécu, et qui déterminent leur mode de conduite.

Dans cette perspective, les deux schémas qui suivent illustrent le modèle d'analyse que nous comptons mettre en œuvre pour tester notre hypothèse.

Schéma 1 : Décomposition de la matrice du concept de réceptivité

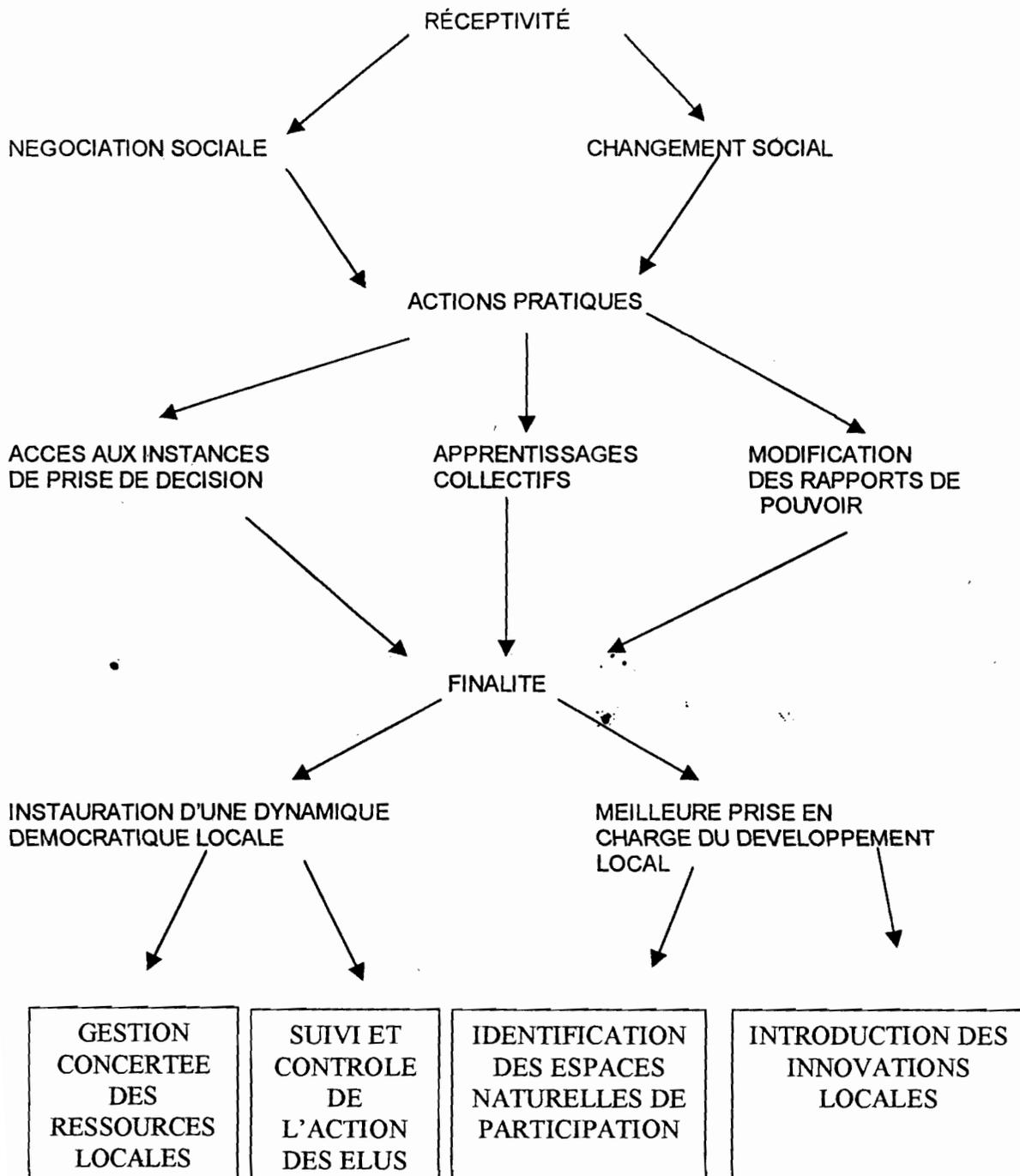
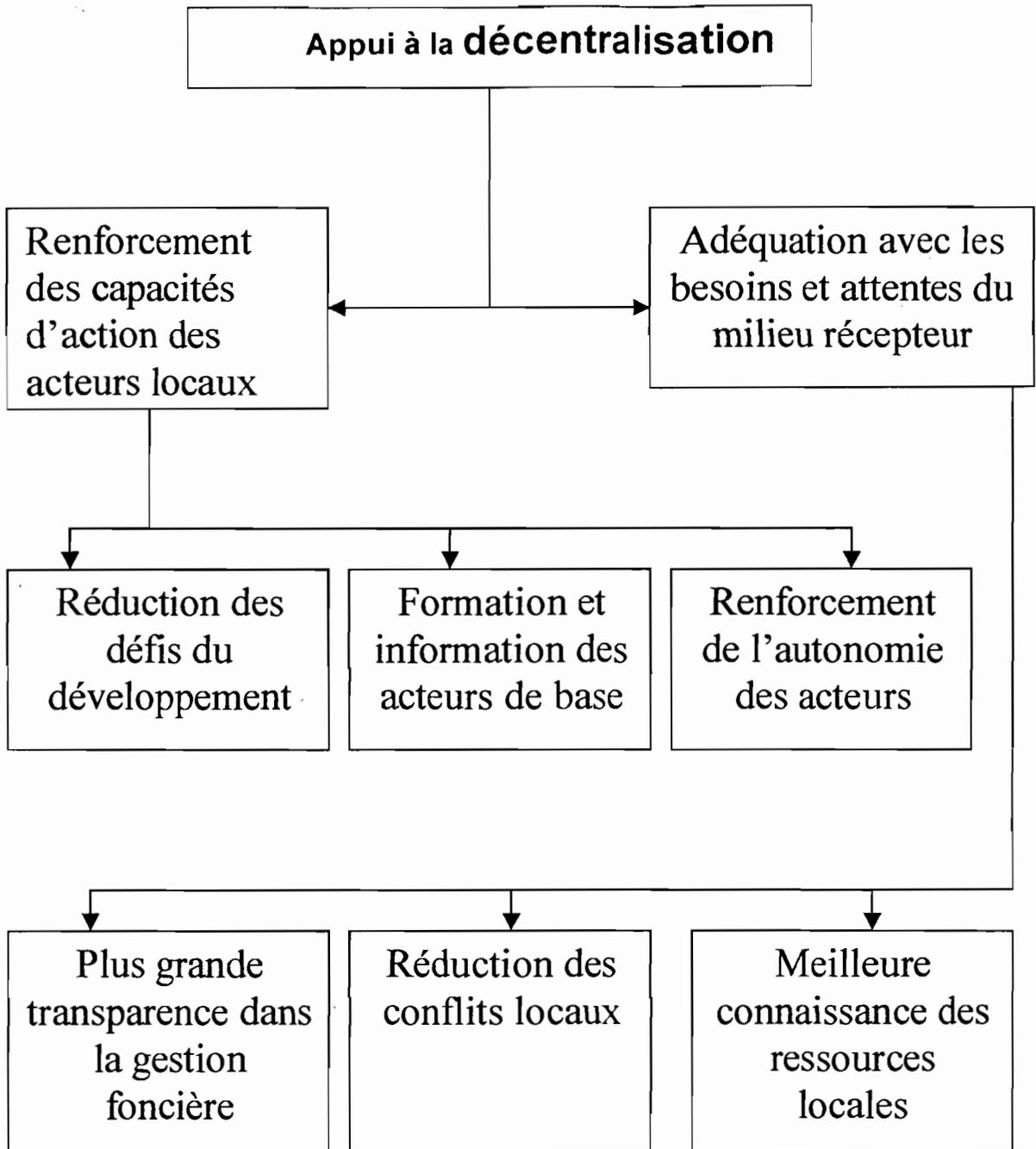


Schéma 2 : Analyse des systèmes d'appui à la décentralisation



Le premier schéma se réfère à l'analyse de la réceptivité des OP de Ross-Béthio. En effet, il se résume en une exposition des différentes étapes qui permettent de parvenir à une meilleure intelligibilité des facteurs de réceptivité des OP de Ross-Béthio par rapport à la gestion décentralisée du foncier dans le terroir local. Cette mise à nu des différents niveaux de réceptivité des OP, permet de mieux situer le contexte d'application des politiques de décentralisation, et de mieux saisir les enjeux qui en découlent. Pour ce faire, nous nous consacrons essentiellement aux acteurs individuels et collectifs, et aux stratégies qu'ils mettent en œuvre dans le cadre des interactions quotidiennes, pour mieux appréhender le réel.

Le schéma 2 quant à lui, se rapporte à l'analyse des systèmes d'appui à la décentralisation. Celle-ci se fera à un double niveau : au niveau de leur nature et au niveau de leurs modalités. Il conviendra tout d'abord de mesurer l'impact du projet de décentralisation et des systèmes d'appui qui l'accompagnent, sur le milieu récepteur. Ont-ils permis de réduire les défis du développement et de promouvoir une véritable politique de développement local, par un renforcement des capacités d'action paysanne ?

Ensuite, il s'agira de voir si ces systèmes d'appui sont porteurs d'une dynamique de changement susceptible de favoriser une autogestion paysanne entretenue par les acteurs de base, en d'autres termes s'ils constituent une réponse objective aux besoins et attentes du milieu.

II- 2- la réalisation de l'étude

Après la phase de construction de notre objet de recherche, nous sommes passé à la seconde étape de notre démarche méthodologique, à savoir la phase de réalisation de l'étude qui s'est déroulée en trois temps. Le premier consiste en une phase préliminaire qui a d'abord commencé par une prospection exploratoire, puis la construction de

l'échantillon et des techniques de recueil des données. Le second quant à lui concerne l'enquête proprement dite, et se focalise sur la manière dont celle-ci s'est déroulée, sur les personnes interrogées et enfin sur les difficultés rencontrées.

II- 2- 1- La phase préliminaire

La phase préliminaire qui correspond aux premières démarches entreprises dans le sens de vérifier les conditions de faisabilité de notre étude, comporte trois étapes essentielles à toute recherche désirant s'inscrire dans une optique purement heuristique. Il s'agit : de la phase exploratoire, de la phase de construction d'un échantillon représentatif, et enfin la confection d'outils et de techniques de collecte des données.

A- La phase exploratoire

Elle est la première étape de notre étude, et se subdivise en trois grands moments : les entretiens exploratoires, la recherche documentaire et la pré-enquête exploratoire.

- Les entretiens exploratoires

Elles ont été entreprises dans le but de trouver des pistes de réflexion, des idées et des hypothèses de travail. Dans cette perspective, ces entretiens se sont déroulés tout d'abord avec des chercheurs du GIRARDEL dans le cadre de séminaires de formation sur la décentralisation et le développement local, avant de se poursuivre au niveau de notre site de recherche. Là, nous avons ciblé les personnes ressources, c'est-à-dire celles qui étaient susceptibles de nous apporter le plus d'informations. Ainsi, nous nous sommes entretenu avec trois conseillers ruraux parmi lesquels le premier vice-président de la communauté rurale et le président de la commission domaniale. Ensuite, nous avons eu des entretiens avec le sous-préfet et les chefs de villages et notables des villages de Ross-Béthio et Boundoum-Barrage.

Durant ces rencontres, nous avons parlé sous forme d'entretiens semi-directifs, de thèmes majeurs tels que l'identification des principaux acteurs de la décentralisation,

leur(s) rôle(s) et fonction(s), le processus de prise de décision à l'échelle locale, la perception du rôle des OP, le mode de gestion des ressources notamment foncières, les conflits et leur dynamique de gestion. Enfin nous avons demandé aux conseillers ruraux, la représentation qu'ils se font en tant qu'élus locaux de la décentralisation. Cette première étape nous a permis de recueillir un certain nombre d'informations susceptibles de nous apporter un aperçu sur l'action du conseil rural, mais aussi les stratégies des autres acteurs dans le cadre de la gestion de la ressource foncière.

Après cette étape, nous avons poursuivi nos entretiens exploratoires avec les groupes cibles, à savoir les organisations paysannes. A ce niveau, notre travail a consisté dans un premier temps, à procéder en collaboration avec un agent de la Délégation de Dagana de la SAED, dont le siège est à Ross-Béthio, à un recensement des principales organisations paysannes de la communauté rurale de Ross-Béthio. A partir de cette liste assez exhaustive, nous avons procédé à un choix des OP qui pouvaient le plus nous intéresser dans le cadre de ce travail, en nous basant sur le critère de la localisation géographique des OP. Le choix de ce type de critère a surtout été motivé par la relation entre le terroir villageois auquel s'identifie l'OP choisie et l'état d'avancement du processus de mise en œuvre du POAS dans ce terroir. Guidé par ce fait, nous sommes intéressé dans le cadre de nos entretiens exploratoires à trois OP : l'ASESCAW, le Galle Aynabe (maison des éleveurs) et enfin l'union locale de Boundoum-Barrage, ayant leur siège dans les localités de Ross-Béthio pour les deux premières et Boundoum-Barrage pour la dernière. Ces dernières sont des sites relativement en avance dans le POAS dans la mesure où il y avait eu des ateliers de concertation avec les populations de base depuis 1998. Les entretiens avec les responsables de ces OP et quelques membres se sont déroulés de manière semi-guidée, et ont tourné autour des thèmes suivants: les relations avec les autres acteurs de la décentralisation, la perception des décisions prises par le conseil rural, la conception du mode de gestion foncier et des systèmes d'appui tels que le POAS et enfin les problèmes internes aux OP.

Ces séances d'entretien nous ont permis de mieux appréhender la dynamique organisationnelle et de nous faire une idée de l'implication des acteurs de base dans les principales décisions où se joue leur avenir.

- La recherche documentaire

En ce qui concerne la phase documentaire, nous avons tout d'abord procédé à une consultation des ouvrages généraux traitant de notre thème de recherche, en l'occurrence la décentralisation et le développement local. Cette opération nous a permis d'identifier un problème général de recherche et d'améliorer considérablement la qualité de notre questionnement, en nous permettant de dépasser les interprétations établies qui contribuent à reproduire l'ordre des choses. Après l'identification du problème général de recherche, nous avons consulté des ouvrages plus spécifiques, qui traitent de la région géographique qui constitue le cadre de notre étude, c'est-à-dire le Delta, mais aussi touchent directement le problème qui nous intéresse : la réceptivité des OP par rapport au processus de décentralisation, surtout en matière de foncier. De même nous avons consulté les registres de délibération du conseil rural de 1997 à 2001.

Il convient enfin de préciser, que cette recherche documentaire nous a conduit à fréquenter un certain nombre de bibliothèques. En effet, en plus de la bibliothèque universitaire de Saint-Louis, nos investigations ont été menées également dans les centres de documentation du CIFA à Ndiaye, de l'ISRA, du projet sénégal-allemand (GTZ), de la SAED, du CODESRIA, et enfin à la bibliothèque universitaire de Dakar.

- La pré-enquête exploratoire

Elle a été effectuée à la suite des entretiens exploratoires, et nous a permis de nous familiariser davantage avec notre milieu d'étude, mais surtout et aussi de voir les outils et techniques de collecte les mieux adaptés aux réalités de notre site, et la démarche à adopter dans la réalisation de cette étude. En effet, c'est toujours le terrain qui détermine le choix des méthodes à mettre en œuvre en fonction des spécificités du milieu. Ainsi, nous avons procédé à un test de nos questionnaires et guides d'entretien, pour voir s'ils collaient à la réalité, mais aussi pour pouvoir rectifier certaines questions ou certains thèmes qui n'étaient pas très bien compris des populations. A ce niveau, nous

avons retenu un échantillon limité constitué de cinq élus locaux, et de cinq acteurs individuels au sein de chacune des OP ciblées.

Cette phase de test, nous a permis de combler certaines lacunes, mais aussi et surtout de procéder à un choix combiné des méthodes qualitatives et quantitatives, en ce sens, qu'elles pouvaient être complémentaires, comme l'ont révélé les résultats de notre pré-enquête. Après la pré-enquête qui a couronné la phase exploratoire, nous procédons dans les lignes qui suivent à la présentation des outils et techniques de collecte de données retenues dans le sillage de la pré-enquête.

B- Les outils et techniques de recueil des données

Le processus de mise en place de notre protocole d'observation a été global et a articulé la méthode qualitative et la méthode quantitative. Nous nous sommes inspiré du principe de la triangulation, lequel stipule qu'expliquer un phénomène à partir d'une seule approche méthodologique peut conduire à des biais. En effet, l'explication unilatérale d'un fait, est à la fois simpliste et réductrice. Pour concrétiser ce choix, nous avons considéré les situations rurales comme étant le résultat d'une succession de décisions subies ou prises par les habitants des terroirs respectifs, et qui dépendent de facteurs externes et internes.

Au niveau quantitatif, l'outil de collecte des données utilisé a été le questionnaire.

- Le questionnaire

C'est un outil de collecte qui permet d'obtenir une base de données statistiques susceptibles de jouer un rôle intéressant dans la phase d'analyse des résultats. Le questionnaire administré aux enquêtés est composé de questions ouvertes, de questions fermées et de questions à évaluation. (Voir annexes)

Les questions ouvertes permettent une interview plus approfondie, en ce sens qu'elles permettent de recueillir des réponses plus riches et plus diversifiées. Dans ce

type de questions, l'information n'est pas restreinte, il est demandé au sujet de livrer son opinion.

Les questions fermées quant à elles, enferment le sujet enquêté dans une alternative sous réserve du refus de répondre ou de l'absence d'opinions. Il n'a en général le choix qu'entre deux positions s'exprimant le plus souvent par oui ou par non. Ce type de questions, même s'il ne laisse aucune marge de manœuvre à l'enquêté, a l'avantage de rendre plus clair et plus simple l'exploitation et le traitement des réponses obtenues.

Enfin, les questions à évaluation qui sont des formes intermédiaires entre les questions ouvertes et les questions fermées, permettent au sujet interrogé de nuancer sa réponse, en lui fournissant des points de repère sur lesquels il peut se baser pour opérer un choix.

A côté de la méthode quantitative, qui s'est traduite par l'utilisation du questionnaire, nous avons surtout utilisé la méthode qualitative. En effet, pour un thème si profond que la décentralisation où il est surtout question d'appréhender les perceptions et les représentations que les acteurs se font du phénomène, une plus grande importance a été accordée à l'approche qualitative, et aux techniques et outils de collecte qui en sont issus. Dans cette perspective nous avons surtout donné "*la parole aux acteurs*", pour éviter de tomber dans le piège d'une quantification abusive des données qui nous détournerait de nos principaux objectifs. Ainsi, nous avons utilisé à ce niveau, le guide d'entretien et le focus group comme outil de recueil des données, et l'observation comme technique de collecte d'informations.

- Le guide d'entretien

Le guide d'entretien a été confectionné à partir de thèmes jugés centraux pour une meilleure appréhension de la problématique de la décentralisation et du développement local à Ross-Béthio. Dans ce cadre, les interviews se sont déroulées de manière non structurée. (Voir annexes)

Elles ont consisté en des conversations informelles, mettant l'accent sur le dialogue. Ces entretiens non structurés relativement flexibles, nous ont permis de nous installer dans une perspective résolument heuristique, en élargissant notre marge de manœuvre, surtout lorsqu'on abordait des sujets de discussion qui nécessitaient de "*creuser la question*" initialement posée, de l'approfondir davantage.

L'autre outil de collecte utilisé dans la phase qualitative était le focus group.

- Le focus group

C'est un type spécifique d'interview non standardisé autour duquel, des personnes spécialement réunies discutent d'un sujet particulier sous la conduite d'un animateur qui a à ses côtés un preneur de notes. A ce niveau, notre principal souci a été de veiller à respecter certains critères au niveau de la composition des groupes de discussion, pour y instaurer une certaine homogénéité. Pour ce faire, un certain nombre de critères tels que le genre, le statut social, l'intérêt et l'expérience par rapport au sujet à discuter ont été pris en compte pour une meilleure interaction du groupe. En effet, les groupes de discussion peuvent donner de fausses impressions, si elles sont dominées par des individus ou par des membres de groupes sociaux spécifiques qui sont au niveau de la hiérarchie sociale, supérieurs aux autres.

A côté de ces outils de recueil de données, nous avons également utilisé l'observation participante qui est une technique qui permet d'accéder à des éléments d'informations plus significatifs que ceux qu'on peut recueillir par l'usage exclusif d'un questionnaire ou d'un entretien. De même, il permet de réduire les marges d'erreur relatives aux relations enquêteurs-enquêtés.

- L'observation participante

Elle est à la fois engagée et désengagée, et permet d'accéder au contexte social dans lequel vivent les membres de la communauté investie. Notre objectif principal en utilisant cette technique, est de porter un regard ethnographique sur les interactions

sociales quotidiennes, sur les valeurs et normes qui sont actualisées tous les jours dans le déroulement de la gestion décentralisée du terroir de Ross-béthio en matière de foncier. L'intérêt d'une telle technique d'appréhension du réel, réside dans son caractère direct : "*elle permet de considérer les événements au fur et à mesure de leur déroulement dans la vie du groupe et d'analyser le comportement réel de ses membres*"³⁸. Dans cette perspective, certaines sources d'informations ont été sélectionnées à savoir, les discussions dans les places publiques, les réunions locales, mais aussi les pratiques quotidiennes à la maison communautaire.

Après, la présentation des outils et techniques de collecte données utilisées, nous passons à l'échantillonnage, c'est-à-dire la manière dont notre échantillon a été constitué.

C- L'échantillonnage

La construction de l'échantillon, nécessitait tout d'abord une bonne compréhension des réalités locales, à travers une maîtrise des différentes catégories d'acteurs et des sphères d'action dans lesquelles les acteurs évoluent. Dans cette perspective, nous avons privilégié, les ex-conseillers ruraux*, les membres des trois organisations paysannes sélectionnées lors de la pré-enquête, les notables, les agents de développement et autres services déconcentrés de l'Etat, les membres de la délégation spéciale qui présidaient au moment des enquêtes, aux destinées de la communauté rurale de Ross-Béthio.

Il convient de signaler que hormis les membres des organisations paysannes, l'échantillonnage au niveau des autres catégories d'acteurs n'a pas posé de problèmes, du fait de leur nombre restreint. Pour ce qui est des OP, le problème majeur qui s'est posé, est l'absence d'une base de sondage fiable. En effet, ni l'ASESCAW, ni le Galle Aynabe ou encore l'union locale de Boundoum-Barrage, ne disposent de données sur leur effectif exact dans les terroirs concernés par notre enquête, à savoir Ross-Béthio village et Boundoum-Barrage. Pour pallier ce manque, nous nous sommes rabattus au niveau du

³⁸ GRAWITZ, M. 1993. *Méthode des sciences sociales*, Paris, Dalloz, : 701.

* l'enquête a été réalisée après l'amendement du projet de loi portant prorogation du mandat des élus et leur remplacement par une délégation spéciale chargée d'expédier les affaires courantes.

village de Boundoum-Barrage sur les procès-verbaux des dernières réunions de l'union locale, notamment les feuilles de présence, à partir desquelles nous avons procédé à un échantillonnage raisonné prenant en compte les acteurs les plus réguliers aux réunions et les sections villageoises d'appartenance en vue d'avoir une certaine diversité, mais aussi certaines caractéristiques socio-démographiques telles que le statut social, le genre, l'âge. Le même procédé a été utilisé à Ross-Béthio village pour le Galle Aynabe, alors que pour l'ASESCAW, c'est à travers un système de recensement des principaux membres habitant à Ross-Béthio, que nous avons construit un échantillon raisonné prenant en compte les mêmes caractéristiques socio-démographiques que celles utilisées dans la constitution de l'échantillon de l'union locale de Boundoum-Barrage et du Galle Aynabe.

De même, il convient de signaler que pour toutes les catégories d'acteurs ciblés par notre étude, l'échantillonnage a été constitué suivant la saturation qui a été le principe directeur de validation de nos hypothèses. Elle s'inscrit dans la perspective constructiviste qui récuse la conception selon laquelle, les énoncés et modèles théoriques produits par la science sont infaillibles. En outre, sur le terrain, la saturation permet de produire un savoir riche, adéquat et nuancé, intimement rattaché aux conditions dans lesquels il a été produit.

Ainsi, dans cette étude essentiellement qualitative, la représentativité des échantillons de populations étudiées, a été remplacée par la notion de saturation. Elle est atteinte, lorsque par rapport à notre problème spécifique de recherche, les données que nous recueillons ne sont plus nouvelles et que ce que l'on a récolté entre dans les cadres déjà connus et configurés par nos hypothèses de travail. Ainsi, on arrête les enquêtes en considérant que la population a été entièrement étudiée en ce qui concerne notre problème de recherche, à travers l'échantillonnage que l'on a constitué.

II- 2- 2- L'enquête proprement-dite

Cette partie traitant de l'enquête proprement-dite retrace dans un premier temps l'histoire de la collecte et les techniques de traitement et d'analyse des résultats, et expose dans un second temps, les difficultés rencontrées.

- L'histoire de la collecte

La première phase du travail d'enquête a débuté, par l'administration des guides d'entretien aux populations cibles. Dans cette perspective, nous nous sommes tout d'abord entretenu avec les ex-conseillers ruraux parmi lesquels nous avons procédé à un choix basé sur l'intérêt et l'expérience de ces derniers par rapport au sujet à débattre, pour voir ceux qui étaient susceptibles de nous apporter le plus d'informations. Ainsi, nous avons pu discuter avec six (6) ex-conseillers ruraux, personnes ressources que nous sommes allé trouver à leur domicile. Il s'agit du premier vice-président de la communauté rurale de Ross-Béthio, du président de la commission des affaires juridiques, du contrôle et des conflits, coordonnateur du POAS de la communauté rurale de Ross-Béthio, du président de la commission domaniale, des deux ex-conseillers animateurs du POAS dans les localités de Ross-Béthio et Boundoum-Barrage, et enfin d'une femme ex-élue locale et responsable de groupement de promotion féminine à Ross-Béthio. Les entretiens avec ces derniers se sont déroulés sous une forme guidée, qui nous permettait de temps en temps d'approfondir certaines questions ou encore d'insister davantage sur certaines réponses fournies par nos interlocuteurs pour avoir des informations beaucoup plus complètes.

Après les ex-conseillers ruraux, nous avons eu des entretiens toujours sous une forme d'interview non standardisée avec les chefs de village et notables, puis avec les

agents de développement et les membres des services déconcentrés de l'Etat, intervenant dans nos sites de recherche.

Enfin, nous avons eu en dernier lieu des entretiens avec les acteurs de base, c'est-à-dire les agriculteurs et éleveurs, membres des trois OP sélectionnées lors de la phase de pré-enquête à savoir : l'ASESCAW, le Gallé Aynabe (maison des éleveurs) et l'union locale de Boundoum-Barrage. L'administration du guide d'entretien au niveau des membres des OP, a essentiellement ciblé les personnes ressources, c'est-à-dire celles qui, de par leur rôle dans l'organisation étaient plus imprégnées du sujet de notre recherche. Ainsi, nous nous sommes entretenu dans chacune des trois OP, avec trois responsables : le président, le secrétaire administratif ou le secrétaire général et le chargé des relations avec les collectivités locales chargé des relations extérieures. Les entretiens avec ces personnes ressources ne se sont pas déroulés de manière structurée, mais ont plutôt consisté en des conversations laissant une grande marge de manœuvre aux enquêtés, même si par endroit on se réservait le droit de transformer momentanément l'entretien sous une forme semi-guidée dans le but d'approfondir certaines questions.

Tableau 1 : Les personnes enquêtées par entretien individuel

Statuts	Effectif
Ex-conseillers ruraux	6
Membres de la délégation spéciale	3
Responsables OP ASESCAW	3
Responsables OP Galle Aynabe	3
Responsables OP Union Locale Boundoum-Barrage	3
Chefs de village	2
Notables	5
Agents de la SAED	4
Chef du CERP de Ross-Béthio	1
Chef du service de l'élevage	1
Chef du service de l'agriculture	1
Total	32

Après la première phase qui a été consacrée aux entretiens individuels, nous avons abordé la deuxième phase de notre travail d'enquête, marquée par l'administration des focus group qui ont été confectionnés à partir des tendances générales qui se sont dégagées des entretiens individuels. L'administration du focus group a tout d'abord débuté par la constitution de groupes de discussion, travail au cours duquel nous avons surtout veillé à constituer des groupes homogènes, pour éviter les biais liés aux pesanteurs sociales qui règnent dans nos milieux de recherche. De même, il convient de signaler que le nombre de personnes composant un groupe de discussion a été limité exprès à cinq (5), pour éviter les éventuels débordements que pouvaient susciter les thèmes à aborder, du fait de leur grande sensibilité.

Tableau 2 : Composition des groupes de discussion

Groupes	Composition	Effectifs
Groupe 1	Agriculteurs membres simples de l'ASESCAW	5
Groupe 2	Eleveurs membres simples du Galle Aynabe	5
Groupe 3	Femmes productrices membres simples de l'Union Locale Boundoum-Barrage	5
Groupe 4	Responsables OP Galle Aynabe	5
Groupe 5	Responsables OP ASESCAW	5
Total		25

L'administration du questionnaire a été effectuée en dernier lieu. A ce niveau, deux types de questionnaires ont été confectionnés : un destiné aux ex-conseillers ruraux et un

autre à l'intention des membres des OP d'éleveurs et d'agriculteurs. Ainsi, ce travail a d'abord débuté par l'interrogation des ex-conseillers ruraux dans nos sites de recherche. Du fait de leur extrême mobilité, mais aussi de l'enclavement des villages où certains résident, tous les ex-conseillers n'ont pu être interrogés. Le tableau suivant montre le nombre d'ex-élus interrogés par questionnaire et procède à une répartition de ces derniers selon le sexe.

Tableau 3 : Répartition des ex-conseillers interrogés par questionnaire selon le sexe

Sexe	Effectif	Pourcentages
Masculin	9	81
Féminin	2	19
Total	11	100

Le questionnaire à l'intention des membres OP a été administré à ceux-ci, après nos entretiens avec les ex-élus. A ce niveau, nous avons enquêté d'abord les membres de l'Amicale Socio-Economique, Sportive et Culturelle des Agriculteurs du Walo (ASESCAW), puis ceux du Galle Aynabe (maison des éleveurs) avant de se rendre en dernier lieu à Boundoum-Barrage pour interroger les membres des sections villageoises constituant l'union locale des producteurs de Boundoum-Barrage. L'entretien avec toutes ces personnes s'est déroulé de manière "*individuelle*", c'est-à-dire que pour éviter qu'il n'y ait des biais relatifs à l'influence que l'entourage pourrait exercer sur la personne enquêtée, nous avons tenu à les interroger sans la présence des autres, donc il n'y avait que l'enquêteur et l'enquêté. Pour arriver à réunir ces conditions, il nous a fallu le plus souvent donner des rendez-vous à nos interlocuteurs, à leur domicile. Le tableau suivant, constitue une illustration du nombre d'acteurs interrogés, selon le sexe et l'OP d'appartenance.

Tableau 4 : Répartition des personnes interrogées par questionnaire selon le sexe et l'OP d'appartenance

OP d'Appartenance \ Sexe	Masculin	Féminin	effectif
AESCAW	12	4	16
Union Locale Boundoum-Barrage	14	6	20
Galle Aynabe	15	-	15
Effectifs Totaux	41	10	51

NB : Le Galle Aynabe ne compte pas dans son effectif des femmes. Celles-ci sont regroupées dans une autre association qui est le Directoire des femmes.

- Les techniques de traitement et d'analyse des résultats

Le traitement et l'analyse des données de l'enquête, ont été fait en utilisant le tableur excel qui nous a permis non seulement de confectionner des tableaux de contingence mais aussi de procéder à des tris pour le calcul des pourcentages.

- Les difficultés rencontrées

Après avoir retracé les grandes lignes de l'histoire de la collecte, nous présentons les difficultés rencontrées tout au long de cette recherche.

Tout d'abord, la première difficulté à laquelle nous avons été confronté, a été la situation d'instabilité, voire la mobilité extrême des ex-conseillers ruraux. En effet , il nous a été très difficile de les avoir tous, aussi nous sommes nous rabattu sur ceux qu'on avait la chance d'avoir à notre disposition. Cette indisponibilité des ex-conseillers ruraux aura aussi été la raison pour laquelle nous n'avons pas pu tenir des focus group avec cette catégorie d'acteurs. Il nous était impossible de trouver un lieu où nous pouvions les rencontrer pour organiser des groupes de discussion. Avec l'avènement d'une délégation

spéciale à la tête du conseil rural, les ex-conseillers ne venaient plus à la maison communautaire, lieu où nous les rencontrions lors de notre pré-enquête exploratoire. A cela, s'ajoute le fait que l'enquête a coïncidé avec la période de confection des listes pour les élections locales, ce qui fait que la plupart étant des leaders politiques locaux, étaient beaucoup plus préoccupés par cela. Il nous a fallu donc pour les interroger aller chez-eux, à des heures telles que la nuit, pour être sûr de les y trouver.

Ensuite, une autre difficulté rencontrée a été l'enclavement de Boundoum-Barrage, notre second site de recherche, associé aux difficultés auxquelles nous avons été confrontés pour amener certaines populations locales à collaborer à l'enquête. En effet, non seulement nous avons rencontré de sérieux problèmes pour rallier notre site de recherche, à cause de la quasi-absence et la vétusté du parc automobile, ajouté à l'état cahoteux de la route latéritique qui y mène, mais aussi les populations locales ont montré des signes de réticence au début, dus selon eux, au fait que cela fait des années qu'elles répondent aux questions des étudiants, sans pour autant voir les retombées de ces enquêtes, c'est-à-dire des changements concrets survenus dans leur vie quotidienne. Il nous a fallu ainsi faire preuve d'un certain tact et d'une certaine patience, en usant parfois de la parenté à plaisanteries assez répandue dans ce milieu cosmopolite, pour arriver à faire passer notre message et recueillir un certain nombre d'informations.

DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DES DONNEES DE L'ENQUETE

La réceptivité des populations locales notamment des OP, est liée à un certain nombre de facteurs qui nécessitent une bonne connaissance du milieu de recherche. C'est pourquoi, nous consacrons cette deuxième partie à la monographie de terrain qui s'efforce de présenter les différentes informations recueillies et susceptibles d'apaiser notre souci constant d'analyser le processus de décentralisation en train de se dérouler dans la communauté rurale de Ross-Béthio.

Cette partie est composée de quatre chapitres. Dans le premier, nous procédons à une présentation du cadre général de l'étude, c'est-à-dire le Delta du fleuve Sénégal. Le second quant à lui est consacré à la présentation des monographies villageoises, autrement dit les villages ciblés par l'enquête de terrain, tandis que le troisième essaie de caractériser la dynamique organisationnelle dans la communauté rurale de Ross-Béthio. Enfin, le quatrième chapitre aborde la question de la gestion des ressources, particulièrement la ressource foncière.

CHAPITRE III : Présentation du cadre général d'étude : le Delta

Dans ce chapitre, nous procédons à une présentation du cadre général de notre étude, en l'occurrence le Delta du fleuve Sénégal qui couvre du point de vue superficie, l'essentiel de la communauté rurale de Rosso- Béthio. Cette présentation se fera en trois temps. D'abord, nous nous évertuerons à montrer les caractéristiques géographiques de cette zone, ensuite ses caractéristiques humaines, avant de terminer par les caractéristiques socio-économiques.

III- 1- Les caractéristiques géographiques

Cette présentation des caractéristiques géographiques de notre cadre d'étude, s'évertuera surtout à traiter uniquement de la région géographique riveraine du fleuve, encore appelée Delta, qui correspond beaucoup plus du point de vue physique aux réalités des terroirs villageois (Rosso-Béthio et Boundoum-Barrage) que nous avons ciblé dans le cadre de ce travail de recherche.

Dans cette perspective, nous traiterons du contexte climatique du Delta, de l'hydrologie, mais aussi du relief et de la pédologie, et enfin de la végétation.

Ainsi, du point de vue du climat, les effets combinés de la position en latitude du Delta du fleuve Sénégal et de la proximité de la mer, se manifestent par une situation climatique particulièrement nuancée. De ce fait, le climat du Delta correspond à une manifestation locale qui porte la marque des influences continentales et océaniques. Selon Elhadji Malick SARR³⁹ le climat est de type sahélo-saharien dans le haut delta, mais au fur et à mesure qu'on se rapproche de l'embouchure du fleuve, le climat devient un type canarien grâce aux influences marines.

Cette position particulière de Delta influe également sur le régime pluviométrique. En effet, tout comme pour ce qui est du climat, l'influence maritime explique que le nombre

³⁹ SARR, E.M. 1997. *Etude sur le complexe primaire et le développement rural du delta*, Saint-Louis, Club du Sahel, CCIADL.

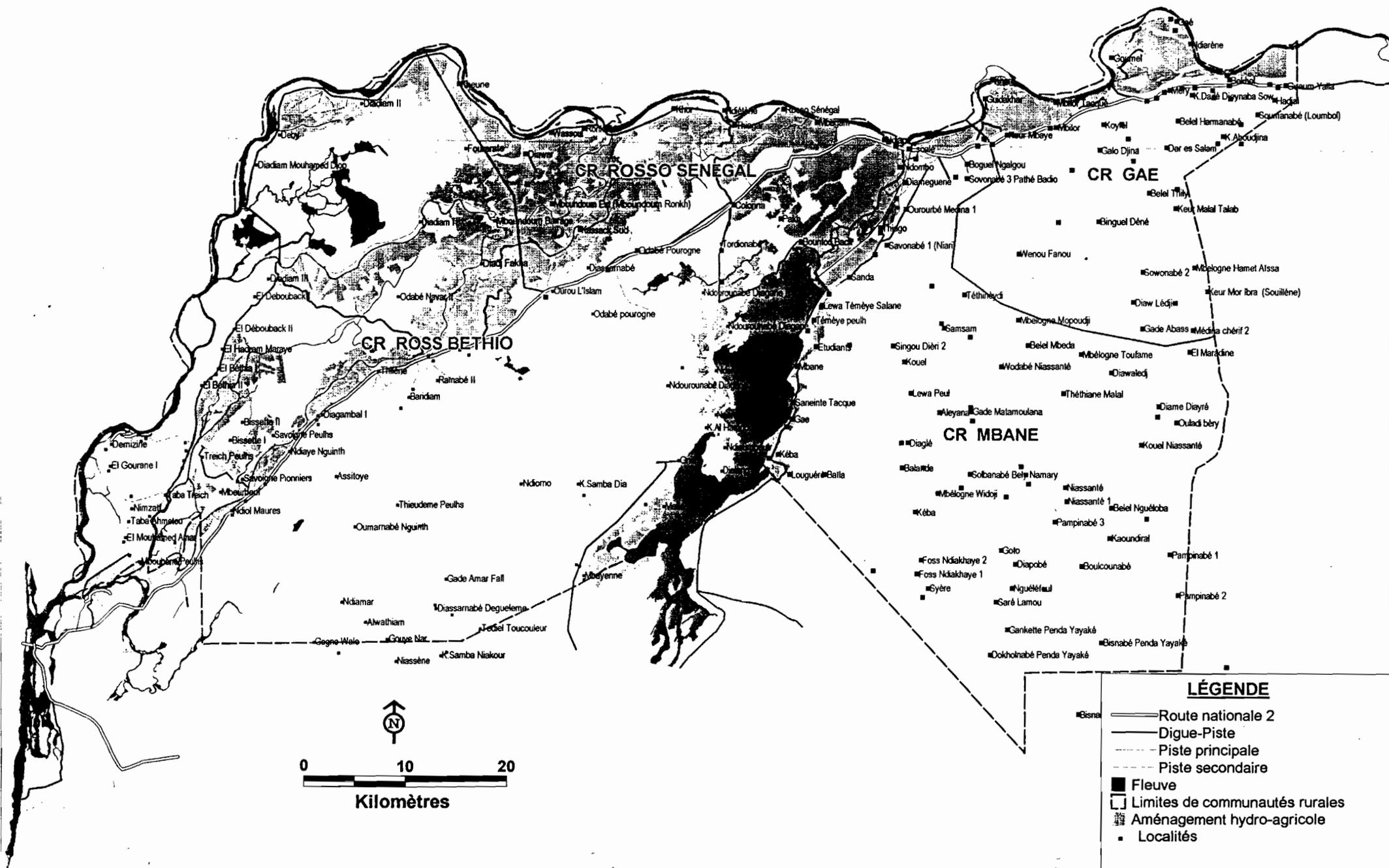
de jours de pluies diminue du littoral vers les terres intérieures, ce qui constitue une preuve de leur discontinuité dans le temps et dans l'espace. Les températures également ne sont pas en reste et sont assez fortement influencées par cette dynamique.

En ce qui concerne l'hydrologie, le Delta dispose d'un réseau hydrographique assez dense qui porte les empreintes des divagations du lit du fleuve Sénégal, mais aussi celles des actions anthropiques. Cette donnée fait que, plusieurs voies d'eau et dépressions naturelles sont présentes dans le Delta et dépendent du fleuve pour leur alimentation. Parmi ces voies d'eau, nous avons l'axe Gorom-Lampsar qui ceinture notre zone de recherche et demeure un adducteur principal et un réservoir d'eau douce pour une bonne partie des populations du Delta.

Le relief quant à lui est essentiellement constitué de cuvettes entièrement inondables à l'état naturel et qui jouent un rôle déterminant dans la dynamique du milieu. Ce sont des cuvettes de décantation argileuse ou cuvettes d'inondation vouées à la culture du riz, et des cuvettes salées qui collectent les eaux de ruissellement et de la crue. Cette composition du relief est identique à la structure du sol. Nous y avons des sols hydromorphes ou argileux et des sols halomorphes ou salés.

Enfin la végétation quant à elle, y est sujette à des variations relatives aux conditions hydrologiques et pédologiques particulières du Delta. Ainsi dans les milieux à forte présence de sols halomorphes, la végétation est du type savane et constitue un pâturage moyen en saison des pluies et en début de saison sèche, alors qu'au niveau des sols hydromorphes, le couvert végétal est constitué de végétaux herbacés qui constituent d'excellents pâturages en saison sèche.

Aménagements hydro-agricoles dans le delta du fleuve Sénégal



LÉGENDE

- Route nationale 2
- Digue-Piste
- Piste principale
- Piste secondaire
- Fleuve
- Limites de communautés rurales
- ▨ Aménagement hydro-agricole
- Localités

II. 2 Les caractéristiques humaines et socio-culturelles

A l'instar des autres terroirs situés dans l'ancien royaume du Waalo, la communauté rurale de Ross-Béthio est un bastion dominé par les Wolof qui furent les fondateurs de la plupart des villages. C'est par la suite que le terroir enregistra l'arrivée massive des Peul, des Tukuleer, des Maures, et bien d'autres ethnies, attirés par la mise en valeur des terres du Delta. Mais malgré ce flux d'immigrés, il n'en demeure pas moins que les Wolof, continuent à constituer l'écrasante majorité de la population. Dans cette partie consacrée aux caractéristiques humaines et socio-culturelles, nous traiterons donc : de la composition ethnique et de la stratification sociale.

III.2.1 La composition ethnique

« L'histoire des dix dernières années a particulièrement mis en évidence le rôle du facteur ethnique dans les sociétés africaines. Les nombreuses rencontres d'intellectuels autour de l'ethnicité en Afrique ne relèvent nullement d'un phénomène de mode: elles s'inscrivent tout simplement dans le souci d'analyser et de trouver des solutions à un problème qui vient s'ajouter aux obstacles qui freinent le développement. Toute réflexion sérieuse sur les problèmes de développement est maintenant tenue d'intégrer le facteur ethnique. »⁴⁰

Au vue de ce qui précède, le facteur ethnique constitue un élément essentiel que notre étude ne pouvait nullement se permettre d'occulter. En effet, la réceptivité des populations locales par rapport à la décentralisation et notamment aux problèmes fonciers, est en étroite relation avec la question ethnique.

⁴⁰ Diouf, M. 1998. *Sénégal. Les ethnies et la Nation*, Nouvelles Editions africaines du Sénégal : 9.

Dans la communauté rurale de Ross-Béthio, la construction de l'espace ethnique est le résultat d'un processus de mouvements de population, entraîné par la mise en valeur des terres du Delta. Ainsi, même si l'ethnie wolof est majoritaire dans cette zone, les études récentes ont montré que c'est un milieu cosmopolite. A l'origine, c'était une zone très peu peuplée, et la décision de la SAED d'aménager les terres de cette zone a été le déclic, d'autant plus qu'il fallait faire appel à d'autres bras pour exploiter ces terres. Dans cette perspective, des Sereer en provenance de la zone de Thiès sont venus s'y installer, mais aussi des Tukuleer et Peul originaires de la vallée du fleuve. Cette nouvelle caractéristique du Delta entraîne une nouvelle donne dans le rapport au foncier des populations locales. En effet, d'un milieu peu peuplé et composé essentiellement de Wolof, mais aussi caractérisé par ce qu'on appelle « *l'absence d'une faim de terre* », on est passé à un milieu cosmopolite, hétérogène, caractérisé par une pression foncière entretenue par les membres des différentes ethnies présentes dans le terroir local. Cela va favoriser diverses situations allant des conflits au dialogue, d'où la négociation entre membres des différentes ethnies qui s'activent dans le foncier. L'accès au foncier ne devient plus l'affaire d'une seule ethnie, mais de toutes les ethnies.

Le tableau suivant, représentant la répartition par ethnie des personnes interrogées par questionnaire au niveau des acteurs du foncier (conseillers ruraux et membres d' OP) en est une parfaite illustration.

Tableau 5 : Répartition par ethnie des ex-élus et des membres d'OP interrogés par questionnaire.

Statut	Ex-élu local	Membre d'OP	Total	Pourcentage
Ethnie				
Wolof	9	29	38	61
Peul	1	17	18	30
Sereer	-	5	5	8
Autres	1	-	1	1
Total	11	51	62	100

III.2.2 La stratification sociale

La présentation de la composition ethnique montre que le Delta du fleuve Sénégal en général, et la communauté rurale de Ross-Béthio en particulier, constitue une zone cosmopolite certes, mais à forte dominante wolof suivie de l'ethnie haalpulaar (Peul et Tukuleer). Or ces deux ethnies constituent des groupes fortement hiérarchisés. En effet, aussi bien la société wolof que la société pulaar se caractérisent par l'existence de castes. Elles y demeurent une structure sociale assez rigide dont l'explication pourrait être recherchée dans la spécialisation professionnelle et l'endogamie clanique propres à l'ancien royaume du Walo.

Au Walo, « le lignage constituait avec son substitut, la famille étendue, l'unité économique première, la cellule sociale de base dans la division de la société globale en clan matrilinéaire ou patrilinéaire. »⁴¹ Cette société divisée en lignages était très fortement hiérarchisée, laquelle hiérarchisation légitimait des relations de subordination entre une classe libre et une classe non libre. Trois groupes sociaux peuvent être distingués dans la hiérarchie sociale : les *géér* ou hommes libres, les *ñeeño* ou impurs et les *jaam* ou non-libres.

Les *géér* ou hommes libres formaient la classe supérieure. Boubacar BARRY dans sa nomenclature sur ce groupe, y distingue plusieurs hiérarchies relatives au rang qu'on occupait dans la société, et allant des *garmi* constitués par la haute noblesse à qui revenait de droit la couronne, aux *baadoolo* qui constituaient au bas de l'échelle sociale des hommes libres, la grande masse des paysans qui n'avaient pas de pouvoirs et jouaient un rôle de subalterne sans défense face à la puissance des nobles.

⁴¹ BARRY, B. 1985. *Le royaume du Waalo. Le Sénégal avant la conquête*, Paris, Karthala : 65.

Les *ñeeño* ou impurs quant à eux étaient également des hommes libres et formaient le groupe des castes artisanales. Cette classe se subdivise aussi en autant de sous-castes qu'il y a de métiers, qui sont toutes plus ou moins frappées de mépris ou d'endogamie par la classe des *géér*.

Les *jaam* ou non libres, constituaient la dernière catégorie sociale. Placés au bas de l'échelle sociale, les esclaves connaissent néanmoins à l'intérieur de leur classe, une certaine hiérarchie qui hissait les esclaves de la couronne au-dessus des esclaves de case. L'esclave épousait dans la société globale, le statut de son maître par rapport aux individus de sa classe.

Cette stratification sociale joue un rôle essentiel dans le fonctionnement de la société locale, et sa compréhension est essentielle pour pouvoir replacer certaines logiques opérées par les acteurs dans le cadre de la redistribution des ressources dans leur véritable contexte. Dans le royaume traditionnel du Walo, les terres étaient généralement exploitées par les "*geer*", hommes libres de castes supérieures, alors que les hommes libres de castes inférieures ou "*ñeeño*" ne pouvaient en disposer, tout comme les captifs ou *jaam*. Il s'agira alors de voir dans ce contexte de décentralisation et de redistribution des ressources, notamment foncières, les permanences et ruptures dans la gestion des affaires locales, au premier rang desquelles se trouvent les modes de tenure foncière.

III.3 Les caractéristiques socio-économiques

Elles s'articulent autour de la question relative à la relation entre la structure sociale traditionnelle et les types d'activités économiques en présence dans le milieu. Traditionnellement, la structure socio-économique du Delta était à l'image de celle du royaume du Walo, et était à ce titre marquée par une hiérarchisation sociale. Mais cette corrélation entre le statut social et l'activité économique ne se fait plus sentir de nos jours. La mise en valeur des terres du Delta par les sociétés d'aménagement qui s'y sont

succédées, a bouleversé les structures sociales du Delta en y créant de nouveaux villages qui allaient accueillir ceux qu'on appelle les colons. Cette nouvelle donne a plutôt favorisé de nouveaux systèmes à forte spécialisation ethnique certes mais professionnelle aussi.

Le tableau suivant dont les données sont issues de nos enquêtes, corifie cette tendance qui s'est clairement manifestée chez les acteurs ciblés par notre questionnaire.

Tableau 6 : Distribution par ethnie et profession des membres d'OP interrogés par questionnaire

Profession \ Ethnie	Ethnie			Total
	Wolof	Peul	Sereer	
Agriculteurs	28	2	6	36
Eleveur	-	15	-	15
Autres	-	-	-	-
Total	28	17	6	51

Ainsi, l'une des caractéristiques socio-économiques du Delta demeure l'étroite corrélation qui y existe entre l'ethnie et la profession. Cette caractéristique se manifeste dans presque tous les secteurs d'activités de la vie économique. La vie économique dans le Delta est animée par de nombreuses activités parmi lesquelles nous avons l'agriculture irriguée avec notamment la riziculture, qui avec l'élevage constituent les deux secteurs qui nous intéressent le plus dans le cadre de cette étude car étant directement liés à la problématique de la gestion des terres et de l'eau.

- La riziculture

Elle constitue la principale activité économique dans le Delta et la principale source de revenu des populations. Cette prééminence de la riziculture, est une réalité qui s'étend à presque l'ensemble des villages du Delta, et trouve son explication dans les conditions climatiques défavorables du Delta qui ne permettent pas le développement de l'agriculture sous pluie.

Les riziculteurs disposent en général de deux types d'exploitations rizicoles. Il y a les exploitations qui se trouvent dans les casiers, c'est-à-dire les grands aménagements effectués par la SAED, et les périmètres privés non aménagés par la SAED. Dans les casiers comme dans les périmètres privés, la double culture annuelle du riz est généralement effectuée. Cette situation permet d'obtenir des rendements nettement élevés qui traduisent d'une certaine manière, une bonne organisation de l'activité rizicole dans la zone du Delta. En effet, on peut lier l'évolution des rendements au processus de prise en charge de la filière rizicole par les paysans eux-mêmes à travers des organisations réputées dynamiques et performantes et qui sont souvent citées en exemple.

Toutefois, malgré les résultats encourageants que connaît la riziculture, il n'en demeure pas moins que beaucoup de problèmes continuent de se poser à elle. Au premier rang de ceux ci figure la commercialisation. En effet, devant la quasi-absence de pistes de production susceptibles de faciliter l'acheminement de la récolte vers les grands centres commerciaux, les paysans éprouvent d'énormes difficultés pour écouler leur production. De même, la préférence du marché local pour des variétés de riz autres que celles produites dans le Delta, anéantit les espoirs des paysans pour ce qui est de la commercialisation de leur récolte. Comme autre difficulté, nous avons l'accès à des terres aménagées, qui constitue une préoccupation essentielle des acteurs. En effet, même si les riziculteurs sont en majeure partie des Wolofs souvent autochtones, le "boom" démographique qu'a connu le Delta avec l'arrivée des défilés de la fonction publique

mais aussi des réfugiés mauritaniens, y a exacerbé les modes de tenure foncière. Ainsi la pression foncière aidant, l'accès à la terre est de plus en plus difficile pour les acteurs.

- L'élevage

L'élevage était l'activité la plus importante dans le Delta. Autrefois le Delta constituait une zone assez propice au développement de cette activité. Mais l'avènement des sociétés d'aménagement qui vont faire du Delta une zone à vocation agricole, va complètement bouleverser cette tendance.

L'élevage constitue de nos jours la deuxième activité dans le Delta, après l'activité irriguée, et est exclusivement pratiqué par les Peul qui en ont fait leur activité principale. En effet, le bétail représente chez les Peul une grande richesse. Il permet d'évaluer le statut social dans le groupe. Le cheptel est souvent composé de bovins, d'ovins et de caprins.

Tout comme pour la riziculture, la pratique de l'élevage dans la zone du Delta, rencontre des difficultés majeures qui freinent son développement. La première difficulté demeure la non-affectation des terres à usage de pâturages aux éleveurs. En effet, depuis le temps où la SAED gérait les zones pionnières jusqu'au reversement de celles-ci dans les zones de terroir gérées par la communauté rurale, les affectations de terres ont toujours été faites au profit des agriculteurs. Un autre obstacle au développement de l'élevage dans la zone consiste en l'étroitesse des zones de parcours de bétail, qui sont étouffées par les zones de culture, rendant difficile, l'accès à l'eau du fleuve et des marigots dépressionnaires, pour le bétail.

A côté de ces deux secteurs d'activité économiques, à forte spécialisation ethnique, se trouvent deux autres: la pêche et le commerce relégués au second plan, mais qui ne sont pas des moindres.

CHAPITRE IV : Présentation du cadre spécifique d'étude: les monographies villageoises

Ce chapitre est consacré à la présentation des spécificités de nos deux sites de recherche, à savoir Ross-Béthio et Boundoum-Barrage. Il s'inscrit dans la suite logique de la présentation du cadre général d'étude, et veillera à montrer les diverses facettes de nos sites de recherche.

D'abord, nous procéderons à une étude monographique du village de Ross-Béthio, axée essentiellement sur l'histoire, l'organisation socio-politique dans le cadre de la décentralisation, et en dernier lieu le contexte économique dans lequel baigne le village. Ensuite, il en sera de même avec le village de Boundoum-Barrage où nous essayerons de nous appesantir sur ces mêmes caractéristiques qui fondent la spécificité de ce milieu.

IV- 1- Présentation du village de Ross-Béthio

Situé sur la route nationale 2 à quelques encablures de la ville de Saint-Louis (environ une quarantaine de kilomètres), le village de Ross-Béthio est le chef lieu de la communauté rurale du même nom qui est l'une des plus dynamiques du Sénégal. Cet état de fait s'explique par son poids économique important, mais aussi ses enjeux financiers qui en font un très bel échantillon en matière de recherche sur les problèmes fonciers au Sénégal. La nouvelle tournure prise par la politique de décentralisation de l'Etat sénégalais en 1996, est venue renforcer ce principe, et fait du village de Ross-Béthio un espace carrefour dans la gestion des affaires locales.

IV.1.1. Historique du village

L'histoire du village de Ross-Béthio est intimement liée à l'histoire du royaume du Walo d'une part, et d'autre part, à l'histoire de la mise en valeur agricole du Delta du fleuve Sénégal.

En effet, selon les témoignages recueillis et les documents consultés, le terroir actuel de Ross-Béthio faisait partie d'une importante province du royaume du Waalo ayant une position stratégique puisqu'étant frontalier avec le royaume guerrier du Cayor, le comptoir français de Saint-Louis, et le territoire des tribus mauritaniennes du Trarza. Dans ce contexte, la création du village de Ross-Béthio, n'a été effective que grâce à une succession d'événements qui se sont produits, et dont le catalyseur fut le *Beetyo* Malixuri DIOP. Ce dernier a joué un rôle déterminant dans la défense du royaume, face aux envahisseurs maures du Trarza, et aux colons français, ce qui lui a valu une place de choix dans le royaume.

Toutefois, le *Beetyo* Malixuri DIOP, qui était le frère de la *linguère* Aram Bakar la reine mère, ne pouvant accéder au trône du Waalo de par sa naissance, va se servir de son neveu le prince Yerim Mbanyk Aram Bakar Mbodj, pour tenter en 1673 de détrôner le Brak. C'était le début d'un long périple, qui allait d'abord commencer par un échec qui conduisit à l'exil de l'oncle et du neveu, avant leur retour triomphal avec le concours des forces françaises. L'avènement du prince Yerim Mbanyk au pouvoir, consacra une nouvelle ère pour le *Beetyo* Malixuri DIOP qui en profita pour demander l'autonomie de sa province. Mais, ce "mariage d'amour et de raison" entre l'oncle et le neveu ne va pas durer longtemps. Le *Beetyo* Malixuri DIOP, voulant vaille que vaille être Brak du Waalo, malgré sa non-appartenance à la famille régnante des MBODJ, va se soulever contre son neveu qui ne dut son salut qu'au soutien in-extrémis des Maures du Trarza d'Alichandora, mais surtout des forces françaises qui mirent fin à la rébellion du *Beetyo* Malixuri Diop. Le successeur de ce dernier, le *Beetyo* Sakura, tentera de poursuivre son œuvre, mais dut baisser les bras devant l'annexion complète du Waalo par les forces françaises. Il quitta alors son quartier général de Ndombo, pour aller s'établir près du village de Ross. Le rapprochement de cette localité de Ross avec la demeure du *Beetyo* Sakura, finit par donner le nom de Ross-Béthio qui fut créé vers 1820 et englobe les deux bourgades.

Le peuplement de la localité, même s'il remonte au Waalo traditionnel, a connu son essor au lendemain de la mise en valeur des terres du Delta. En effet, le terroir enregistra l'arrivée de plusieurs vagues migratoires, qui vont s'y succéder à la faveur du

développement de l'activité agricole, principalement de la riziculture, et ainsi conférer au village une nouvelle configuration.

IV-1-2 L'organisation socio-politique

En même temps qu'il s'enracine dans une histoire, le terroir villageois de Ross-Béthio secrète une forme d'organisation particulière, aussi bien au niveau social que politique, qui rythme la vie quotidienne des populations. Ces modes d'organisation au niveau social et politique, constituent un riche capital d'expériences, révélateur du mode de fonctionnement de la société villageoise, que toute étude monographique ne saurait se permettre d'occulter.

IV-1-2-1 L'organisation sociale

L'organisation sociale dans le village de Ross-Béthio, demeure intimement liée à l'activité agricole intense que connaît cette localité. L'enracinement du village dans la riziculture, est pour beaucoup dans les formes d'organisation sociale mises en œuvre par les populations locales, en vue d'assurer le fonctionnement au quotidien des activités villageoises. Dans cette perspective nous traiterons dans cette partie, de l'organisation sociale de la production, de l'organisation sociale du travail chez les hommes, de l'organisation sociale du travail chez les femmes qui sont en grande partie déterminées par l'activité agricole.

- L'organisation sociale de la production

Dans le village de Ross-Béthio, l'organisation sociale de la production n'est pas relative, comme c'était le cas dans la société traditionnelle, aux différentes formes de stratification sociale qui prévalaient dans l'exercice des fonctions de production. Les activités de production dominées essentiellement par l'agriculture irriguée et l'élevage, ont connu des mutations énormes depuis l'intervention des sociétés de développement telles que la SAED, qui ont donné une nouvelle tournure au procès de production. Cette nouvelle donne a fait que l'organisation sociale de la production, n'est plus basée ni sur le

système des castes, ni sur la différenciation entre les sexes, mais dépend plutôt de la compétence et des moyens des acteurs hommes et femmes à investir les secteurs de production. De ce fait, beaucoup d'organisations féminines de producteurs ont émergé dans le village et coexistent avec les organisations paysannes constituées par les hommes. Ce nouveau pas franchi constitue une preuve de l'évolution permanente des structures du monde rural, et montre que les terroirs villageois ne sont pas figés, mais s'inscrivent plutôt dans des processus évolutifs et dynamiques.

- L'organisation sociale du travail chez les hommes

L'organisation du travail chez les hommes dans le village de Ross-Béthio, est tributaire de la valeur sociale du travail de la terre dans le milieu. En effet, le travail de la terre constitue dans l'imaginaire social de nos personnes enquêtées, un véritable facteur de responsabilisation et de ce fait incombe directement aux hommes. Aussi dans la localité, les hommes investissent-ils très tôt ce secteur, pour gagner de quoi pouvoir entretenir une famille et subvenir à ses besoins. De même, la notoriété sociale dans le village, dépend en grande partie de l'acharnement de l'individu dans le travail de la terre et de sa réussite dans ce secteur.

Cette construction sociale de cette réalité qu'est l'importance du travail de la terre pour l'homme, fait que même dans les distributions de terres opérées par les organisations de producteur dans les casiers aménagés, on attribue à toute personne âgée au moins de 15 ans, un périmètre cultivable dont la superficie varie en fonction des règlements des OP. En effet, comme le souligne un jeune producteur, *"dès l'âge de 14 ans révolu, les hommes sont lancés ici dans la production, ce qui fait qu'avant même d'avoir 25 ans ils sont responsables et parfois même chef de carré"*.

- L'organisation du travail chez les femmes

L'avènement des structures de développement telles que la SAED, mais aussi les ONG dans le village de Ross-Béthio, a été pour beaucoup dans le processus d'implication des femmes dans le procès de production, contribuant ainsi à réduire certaines inégalités

sociales. En effet, la réduction des défis socio-économiques dans le village implique aussi la hausse du statut de la femme victime pendant longtemps d'une certaine marginalisation qui l'a confiné au rôle de femme au foyer. Pour mettre fin à cette situation et montrer à l'opinion villageoise qu'elles occupent une place prépondérante dans le développement local, les femmes de concert avec leurs partenaires vont s'organiser en groupements de promotion féminine ayant des visées économiques. Cette nouvelle caractéristique va engendrer des bouleversements dans l'organisation sociale de la production qui était la chasse gardée des hommes. A partir de là, l'organisation de l'activité productive ne connaît pas tellement de différenciations relatives au sexe dans le village, dans la mesure où les femmes ont investi la plupart des créneaux détenus par les hommes. Dans le village de Ross-Béthio, les femmes ont fini de démontrer leur capacité à gérer des systèmes de crédit, mais aussi et surtout leur capacité d'entretenir des périmètres irrigués dans les casiers aménagés en vue de renforcer leur pouvoir économique.

Le tableau suivant, indique la répartition selon le sexe des membres de l'ASESCAW interrogés par questionnaire, et montre clairement que les femmes sont effectivement des membres impliqués dans le travail de la terre et dont l'activité ne saurait être occultée.

Tableau 7 : Répartition selon le sexe, des membres de l'ASESCAW interrogés par questionnaire

Sexe	Effectif	Pourcentage
Masculin	12	75
Féminin	4	25
Total	16	100

IV. 1.2.2 L'organisation politique

Au niveau de l'organisation politique, depuis la réforme administrative et territoriale initiée dans le cadre de la loi n°72-25 du 19 avril 1972 relative aux communautés rurales, le village de Ross-Béthio a le statut de chef-lieu de communauté rurale. Cette politique de décentralisation qui sera renforcée en 1996 par le transfert de nouvelles compétences aux

collectivités locales, va favoriser l'émergence de nouveaux types d'acteurs, qui à côté des acteurs traditionnels, vont modifier le pouvoir local. Le village de Ross-Béthio, du fait de sa situation de zone carrefour, n'échappe pas à cette recomposition socio-politique de l'échiquier local. En effet, dans ce contexte de décentralisation avancée, les différents types d'acteurs en présence dans le village mettent en œuvre des stratégies de positionnement par rapport au pouvoir politique local chargé de la gestion des affaires publiques, en vue de s'assurer un accès optimum aux ressources de la communauté rurale, au premier rang desquelles se trouve le foncier. Ainsi, il sera question dans cette partie de notre travail de caractériser dans ce nouveau contexte, la place et le pouvoir de chacun des types d'acteurs, et son influence dans le mode de gestion de la ressource foncière en particulier, mais aussi des autres ressources naturelles en général.

- Place et pouvoir des conseillers ruraux

Les conseillers ruraux occupent une place prépondérante dans le village de Ross-Béthio. Principaux maillons du nouveau dispositif de décentralisation, leur pouvoir s'étend à presque l'ensemble de la communauté villageoise. En effet, un passage en revue des compétences qui leur sont attribuées, témoigne de leur importance dans la réforme institutionnelle en cours, et des nouveaux défis qu'il leur faut relever à l'échelle locale. A titre d'exemple, la gestion de certains domaines tels que le foncier, les infrastructures sanitaires et scolaires, l'environnement... , fait partie de leurs prérogatives, et en tant que telle relève de leur autorité.

Les conseillers ruraux sont également les "barons" de la politique dans le village, et sont à ce titre particulièrement sollicités par les populations locales pour la résolution de leurs problèmes quotidiens.

- Place et pouvoir du chef de village

La fonction de chef de village n'apparaît plus comme une donne incontournable dans la gestion des affaires locales dans le village de Ross-Béthio. En effet, son pouvoir

qu'il tirait essentiellement de son statut de représentant de l'Etat sur le territoire villageois, a été considérablement diminué avec l'avènement des élus locaux. L'implication de ces derniers dans la gestion locale est telle que le chef de village n'a qu'un pouvoir symbolique qui lui permet tout simplement de jouer aux intermédiaires. Ce discours, fruit de nos observations sur le terrain, a d'ailleurs été confirmée par le chef de village de Ross-Béthio qui nous a adressé les propos suivants : *"je ne suis pas au courant de tout ce qui se passe dans le village, beaucoup de mes attributs ont été retirés et remis à d'autres. Souvent quand on m'avise c'est pour jouer au médiateur dans les conflits locaux."*

- place et pouvoir des femmes

Dans le village de Ross-Béthio, les femmes qui ont été pendant longtemps absentes des sphères de décision où se jouait l'avenir de la communauté villageoise, commencent à déterminer la politique locale au niveau de la communauté rurale. Organisées pour la plupart d'entre elles en groupements de promotion féminine, elles constituent des maillons essentiels du développement local, ce qui leur permet d'intégrer progressivement les sphères de décision telles que le conseil rural où elles ont trois représentantes sur les 32 membres que compte la structure. Elles sont également très actives dans le milieu politique où elles jouent un rôle essentiel dans l'animation et la recherche de militants susceptibles d'adhérer aux partis politiques dans lesquels elles appartiennent.

Toutefois en dépit de leur rôle essentiel, la preuve d'une réelle promotion politique des femmes sur l'échiquier local n'est pas encore donnée. Non seulement elles sont largement minoritaires au conseil rural avec un rapport de 1/10 pratiquement, mais aussi elles n'arrivent pas à jouer les premiers rôles dans les partis politiques où elles sont confinées à des rôles subalternes allant de chargées de l'animation à celui de présidentes de section ou de comité.

- Place des jeunes dans les circuits de prise de décision

Regroupés le plus souvent autour d'associations sportives et culturelles, mais également de foyers de jeunes à but économique, les jeunes du village de Ross-Béthio sont le plus souvent en marge des structures décisionnelles. Cette situation s'explique selon un jeune acteur interrogé par le fait que, "*les milieux où les décisions sont prises, sont dominés par les vieux qui se suffisent à leur propre expérience et sont animés de préjugés négatifs sur les capacités des jeunes à être des forces de propositions concrètes*".

Mais au-delà d'un tel point de vue, il convient de signaler également l'absence d'implication totale dans le développement local de la part des jeunes. Ces derniers sont souvent utilisés par les leaders politiques locaux pour des causes autres que celle du développement, avec comme récompense la satisfaction de besoins ponctuels tels que des dons d'équipements sportifs ou l'organisation de manifestations folkloriques. Cette situation fait que les problèmes rencontrés par les jeunes sont récurrents, dans la mesure où il n'y a pas de politiques de résolution de ceux-ci à long terme.

- Place et pouvoir des leaders paysans

Les leaders paysans, de par l'expérience acquise depuis l'avènement du mouvement associatif dans le village avec la mise en valeur des terres du Delta, demeurent des acteurs incontournables qui occupent une place de choix à Ross-Béthio. Leur pouvoir et les multiples privilèges qu'il leur confère, font qu'ils sont très convoités par les partis politiques qui en font des leaders politiques locaux.

Ainsi, de plus en plus la tendance au niveau de ces types d'acteurs est à la multi-appartenance fonctionnelle qui leur permet d'intégrer plusieurs centres de décision, afin de pouvoir infléchir certaines mesures prises au profit de leurs organisations de base. En effet, beaucoup de leaders paysans à Ross-Béthio sont des conseillers ruraux en même temps, et bénéficient de cette double fonction pour œuvrer au profit de leurs partisans et

de leurs OP d'appartenance en ce qui concerne la distribution des terres mais également la gestion des autres ressources.

IV- 1- 3- Le contexte économique : les opportunités de développement et les facteurs d'appauvrissement

Le village de Ross-Béthio présente du point de vue économique un double intérêt pour toute étude visant à y identifier les dynamiques de développement local. En effet, d'une part c'est un des villages pilotes dans le processus de décentralisation et de développement local, offrant certaines caractéristiques essentiels qui correspondent incontestablement à des opportunités. D'autre part, ces opportunités sont malheureusement contrebalancées par des contraintes attestant d'une certaine dégradation des conditions de vie dans le milieu. Ce contraste entre les opportunités qu'offre le village de Ross-Béthio et les contraintes non moins réelles auxquelles il est confronté, en font un milieu hétéroclite.

IV.1.3.1 Les opportunités de développement

Le village de Ross-Béthio renferme certaines potentialités qui si elles sont complètement exploitées, peuvent faire de cette zone un véritable pôle de développement. En effet, plusieurs facteurs concourent à démontrer que ce terroir villageois offre de véritables créneaux de développement.

Tout d'abord, le village dispose d'un atout certain : la présence de multiples infrastructures socio-économiques du fait de sa position stratégique. Au demeurant, porte ouverte sur le Delta, le village de Ross-Béthio est le siège de plusieurs services déconcentrés de l'Etat, mais aussi des services régionaux de développement qui apportent un véritable concours au développement de la localité. En outre, plusieurs infrastructures agro-industrielles jouant un rôle essentiel dans la transformation des produits locaux cultivés dans le Delta y sont présentes.

Le tableau suivant recense l'ensemble des infrastructures socio-économiques présentes dans le terroir villageois de Ross-Béthio

Tableau 8 : Les infrastructures socio-économiques dans le village de Ross-Béthio

Equipements	Effectifs
Ecole primaire	1
Collège d'enseignement	1
Poste de santé	1
Centre d'alphabétisation fonctionnelle	1
Marché	1
Boulangerie moderne	1
Pharmacie	1
Station d'essence	2
Gare routière	1
Bureau de Poste	1
Bureau SAED	1
Bureau service de l'élevage	1
Bureau service de l'agriculture	1
Maison communautaire	1
Sous-préfecture	1
Rizerie	1

Ensuite, le développement intense de l'activité rizicole et du maraîchage, mais aussi le dynamisme et la puissance des OP qui gravitent autour de ces activités, font du village de Ross-Béthio un secteur névralgique de la politique de relance de la production agricole dans le pays.

IV.1.3.2 Les facteurs d'appauvrissement

Malgré les opportunités de développement qui s'offre au village de Ross-Béthio, de nombreuses contraintes viennent contrecarrer les espoirs de développement dans cette localité.

D'une part, Ross-Béthio souffre de l'absence totale d'infrastructures hydrauliques. Il n'y a pas de réseau d'adduction en eau potable dans cette grosse bourgade ; de même, la salinité de la nappe phréatique qui produit une eau saumâtre, empêche la construction de puits, faisant ainsi du Lampsar la principale source d'approvisionnement en eau. Cette situation peut entraîner des dégâts à long terme, quand on sait que l'eau du Lampsar est également très usitée par les riziculteurs qui utilisent souvent des pesticides qui peuvent être à long terme nocives pour la santé des populations.

D'autre part, le niveau d'instruction des acteurs qui sont les véritables porteurs du projet de développement à la base, est relativement faible. Cette situation constitue un véritable frein à la dynamique de développement local, car l'instruction revêt une grande importance dans la compréhension et la bonne mise en œuvre des politiques de décentralisation au niveau local. A titre d'exemple, la majeure partie des conseillers ruraux qui sont chargés de mettre en œuvre la politique de décentralisation à l'échelle locale, sont analphabètes ou ont un faible niveau d'instruction. Le même scénario se produit au niveau des membres des OP.

Le tableau suivant en est d'ailleurs une parfaite illustration.

Tableau 9 : Le niveau d'instruction des populations interrogées par questionnaire à Ross Béthio village

Niveau	Statut		
	Elus-locaux	Membre ASESCAW	Membres Galle Aynabe
Primaire	1	2	-
Secondaire	1	3	1
Supérieur	-	1	-
Arabe	3	1	3
Alphabétisation	1	3	-
Autres (analphabètes)	5	6	11
Total	11	16	15

IV.2 Présentation du village de Boundoum-Barrage

Le village de Boundoum barrage est une grosse bourgade d'accès difficile, située à une vingtaine de kilomètres de Ross-Béthio. En effet, la route latéritique qui y mène est dans un piteux état, ce qui fait qu'il y a beaucoup de risques. Mais malgré cette contrainte, c'est un village qui a joué un rôle pionnier dans l'aménagement du Delta, ce qui en fait un véritable cadre de prospection.

IV.2.1 Historique du village

Le village de Boundoum-Barrage a été fondé dans les années 1800 par un nommé Diawar DIOP, originaire du village de Diawar. A l'origine, la création du village était liée à l'exploitation des terres situées aux alentours du village mère de Diawar. Mais à partir de 1903, le développement du village allait prendre une autre tournure avec l'arrivée des colons qui vont creuser dans le site du village un canal et y aménager un barrage. Le gardiennage fut confié à Diawar Diop de 1903 à 1919 date de sa mort. A sa mort, son fils

Mamour DIOP le remplaça. C'est avec lui que le village allait connaître un véritable essor et devenir ce qu'il est aujourd'hui. En effet, la proximité de l'eau du canal aidant, Mamour DIOP décide d'aménager en 1954, 25m² de terre pour essai de la culture du riz. Cette expérience allait être le point de départ de l'expansion de la riziculture dans la zone du Delta Central.

IV.2.2 L'organisation socio-politique

Les différentes caractéristiques ayant trait à l'organisation socio-politique dans le village de Boundoum-Barrage demeurent identiques à celles observées dans le terroir villageois de Ross-Béthio. En effet, il existe une certaine homogénéité entre les deux sites qui appartiennent à un même environnement socio-culturel. De même, on trouve les mêmes catégories d'acteurs dans les deux villages.

Ainsi, au même titre que Ross-Béthio, l'organisation sociale dans le village de Boundoum-Barrage est en étroite relation avec le développement de la riziculture dans le village. Ceci fait que l'organisation de la société locale est essentiellement axée autour du travail de la terre dans le cadre de l'activité rizicole, et se fait souvent en fonction de la capacité des différents types d'acteurs en présence, à intégrer les circuits de production.

L'organisation politique quant à elle, se caractérise par l'existence dans les pratiques quotidiennes des acteurs, de plusieurs relations de pouvoir aux légitimités multiples, dans le but d'influencer le processus de prise de décision à l'échelle locale. En effet, tout comme Ross-Béthio, Boundoum-Barrage est un village stratégique où la répartition des ressources, notamment foncières, intéressent au premier rang les différents acteurs, d'où les stratégies qu'ils mettent en œuvre pour se positionner sur l'échiquier local.

IV.2.3 Le contexte économique

Village phare dans le Delta central, Boundoum-Barrage se trouve dans une situation économique assez contrastée. En effet, à côté des atouts certains qu'il possède,

le village présente certaines caractéristiques manifestes constituant un facteur de blocage pour son développement.

IV.2.3.1 Les atouts

L'un des atouts majeurs du village de Boundoum-Barrage demeure l'intensité de la vie économique qui y est développée principalement autour du secteur de la riziculture. En effet, depuis 1972 et avec le concours de la SAED, les aménagements du village sont devenus le premier périmètre avec maîtrise complète de l'eau. Cette situation permet une double culture annuelle du riz et accroît davantage la production.

Cette intensité de l'activité économique permet au village de disposer d'un autre atout non moins important, la présence d'infrastructures économiques, mais aussi d'institutions publiques et privées qui s'implantent rarement dans ces zones enclavées du Delta Central.

Durant notre séjour à Boundoum-Barrage, nous avons procédé à un travail de recensement de ces infrastructures et services présents dans le village.

Tableau 10 : Les infrastructures et institutions à caractère socio-économique dans le village de Boundoum-Barrage

Infrastructures et institutions	Effectifs
Ecole primaire	1
Dispensaire	1
Bureau RAZEL	1
Marché	1
Foyer des jeunes	1
Rizerie	1
Bureau SAED	1
Station essence	1

IV.2.3.2 Les contraintes

Malgré les atouts certains dont il dispose, le village de Boundoum-Barrage est exposé à des difficultés assez nombreuses du reste, qui sont de véritables obstacles pour le développement de la localité.

Tout d'abord, le problème majeur dans le village demeure l'écoulement de la production. En effet, la quasi-absence de pistes de production corrélée à la préférence du marché local pour le riz provenant de l'étranger, constituent les principaux obstacles à la commercialisation du riz. Cette situation difficile que rencontrent les producteurs les oblige souvent à brader leurs récoltes.

De même, la difficulté de plus en plus pressante à trouver des terres aménagées constitue une autre contrainte pour les producteurs de cette localité. En effet, l'aménagement des périmètres coûte cher, alors que les paysans peinent à trouver du crédit auprès de la CNCAS. Ils éprouvent également beaucoup de difficultés pour bénéficier d'une affectation de terres de la part du conseil rural. Ces conditions difficiles freinent le développement de la riziculture dans la zone, ce qui peut à long terme affecter durement le village qui ne vit pratiquement que de cette activité.

Chapitre V : La dynamique organisationnelle

A la fin des années 70, l'échec de la politique agricole de l'Etat sénégalais caractérisée alors par son coût élevé, sa logique centralisée et dirigiste, ainsi que ses visées productivistes, va impulser le processus de désengagement de l'Etat et de responsabilisation des producteurs. Ainsi, à côté des OP créées et encadrées par les services régionaux de développement rural (SRDR), vont émerger d'autres types d'OP autonomes. Lieu d'émergence d'une profession agricole organisée et de capitalisation d'une bonne dynamique associative, ces dernières mieux que l'Etat et à moindre coût, se proposent de participer à l'amélioration du niveau de vie dans les campagnes par la réalisation d'activités productives. Dans ce contexte de décentralisation caractérisé par un transfert de compétences du haut vers le bas, elles sont appelées à jouer un rôle essentiel dans la promotion du développement local.

Au niveau de la communauté rurale de Ross-Béthio, ces structures de regroupement du monde paysan autour d'objectifs communs, constituent une réalité présente. Elles visent à consolider l'esprit de solidarité, d'entente et d'entraide dans la lutte contre l'état de délabrement avancé dans lequel se trouve le monde rural en général, et la grande majorité des villages de cette communauté rurale du Delta du fleuve, en particulier.

V- 1- Contexte d'émergence des OP dans le Delta

L'émergence des OP dans le Delta du fleuve Sénégal, est étroitement liée à l'histoire de la SAED. En effet, dès l'accession du Sénégal à la souveraineté internationale, l'objectif d'autosuffisance alimentaire par la riziculture irriguée a été confirmée au niveau du Delta par la création de la SAED en 1965 en tant que Société Régionale de Développement Rural (SRDR). De 1965 à 1980, « *cette structure va détenir*

à elle-seule, les facteurs et moyens de production à travers un système d'encadrement dirigiste et centralisé et une approche techniciste »⁴²

Dans sa démarche, la SAED se proposait d'organiser les paysans autour du mouvement coopératif pour les associer au procès de production. Mais, le clientélisme politico-économique de l'époque associé aux dérives constatées dans le fonctionnement de la SAED (gestion opaque, personnel pléthorique...), va constituer « *la goutte d'eau qui fera déborder le vase* », et conduire à l'élaboration de mesures de restriction des tâches de cette structure . Ainsi, elle va désormais se limiter aux fonctions de pilotage, suivi-évaluation, vulgarisation, coordination, et laisser aux organisations de producteurs les activités productives autour de la gestion du crédit, du matériel agricole, de l'approvisionnement en intrants... Cette dynamique sera consolidée par la NPA de 1984 qui va amorcer officiellement le processus de désengagement de la SAED. Mais c'est vraiment à partir de 1990 que, sous la pression des bailleurs de fonds comme la Banque Mondiale, des mesures hardies de transfert aux producteurs vont être appliquées à travers le programme Irrigation IV qui va renforcer la dynamique organisationnelle dans le Delta. Ainsi, les dispositions institutionnelles évoquées plus haut vont créer un cadre d'émergence particulièrement favorable aux OP. C'est dans cette perspective que, les GIE ou OP de base ont été instaurées par la loi n°84-37 du 11 mai 1984. Ensuite, ces dispositions institutionnelles largement suscitées par les institutions internationales (Banque Mondiale, Fonds Monétaire International) vont favoriser le regroupement des GIE ou OP de base, autour de structures fédératives comme les OPF, qui vont constituer des cadres privilégiés facilitant l'accès au foncier et au financement agricole.

Cette émergence des OP autonomes dans le Delta, va constituer un véritable facteur de changement des rôles des producteurs locaux. En effet, d'un type d'organisation qui était complètement en veilleuse du point de vue innovation du temps de la SAED, on est passé à une floraison d'OP aux finalités multiples, et qui s'orientent vers

⁴² SAED. 1994. "Organisations paysannes", in *Evaluation Interne du Programme Irrigation IV*, document provisoire : 59.

la construction d'un pouvoir paysan capable de peser sur la définition et la mise en œuvre des politiques concernant le monde rural.

Toutefois, cette diversité des OP dans le Delta ne laisse pas présager qu'elles ont toutes la même forme d'organisation. Les multiples enjeux autour des ressources que polarise ce milieu, ont favorisé l'émergence de différents types d'OP.

V- 2. Typologie des OP du Delta

La caractérisation des différents types d'OP n'est pas une tâche aisée, elle s'avère même périlleuse dans bien des cas, dans la mesure où les recompositions socio-politiques survenues à l'échelle locale rendent complexes les logiques et objectifs des acteurs qui sous-tendent la création de ces structures. De manière générale, les OP sont souvent classées selon des critères multiples qui sont souvent conçus à partir de l'économique, du social, du culturel, du géographique, etc.

Cette classification que nous opérons parmi les OP présentes dans le Delta, se base sur des études de cas précises : l'une effectuée par la SAED en 1994 dans le cadre de l'évaluation interne de son programme Irrigation IV, et l'autre effectuée en 1992 par Marie Rose MERCOIRET⁴³, et qui concerne les OP en général dépassant ainsi le cadre exclusif du Delta.

Selon les techniciens de la SAED, l'existence de deux grands types d'OP, peut être retenu dans le Delta du fleuve Sénégal : ce sont les OP de base directement liées à l'activité productive et les « associations » d'OP de base beaucoup plus tournées vers la gestion des fonctions économiques.

Dans la première catégorie, nous pouvons retenir les GIE qui constituent l'OP la plus représentative du Delta du point de vue de l'homogénéité de l'effectif, et de la

⁴³ MERCOIRET, M.R. 1992. « Les organisations paysannes », in Yung, J. M. (SLD) *Le Développement agricole du Sahel, milieux et défis*, collection « Documents systèmes agraires », n°17.

fréquence de l'engagement des membres pour la réalisation d'objectifs communs. A côté de ces GIE qui sont souvent à caractère multiforme (GIE familiaux, mixtes, de ruraux...) évoluent également les sections villageoises de coopératives instituées depuis 1983, de même que les foyers de jeunes dont l'origine remonte aux années 70 du temps de la gestion monocratique de la SAED. Ces derniers sont à la fois, aussi bien le lieu d'activités socio-culturelles, que d'activités économiques. Lieu de contestation de la gestion de la SAED et d'émancipation socio-économique des femmes et des jeunes ruraux vis-à-vis de l'autorité des anciens, les foyers ont été le point de départ du mouvement d'auto-organisation paysanne au sein du Delta.

Quant à la seconde catégorie repérée par les techniciens de la SAED, elle est relative aux « associations » d'OP de base et se scinde en deux groupes : les OPF ou OFA d'initiative privée et les organisations fédératives gestionnaires. Ces dernières sont liées aux aménagements de la SAED, tandis que les OPF sont la résultante du mouvement d'auto-organisation paysanne. Parmi ces dernières nous pouvons citer, l'ASESCAW, l'UGED, l'AFEGIED, la MDE... Alternatives au désengagement de l'Etat, elles présentent un certain nombre de caractéristiques qui leur sont communes : une couverture régionale, un type d'adhésion volontaire et une multi-fonctionnalité. En effet, elles occupent plusieurs fonctions, parmi lesquelles, une fonction entrepreneuriale, une fonction d'intermédiation, d'encadrement technique et de formation et enfin une fonction politique de représentation de la profession agricole.

Cependant, malgré ces multiples facettes qui différencient les OP de base et les « associations » d'OP de base, les experts de la SAED sont parvenus à la conclusion selon laquelle, *« aussi bien les OP de base que les « association » d'OP de base concourent à la réalisation des mêmes objectifs que sont : l'accumulation foncière, l'accès aux ressources, et une sécurisation des revenus avec une prédominance de la logique économique sur le choix technique »*⁴⁴

⁴⁴ SAED. op. cit.,: 69

La seconde typologie effectuée, en l'occurrence celle de Marie Rose MERCOIRET, tire sa pertinence du fait de ses critères généraux dépassant le cadre unique du Delta. Selon elle, les OP se différencient selon leur origine, leur échelle géographique, ainsi que leurs fonctions. L'origine permet de différencier les OP suscitées de l'extérieur et celles d'initiative locale et autonome. L'échelle géographique quant à elle, permet de distinguer les OP de base liées au terroir infra-villageois et villageois et les OP se situant à un niveau inter-villageois, départemental, régional et national. Enfin, le critère relatif aux fonctions des OP, révèle une tendance à la multifonctionnalité qui n'exclut pas du reste une spécialisation autour d'une ou de deux activités.

Cette revue des typologies nous permet non seulement d'identifier et de classer les OP que nous investissons dans le cadre de ce travail, mais aussi et surtout de procéder à une meilleure présentation de celles-ci.

V- 3- Présentation des OP choisies par l'enquête

Cette partie de notre travail, comme son nom l'indique, procède à une présentation des OP constituant notre échantillon. Celle-ci tentera de retracer l'historique de ces OP, mais s'appesantira aussi sur leur structure et fonctionnement, et éventuellement leurs réalisations et les problèmes auxquelles elles sont confrontées.

V- 3- 1- Présentation de l'ASESCAW

L'Amicale Socio-Economique Sportive et Culturelle des Agriculteurs du Walo, constitue une organisation supra-villageoise qui couvre plusieurs collectivités locales. Implantée en plein cœur du Walo, elle avait pour objectif initial de combler un vide laissé par la SAED. D'ailleurs, dès sa création elle s'est opposée à l'hégémonie de celle-ci. C'est pourquoi, après le retrait de cette structure étatique de la fonction de production, l'Amicale n'a pas eu beaucoup de problèmes à occuper le terrain.

V- 3- 1- 1- Historique

L'ASESCAW a été créé en 1976, bien avant la politique de désengagement de la SAED, et demeure de ce fait le premier mouvement endogène d'organisation professionnelle de l'agriculture dans le Delta. Le mouvement serait parti du village de Ronkh, avec un groupe de jeunes revenus de l'exode de Dakar qui va mobiliser le foyer des jeunes pour développer des activités aussi bien socio-culturelles qu'économiques. Ce mouvement se fera l'écho des jeunes et des femmes dans leur dynamique de contestation de la SAED, pour sa gestion centralisée et trop coûteuse avec des résultats peu reluisants, ensuite à l'endroit des vieux, « ...peu enclin à reconnaître la revendication d'autonomie économique des jeunes, et considérés par ces derniers comme trop dociles vis-à-vis de la société d'aménagement ». ⁴⁵

A partir de là, le mouvement associatif dans le Delta qui n'était jusque là représenté que par les organisations encadrées par la SAED, va ressentir un sérieux " coup de boutoir" occasionnant une certaine recomposition socio-politique caractérisée par une émancipation socio-économique des jeunes et des femmes, disposant du soutien de certains fils du terroir « branchés » sur les opportunités de financement extérieur et disposant par ailleurs d'un puissant réseau politique. Ainsi, les succès obtenus vont permettre au mouvement de s'étendre à presque l'ensemble des villages du Delta, autour des foyers de jeunes. Au fur et à mesure qu'elle élargit ses bases, l'ASESCAW s'oriente dans de nouveaux domaines à tel point qu'aujourd'hui, elle investit plusieurs secteurs tels que l'agriculture, le reboisement, le maraîchage, la formation, l'élevage, l'artisanat... Depuis 1987, l'ASESCAW a pris le statut d'ONG pour mieux assurer sa professionnalisation, et accéder plus facilement aux ressources. De ce fait, elle est affiliée à la FONGS et bénéficie de l'appui de celle-ci, mais également de l'appui du CNCR.

⁴⁵ SAED, Op. cit. : 66

Au niveau de la politique à l'échelle locale, il est important de noter que même si officiellement l'ASESCAW n'est affiliée à aucun parti politique, certains de ses dirigeants et parmi les plus influents, sont des leaders politiques remarquables dans la zone, et sont régulièrement inscrits dans les listes de candidature des partis politiques à l'occasion des investitures locales. Beaucoup d'élus locaux dans la communauté rurale de Ross-Béthio, sont des membres à part entière de l'ASESCAW.

V- 3- 1- 2- Structure et fonctionnement

Du point de vue structure, l'ASESCAW couvre une zone assez étendue, ce qui fait qu'elle dispose d'organes assez élargis lui permettant d'asseoir sa politique un peu partout dans le Delta. Ainsi, l'organe suprême de l'ASESCAW est l'assemblée générale qui se réunit tous les trois ans à l'occasion d'un congrès. C'est un organe qui est composé de trois membres par organisation de base dont obligatoirement une femme. C'est l'instance suprême de prise de décision, dans la mesure où les délégués des organisations de base vont décider de la politique générale de l'ASESCAW en validant ou non, les projets ficelés par des commissions techniques et soumis à l'approbation des partenaires. Le congrès se déroule de manière souveraine avec des positions diverses.

Après l'Assemblée Générale, vient le Conseil Général qui se réunit deux fois par an. Il évalue, apprécie et oriente la décision du congrès. C'est l'organe principal de contrôle des acquis et de prise de sanctions à l'encontre des membres fautifs. Au sein de ce conseil, chaque organisation de base est représentée par son président.

Ensuite vient le Conseil d'Administration, où chaque zone couverte par l'ASESCAW doit avoir obligatoirement un représentant pour faire passer l'information. Il chapeaute le bureau exécutif et contrôle son action.

Le bureau exécutif qui est l'organe qui travaille sous le contrôle du Conseil d'Administration, est composé de neuf membres ou personnes ressources choisis au sein du Conseil d'Administration, selon leur compétence, leur disponibilité et leur expérience.

Le bureau exécutif travaille en collaboration avec plusieurs commissions ou programmes, selon l'appellation des membres de l'ASESCAW. Parmi ces programmes, nous pouvons citer, le programme de la formation, de la communication et de l'alphabétisation, le programme de la production, le programme investissements et exonérations, le programme hygiène et santé etc. Chacune de ces commissions ficelle un programme de travail bien particulier qui sera soumis à l'Assemblée Générale pour validation, et appliqué par le bureau exécutif.

V- 3- 1- 3- Réalisations et difficultés

Au chapitre des réalisations, l'ASECAW est parvenue dans le Delta du fleuve Sénégal avec l'aide de certains partenaires extérieurs tels que l'USAID à créer des périmètres dits irrigués qui se développent en marge de ceux que la SAED avait aménagés. Ceci demeure un acquis important pour l'Amicale, dans la mesure où le Delta est caractérisé par une pression foncière qui fait que beaucoup d'organisations de base éprouvent des difficultés à y accéder.

L'ASESCAW de par son statut d'ONG, a également équipé la plupart de ses organisations de base en matériels agricoles, et assure aussi la fourniture en intrants, et autres produits à moindre coût, parce que bénéficiant d'une exonération. L'ASESCAW a également mis en place depuis 1994 une structure d'autofinancement, signe de sa volonté d'œuvrer vers l'autopromotion, en permettant le financement des organisations de base sur fonds propres pour le développement d'activités productives.

Toutefois à côté de ces réalisations, il persiste des difficultés qui gênent le fonctionnement optimum de l'ASESCAW. Tout d'abord pour arriver à assumer correctement les responsabilités qui lui incombent, l'ASESCAW a nécessairement besoin d'acquérir des compétences techniques et économiques notamment en gestion. Or, selon les membres de ladite association qui ont été interrogés, celles-ci sont pour le moment hors de portée des paysans qu'ils sont, d'où le recours à des compétences extérieures. Ainsi, un contexte favorable à l'acquisition de ces compétences reste à créer.

De même, la gestion de l'ASESCAW pose également des problèmes de leadership ou de confiance. Selon la grande majorité des membres interrogés, des problèmes d'ordre organisationnels surgissent souvent. C'est le cas des conflits entraînés par les contradictions au sein de l'organisation, entre certains groupes ou entre leaders. Ces conflits entraînent souvent le départ de certains groupes de base ou une réorganisation interne, avec comme corollaire la définition de nouvelles règles de fonctionnement.

A côté des problèmes d'ordre organisationnel aussi, la gestion des finances au sein de l'ASESCAW a pendant longtemps causé de sérieux problèmes qui ont fini par ôter toute crédibilité au mouvement, et favoriser la floraison d'autre OPF dans le Delta. En effet, les différentes études menées au début des années 90, notamment par l'USAID, un des principaux partenaires de l'ASESCAW, ont eu à déceler une absence notoire de transparence dans la gestion des fonds destinés à des actions publiques. Plusieurs dérives ont été constatées dans le fonctionnement de l'ASESCAW : mauvaise gestion, absence de compte d'exploitation et de bilan, absence de résultats visibles, centralisation du pouvoir autour des leaders... Compte tenu de toutes ces dérives, Ibrahima DIA n'a pas manqué de faire remarquer que, « *la représentation mentale dominante, tant chez les bailleurs de fonds, les organismes de développement, que les populations locales, peut se résumer ainsi : l'ASESCAW a reçu beaucoup d'argent des ONG, mais on ne voit pas les résultats sur le terrain alors que ses dirigeants circulent en voiture.* »⁴⁶

Cette gestion opaque va engendrer une crise de confiance interne et un manque de crédibilité externe, qui vont occasionner un réaménagement dans le fonctionnement de cette structure paysanne. Désormais, les paysans vont s'attacher les services d'un expert comptable chargé de gérer les fonds et d'opérer les transactions financières.

⁴⁶ DIA, I. 1994. *Appui aux organisations paysannes*, ISRA : 29.

Tableau 11 : Nature des problèmes rencontrés par l'ASESCAW selon ses membres interrogés par questionnaire

Problèmes rencontrés	Effectifs des réponses obtenues	Fréquence (%)
Problèmes d'ordre financiers	8	16,6
Problèmes d'équipements	7	16,28
Problèmes d'ordre organisationnel	14	32,56
Problèmes d'ordre technique	9	20,93
Autres	5	11,63
Total	43	100

V- 3- 2- Présentation du Galle Aynabe

La maison des éleveurs ou Galle Aynabe en pulaar, est une organisation ayant une base assez élargie avec diverses ramifications, notamment dans la communauté rurale de Ross-Béthio.

V- 3- 2- 1- Historique

Le contexte d'émergence du Galle Aynabe est relatif aux longues difficultés encourues par les éleveurs qui ont été pour reprendre les propos d'un acteur interrogé, « *pendant longtemps victimes d'une certaine injustice de la part des autorités, en ce qui concerne l'accès à la terre et à l'eau avec des parcours de bétail souvent étroits* ». De

même à l'origine de la création de ce mouvement se trouvent, l'état de précarité avancée de la gestion du bétail souvent décimé par les épidémies, et les problèmes de commercialisation.

Pour juguler tous ces maux, cette structure va voir le jour et sera chargée de mettre en œuvre une politique d'animation rurale qui vise à sensibiliser, informer, organiser les éleveurs, mais aussi prendre la défense des intérêts de ces derniers, en ce qui concerne notamment l'accès à l'eau et à la terre. Le but d'une telle initiative est d'aider les éleveurs qui ont été pendant longtemps affaiblis par le nomadisme qui ne leur permettait pas d'intégrer le fait associatif dans leurs activités, à s'unir pour prendre en main leur destin et impulser une véritable dynamique de développement endogène.

V- 3- 2- 2- Structure et fonctionnement

Le Galle Aynabe local de RossBéthio est une coopérative, fruit de l'association de cinq groupements d'éleveurs qui nomment chacun un délégué pour former le bureau local. Celui-ci est composé d'un président, d'un vice-président, d'un deuxième vice-président, d'un secrétaire général et d'un trésorier, plus deux autres membres chargés du programme formation et du programme hydraulique qui sont cooptés.

Le mode de fonctionnement du Galle Aynabe, n'est pas très différent de celui des autres organisations. Chaque mois le bureau se réunit pour faire des propositions au comité directeur qui est l'instance suprême de prise de décision qui convoque au besoin une assemblée générale pour adopter si le quorum est atteint, les décisions prises par le comité directeur.

V- 3- 2- 3- Réalisations et difficultés

Entre autres réalisations, nous pouvons noter à l'actif du Galle Aynabe, la création d'une mutuelle d'entraide qui permet aux éleveurs dans le besoin d'emprunter à la caisse, au lieu de recourir aux usuriers ou de vendre le bétail à bas prix.

Mais, ces réalisations ne représentent pas grand-chose à côté des grandes difficultés que rencontre le Galle Aynabe. Outre les problèmes d'accès à la terre et à l'eau, des problèmes d'ordre organisationnel viennent souvent bloquer le fonctionnement de cette coopérative. Ceux-ci sont relatifs aux difficultés que créent les membres, notamment pour ce qui est de la collecte des cotisations pour permettre à l'association de mener des actions. De même, des rivalités internes entre membres occasionnent souvent des scissions entraînant la démission de certains, et la naissance d'autres associations.

V- 3- 3- Présentation de l'union locale de Boundoum-Barrage

L'union locale des producteurs de Boundoum-Barrage intervient dans le Delta central, et principalement dans le village de Boundoum-Barrage. Son domaine d'intervention est relatif à la riziculture. Elle fait partie d'une plus grande structure nommée union des producteurs de la cuvette de Boundoum qui polarise sept villages, tous situés dans le Delta central, et se charge de tous les problèmes ayant trait à la production du riz dans le Delta centre. De ce fait, l'union des producteurs de la cuvette de Boundoum, apparaît comme une forme décentralisée de la gestion agricole dans le Delta centre.

V- 3- 3- 1- Historique

Fruit du regroupement des douze sections villageoises de la localité de Boundoum-Barrage, l'union Locale a été créée au lendemain du désengagement de la SAED, pour assurer une organisation des paysans et de leur production. Son objectif primordial est de prendre la défense des intérêts des riziculteurs du village de Boundoum-Barrage, dans la gestion de la question foncière dans leur localité, après que les aménagements qu'ils géraient avec la SAED aient été transférés dans les zones de terroir contrôlées par le conseil rural. Dans cette perspective, l'union Locale œuvre pour une mise en place d'une gestion équitable et efficace des ressources naturelles, au premier rang desquelles se trouve la terre, à cause des enjeux multiples qu'elle suscite.

V- 3- 3- 2- - Structure et fonctionnement

L'union locale de Boundoum-Barrage regroupe les douze sections villageoises présentes dans le village. A ce titre, elle dispose d'un bureau local, composé par les délégués des sections villageoises. Ce bureau est constitué d'un président assisté d'un vice président, d'un secrétaire général, d'un trésorier, de commissaires aux comptes, et de plusieurs commissions techniques.

Au chapitre fonctionnement, l'union locale organise périodiquement des réunions de bureau pour vérifier l'état d'avancement des procédures enclenchées dans la gestion de ses divers dossiers, mais également elle organise en prélude mais aussi après les rencontres de l'union des producteurs de la cuvette de Boundoum, des assemblées générales pour recenser les doléances à remettre à l'organe suprême ou pour informer ses membres sur les décisions qui ont été prises.

V- 3- 3- 3- Réalisations et difficultés

Les Réalisations de l'union locale de Boundoum-Barrage, sont assez nombreuses. Parmi celles-ci, nous pouvons noter sur le plan technique l'entretien des réseaux d'irrigation, de drainage, la gestion des stations de pompage et également la gestion de l'ensemble des appareillages hydrauliques. De même, de plus en plus l'union locale, sous la houlette de l'union des producteurs de la cuvette de Boundoum s'investit dans un rôle de coordination de l'organisation de la production agricole.

Toutefois, ces avancées notoires sont quelque part contrebalancées par certaines difficultés, au chapitre desquelles nous avons l'accès au crédit. En effet, les producteurs dépendent des crédits alloués par la CNCAS pour financer leurs activités. Cette situation freine les initiatives autonomes des producteurs qui ne disposent pas de sources d'autofinancement susceptibles de porter leurs actions de développement relatives aux micro-réalisations.

Chapitre VI : La question foncière

La gestion des ressources naturelles, parmi lesquelles le foncier, constitue un enjeu majeur dans la communauté rurale de Ross-Béthio. En effet, les multiples opportunités qui s'offrent à elle, compte tenu des enjeux actuels et futurs de développement agricole et agro-industriel d'une part, et d'autre part, des enjeux particuliers du Delta confirmés par la mise en eau des barrages de Diama et de Manantali, font de cette communauté rurale du nord du Sénégal, un véritable cadre de prospection en matière de recherche sur les problèmes fonciers.

Ainsi, il s'agira dans ce chapitre, non pas de revenir sur le régime juridique des terres du domaine national, mais de procéder à une analyse du mode de gestion foncière dans la communauté rurale de Ross-Béthio, en se basant sur le fonctionnement des interactions quotidiennes observables. Dans cette perspective, nous nous intéresserons d'abord aux différents types d'acteurs concernés par la question foncière, ensuite nous verrons de plus près les différentes facettes de la gestion du foncier à Ross-Béthio avec notamment les multiples contraintes liées à la mise en valeur, mais aussi à l'affectation et à la désaffectation des terres, avant de terminer par l'appui à la gestion des ressources naturelles, dont le foncier figure au premier plan, à travers l'exemple du POAS.

VI- 1. Les acteurs du foncier à Ross-Béthio

Le processus de décentralisation et de développement à l'échelon local, dans sa tentative de créer un cadre cohérent, flexible et durable qui permet une exploitation optimale du potentiel foncier du terroir de Ross-Béthio, mobilise une série d'acteurs qui interviennent à des degrés divers et selon des logiques et des stratégies propres. Ces différents acteurs jouent ainsi des rôles différents, et cette rubrique que nous leur consacrons, consiste en une description fondée sur l'expérience de la communauté rurale de Ross-Béthio, des différents rôles et logiques d'action des principales catégories d'acteurs dans la gestion du foncier. Plus précisément, il s'agit d'identifier, de façon générale et non exhaustive, des dynamiques et des pratiques qui puissent contribuer à une meilleure appréhension des réalités locales. Cela permettra aussi de voir dans quelle

mesure, une nouvelle « division du travail » pourrait survenir dans ce contexte de décentralisation de la gestion foncière, mais également de s'interroger sur les sources de légitimité que les acteurs mettent en œuvre.

VI.1.1 Le conseil rural

Il est l'organe principal de délibération au niveau local. Le conseil rural définit les grandes orientations en matière de développement à la base, notamment par l'adoption d'un plan de développement local et le contrôle de son exécution.

Dans sa composition, le conseil rural de Ross-Béthio mis en place au lendemain des élections locales de 1996 comptait trente deux (32) membres, tous élus au suffrage universel et provenant des différents partis politiques composant l'échiquier local. Il est dirigé par un bureau élu, composé du président, d'un premier vice-président, d'un deuxième vice-président, et de plusieurs autres postes de présidents de commission détenus par les élus locaux, et relatifs aux domaines de compétences transférés aux collectivités locales dans le cadre de la nouvelle politique de décentralisation inaugurée en 1996.

En matière foncière, le conseil rural dispose d'une commission domaniale qui constitue le cadre principal de gestion des zones de terroir confiées à la communauté rurale par l'Etat central, dans le cadre de la loi n°64-46 du 17 juin 1964 relative au domaine national. Mais également depuis 1987, avec le désengagement de la SAED de la filière aménagement des cuvettes, les zones pionnières que celle-ci gère, ont été reversées dans les zones de terroir, et sont à ce titre gérées par la commission domaniale. Ainsi, le conseil rural joue un rôle de premier plan dans la question foncière et constitue l'un des principaux pôles d'attraction dans le cadre de la politique de décentralisation sénégalaise.

Toutefois, le fonctionnement du conseil rural de Ross-Béthio, comme c'est d'ailleurs le cas dans toutes les communautés rurales, est perturbé par l'absence de moyens substantiels permettant aux élus locaux de s'acquitter correctement de leur tâche. En

effet, le transfert de compétences opéré en 1996 ne s'est pas accompagné d'un transfert de fonds nécessaires à la mise en œuvre de celles-ci. Cette affirmation résume les propos d'un conseiller rural interrogé sur la question. Selon ce dernier, « *les compétences transférées ne sont pas accompagnées de transfert de ressources viables. De même, ces compétences sont abstraites dans le champ du développement local, car seuls les secteurs qui ne génèrent rien ont été transférés aux collectivités locales.* ». Un autre interlocuteur est allé jusqu'à se poser la question suivante : « *L'Etat n'a-t-il pas leurré les collectivités locales dans ce qu'il appelle la décentralisation pour se débarrasser des secteurs nuisibles ?* ».

Cette question, à bien des égards, pose le problème de la capacité du conseil rural de Ross-Béthio à gérer efficacement les ressources de la communauté rurale, au premier rang desquels le foncier.

En effet, eu égard à ce qui précède, et compte tenu de la demande sans cesse croissante des populations locales en matière de développement local, les élus à Ross-Béthio ont plusieurs défis à relever, au premier rang desquels une gestion transparente et durable des ressources, afin de gagner non seulement l'adhésion de la population, mais aussi la crédibilité au niveau des autorités étatiques pouvant justifier le transfert d'une nouvelle génération de compétences beaucoup plus génératrices de revenus. Dans cette tâche, les élus locaux de Ross-Béthio disposent d'un atout de taille : la possibilité de compter sur l'assistance technique de sociétés de développement telle que la SAED qui de plus en plus joue un rôle important dans l'appui-conseil au développement local.

VI.1.2 Les services techniques d'appui

La communauté rurale de Ross-Béthio, du fait de sa position stratégique dans le Delta du fleuve du Sénégal, un des bastions de l'agriculture irriguée, bénéficie de l'intervention des services techniques. Parmi ceux-ci, nous avons la SAED représentée dans notre zone de recherche par la délégation de Dagana, et L'ISRA Fleuve-PSI, qui fournissent un appui de recherche-développement à la communauté rurale, notamment en

ce qui concerne, la réalisation de Plans d'occupation et d'affectation des sols sur le Delta du Fleuve Sénégal.

VI.1.2.1- La SAED

La Société Nationale d'Aménagement des terres du Delta du Fleuve Sénégal et des vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé a marqué une bonne partie de l'histoire de la mise en valeur des terres du Delta. En effet, créée en 1965 la SAED était omniprésente et jouait un rôle très important dans la gestion foncière. Son domaine d'intervention était très large, et allait de la conception et mise en place des aménagements, à la transformation et la commercialisation de la production, en passant par la gestion de l'eau, les approvisionnements et prestations mécanisés, et l'encadrement des paysans. Jusqu'en 1984, il en était ainsi du fonctionnement de la SAED dans le Delta du Fleuve.

Toutefois, à partir de cette date, ce mode de fonctionnement va connaître de profondes mutations, avec l'adoption par les autorités sénégalaises de la NPA découlant de l'application des PAS, et qui prône une restructuration du monde rural à travers un désengagement de l'Etat.

De ce fait, la SAED a complètement changé du point de vue de son fonctionnement et de sa stratégie. L'environnement dans lequel ses agents travaillent a aussi changé bien évidemment. D'une SAED omniprésente qui faisait tous les travaux, et parfois même imposait les cultures aux paysans, on est passé à une structure plus légère, réactive, et plus flexible qui travaille surtout à faire du conseil, mais aussi de l'appui en matière de gestion de l'espace, auprès du conseil rural et des paysans. Ce nouveau pas franchi consacre une nouvelle ère, avec son lot de mutations résultant du processus de décentralisation et de désengagement, et qui implique des changements et des adaptations au niveau des modes de faire des acteurs du développement.

VI.1.2. 2- L'ISRA-PSI

L'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles, par le biais de sa représentation locale dans le Delta, l'ISRA-URR FLEUVE, ne constitue pas un acteur direct du foncier dans la communauté rurale de Ross-Béthio, mais apporte son appui à la SAED et à la CR de Ross-Béthio, dans un cadre de collaboration mutuelle. En effet, l'ISRA-FLEUVE de par sa participation au Pôle régional de recherche sur les systèmes irrigués (PSI), fédère de multiples compétences disciplinaires, et oriente ses activités de recherche en fonction de la demande de développement.

Ainsi, elle expérimente en collaboration avec la SAED depuis 1996, une démarche méthodologique pour la mise en place de Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) dans la communauté rurale de Ross-béthio. Dans le cadre de cette démarche, l'URR FLEUVE de l'ISRA-PSI fournit un appui à l'animation de l'opération, mais aussi des recueils et synthèses cartographiques sur l'occupation et les affectations possibles des sols, et enfin la fourniture de consommables pour la cartographie.

VI. 1. 2. 3 L'UGB (GIRARDEL)

De même que l'ISRA, l'UGB ne constitue pas un acteur direct du foncier. Tout du moins, elle apporte à travers l'expérience de ses chercheurs(juristes, sociologues, géographes) son expertise, en ce qui concerne les dynamiques locales de développement, mais aussi la conformité des mesures prises par le conseil rural, avec la législation foncière en vigueur et les différents scénarii d'aménagement des terroirs.

Cette mise en perspective du rôle des services techniques d'appui dans la gestion de la question foncière, montre que la communauté rurale de Ross-Béthio contrairement à beaucoup de collectivités locales, dispose d'un atout certain : un partenariat fécond avec les services techniques dotés d'outils cartographiques, de principes de planification,

susceptibles de permettre aux élus de ladite communauté rurale d'assumer correctement leur fonction. De plus à côté de ces services techniques, la communauté rurale dispose d'un autre atout qui est l'existence d'OP assez responsables, souvent fédérées en unions et qui ont pris en charge la gestion des équipements (cuvettes aménagées) légués par la SAED.

VI.1.3 Les organisations paysannes

Dans notre site de recherche, deux types d'acteurs composent ces organisations : les agriculteurs et les éleveurs.

VI. 1. 3.1- Les agriculteurs

Dans la configuration actuelle du Delta comme zone à vocation essentiellement agricole, les agriculteurs constituent une catégorie d'acteurs jouant un rôle important, qu'aucune politique en matière de foncier ne saurait se permettre d'occulter. En effet depuis le retrait de la SAED, les agriculteurs ont été davantage responsabilisés et gèrent une panoplie de fonctions, allant de la gestion des périmètres et cuvettes à la commercialisation de la production. Ceci fait que au-delà de leurs multiples objectifs, les agriculteurs s'orientent de plus en plus vers la construction d'un pouvoir paysan capable à la fois de peser sur la définition et la mise en œuvre des politiques concernant le monde rural, surtout en matière foncière, et de préciser la place des agriculteurs dans la gestion des affaires de la communauté rurale.

VI.1.3.2- Les éleveurs

Les éleveurs, malgré une certaine idée encrée dans l'imaginaire social des sociétés rurales, et qui tend à les écarter de la gestion foncière, demeurent des acteurs non négligeables. En effet, le développement sans cesse croissant de l'activité pastorale dans

le Delta du Fleuve Sénégal, les oblige à réclamer davantage de zones de pâturages, mais aussi un élargissement des parcours du bétail susceptible de faciliter l'accès à l'eau.

L'importance de ces nouveaux enjeux suscités par cette relative croissance de l'activité pastorale, est telle que les éleveurs n'entendent plus être en reste dans la gestion des ressources locales, et en particulier le foncier. Aussi, assistons-nous de plus en plus dans le Delta du fleuve en général, et dans la communauté rurale de Ross-Béthio en particulier, à la naissance de regroupements, de fédérations d'éleveurs, qui entendent non seulement apporter leur contribution à la compréhension des dynamiques pastorales, jusque là mal connues dans les opérations de développement rural, mais aussi et surtout peser dans les décisions foncières, et les orientations prises dans le monde rural.

A côté des organisations paysannes, nous avons aussi les services déconcentrés de l'Etat qui sont des acteurs à part entière de la gestion des affaires locales à Ross-Béthio, et notamment en ce qui concerne le foncier.

VI.1 .4 Les services déconcentrés de l'Etat

La communauté rurale de Ross-Béthio bénéficie de la présence de services publics qui appuient le processus de décentralisation et le développement local. Dans le domaine du foncier, nous avons repéré deux services qui y jouent un rôle non négligeable, à savoir la sous-préfecture et le Centre d'Expansion Rurale Polyvalent (CERP).

- La sous-préfecture

Représentant direct de l'Etat sénégalais dans le terroir de Ross-Béthio, la sous-préfecture constitue l'organe qui, après le transfert d'une partie de ses compétences opéré par l'Etat sénégalais au profit des collectivités locales, demeure auprès de celles-ci pour exercer la tutelle. A cet effet, la sous-préfecture joue en matière foncière, un rôle de contrôle des actions du conseil rural qui est chargé de la gestion démocratique des terres.

Ainsi, lorsque le conseil rural procède à une délibération sur une affectation ou désaffectation de terres, celle-ci pour être légale, c'est-à-dire conforme à la loi foncière, doit être approuvée et contresignée par le sous-préfet.

- Le Centre d'Expansion Rurale Polyvalent (CERP)

Le CERP à ses débuts avait une mission de vulgarisation des techniques de production auprès des populations de base, avant que celle-ci ne change en mission globale de développement. Avec l'avènement de la politique de décentralisation, le CERP est devenu la structure sur qui l'Etat s'appuie pour asseoir les bases de cette politique. Ainsi, le CERP constitue un partenaire technique du conseil rural, et l'oriente dans ses actions. De même, il joue un rôle essentiel dans le développement local en promouvant une bonne gouvernance locale, notamment pour ce qui est du foncier. C'est une structure qui vise à renforcer les capacités des populations de base, et à appuyer les élus locaux dans la gestion des affaires locales en créant des conditions d'un dialogue social, d'une concertation pour une gestion collégiale des ressources.

Cependant, même si le CERP arrive à appuyer le conseil rural de Ross-Béthio dans ses actions, il n'en demeure pas moins qu'il souffre à l'instar de la fonction publique de la plupart des pays du tiers-monde, des effets liés aux politiques d'ajustement structurel. A ce titre, le CERP de Ross-Béthio souffre d'un manque notoire de ressources humaines et logistiques, qui fait qu'à long terme il ne puisse pas satisfaire aux demandes d'appui qui vont s'accroître au fur et à mesure que la décentralisation et le transfert de certaines compétences de l'Etat aux collectivités locales progressent.

VI.2 La gestion foncière

La communauté rurale de Ross-Béthio dispose d'un potentiel foncier assez convoité, qui rend difficile la gestion des terres dans cette localité. En effet, non seulement l'accès à la terre y est souvent difficile pour certaines catégories d'acteurs, mais également les processus d'affectation et de désaffectation des terres y sont souvent

source de conflits qui sont la conséquence d'une certaine incompréhension entre les logiques des producteurs et celles du conseil rural.

VI. 2. 1. L'accès à la terre

L'accès à la ressource foncière au niveau de notre site de recherche, à savoir les villages de Ross-Béthio et Boundoum Barrage, constitue un véritable problème pour certaines catégories socioprofessionnelles, notamment les femmes, les jeunes mais aussi les éleveurs.

Les résultats des enquêtes effectuées auprès des populations constituant notre échantillon, et les informations collectées dans le registre des procès verbaux de la communauté rurale de Ross-Béthio en matière d'affectation foncière de 1997 à 2001, confirment cette tendance. L'attribution des terres de culture, selon une partie des personnes interrogées, n'est pas définie en fonction des caractéristiques de la zone. En effet, nos deux sites de recherche sont des milieux assez hétérogènes, habités par des personnes d'origine diverse qui ont profité de la grande vague d'immigration vers le Delta du fleuve, au lendemain de la mise en valeur de ses terres par la SAED. Cette donne n'est pas souvent prise en compte par le conseil rural qui se réfère souvent en matière d'affectation foncière, à la loi sur le domaine national qui stipule que seuls les membres résidents de la communauté rurale et disposant d'une capacité personnelle ou avec l'aide de leur famille à mettre en valeur les terres qui leur seront attribuées, peuvent accéder au foncier. Or cette appellation de membres résidents de la communauté rurale est, selon nos interlocuteurs, source de confusion. Le résident est-il celui qui habite le terroir de la communauté rurale et qui y exerce des activités rurales à titre principal, ou bien est-il uniquement celui qui est originaire de la localité et qui y a sa famille ? C'est une question qui est importante dans la mesure où elle amène des confusions et des dérapages dans la gestion foncière, et fait appel à des pratiques d'exclusion non conforme à l'esprit du développement local qui prône une action organisée entre les différents protagonistes pour une gestion collective du développement.

De même, à côté de ce critère de résidence, l'accès à la terre est rendu difficile par certaines pratiques favorisant l'agriculture irriguée, considérée comme étant la principale source de production de la zone, et les producteurs hommes comme les principaux acteurs du secteur rizicole. Cette situation fait que, concernant l'accès à la terre pour les femmes, la tendance générale qui s'est dégagée de nos entretiens avec les techniciens de la SAED, mais également les femmes productrices, est que ces dernières n'ont pratiquement pas accès à la ressource foncière dans la communauté rurale de Ross-Béthio. Sur l'ensemble des terres de culture disponibles dans le patrimoine foncier de la communauté rurale de Ross-Béthio, les femmes n'en occuperaient que moins de 10%*.

Le même constat est fait au niveau des éleveurs. Au sein de cette catégorie d'acteurs, l'accès à la terre demeure un privilège pour les rares personnes qui en sont bénéficiaires. En effet, l'activité pastorale n'est pas considérée comme une forme de mise en valeur de la terre, ce qui fait que les éleveurs sont obligés d'aller avec leurs troupeaux vers les terres lointaines du Jeeri à la quête de pâturages. Selon le président du regroupement des éleveurs de Ross-Béthio, encore appelé Galle Aynabe, « *les demandes de terres sont exclusivement réservées aux agriculteurs. Depuis le temps de la SAED, les opérations d'affectation ou de régularisation de terres qui ont été effectuées, l'ont été au profit des agriculteurs.* ».

Ces difficultés que rencontrent la plupart des producteurs pour disposer de terres susceptibles de leur permettre de mener à bien leurs activités, déteignent sur la représentation qu'ils se font sur la manière dont les ressources foncières sont gérées. Le tableau suivant, qui procède à un recensement des opinions des acteurs membres d'OP interrogés sur la question de la gestion des ressources dans leur terroir, illustre parfaitement cette vision négative qu'ont les producteurs locaux de la gestion des ressources locales par le conseil rural.

* Cette donnée a été extraite de notre entretien avec le chef de la délégation de Dagana (SAED)

Tableau 12 : Perception des membres d'OP interrogés par questionnaire sur la manière dont les ressources sont gérées.

Opinion	Membres ASESCAW	Membres Galle Aynabe	Membres Union Locale de Boudoum	Effectif total	%
Bonne	8	–	3	11	21,6
Assez bonne	3	–	3	6	11,7
Mauvaise	5	15	12	32	62,7
Autres	–	–	2	2	4
Total	16	15	20	51	100

Ces difficultés notoires que rencontrent les populations locales pour disposer de la terre, les obligent à passer par d'autres voies pour bénéficier de surfaces cultivables. En effet, les acquisitions foncières ne sont pas restrictives au seul domaine réglementaire, consistant à se voir affecter une terre par le conseil rural, elles impliquent aussi des pratiques informelles.

VI.2.1. 1. Les modes d'acquisition de la terre

Devant les multiples difficultés liées à l'acquisition de terres selon la procédure normale, à savoir l'affectation par le conseil rural, plusieurs types de pratiques sont mises en œuvre par les différents usagers de la terre. Celles-ci vont de l'héritage à la location de la terre, en passant par l'emprunt.

En effet, des pratiques de contournement des modalités mises en œuvre par les textes régissant le foncier, sont régulièrement appliquées par les acteurs de base qui les tirent du mode de tenure foncière traditionnelle qui considérait la terre comme un bien commun. La majorité des personnes interrogées dans le cadre de notre de travail d'enquête de terrain, a avoué qu'elle détenait les terres qu'elle exploitait en ayant recours à des courtiers qui leur sous-louaient la terre, ou bien en les héritant de leurs parents. La résurgence de ces modes de tenure traditionnelle, traduit selon nos interlocuteurs, une certaine défaillance des autorités locales dans leur tâche de gestion du patrimoine foncier. Le tableau suivant qui est une représentation des différentes procédures par lesquelles les agriculteurs constituant notre échantillon ont accédé à la terre, traduit parfaitement cette pluralité des modes de tenure foncière dans nos localités d'investigation.

Tableau 13 : Mode d'acquisition des terres chez les agriculteurs membres de l'ASESCAW et de L'union locale de Boundoum-Barrage, interrogés par questionnaire.

Statut Mode d'acquisition	Membres ASESCAW	Membres Union Locale de Boundoum-Barrage	Effectif	%
Location	5	11	16	44,5
Héritage	2	1	3	8,3
Emprunt	2	2	4	11,1
Affectation par le Conseil Régional	7	6	13	36,1
Total	16	20	36	100

VI. 2.1. 2. Les contraintes de la mise en valeur des terres

Les conditions d'affectation et de désaffectation dans la communauté rurale de Ross-Béthio sont essentiellement basées sur la capacité personnelle de l'acquéreur à mettre en valeur les terres qui lui sont cédées. Or , de nos entretiens avec les acteurs de

base, mais aussi les élus locaux, il est ressorti une idée force, à savoir l'absence de définition claire et pertinente de la mise en valeur. Non seulement, la loi sur le domaine national, qui est l'instrument sur lequel se base le conseil rural en matière d'affectation foncière, ne définit pas le terme de mise en valeur, mais également elle ne lui donne pas de contenu précis tant dans sa consistance que dans les délais. Cette situation engendre de nombreux cas de cafouillage dans la gestion du patrimoine foncier dans la communauté rurale. En effet, même si comme dans la majorité des communautés rurales, le délai de mise en valeur est de deux ans, il n'en demeure pas moins que les conditions ne sont pas toujours respectées pour certains acteurs, car disent-ils, « *les défauts et insuffisances de mise en valeur, ne sont presque jamais détectés sur le territoire de la communauté rurale, et même si cela se produisait, ils ne feraient pas l'objet de désaffectation comme le veut la loi* ». Et c'est à ce niveau, que la gestion foncière rencontre les plus grosses difficultés. En effet, en l'absence de fermeté et de courage, dans l'application des décisions de désaffectation pour non-respect des conditions de mise en valeur, il y a risque de voir le conseil rural perdre le contrôle sur la gestion des ressources au profit d'une minorité, ce qui peut aboutir à une certaine opacité, voire une anarchie dans la gestion des ressources foncières.

VI- 2- 2- Les conflits fonciers

L'inégalité croissante dans l'accès aux ressources, mais également la multiplicité des acteurs impliqués dans ce processus, ont conduit à une multiplication et à une généralisation des conflits. Mais, au-delà de ce constat basé sur l'empirie, l'étude des conflits constitue une porte d'entrée idéale pour le repérage des clivages qui traversent les arènes politiques locales, mais aussi pour comprendre le fonctionnement des systèmes de gestion des ressources ainsi que les modalités de leur changement.

VI- 2- 2- 1- Typologie des conflits

Les conflits identifiés à la suite de nos entretiens, peuvent être classés en fonction de trois principaux critères : l'espace concerné, les enjeux, et surtout les acteurs. Dans le cadre du conflit, chaque acteur poursuit des intérêts différents qui déterminent l'intensité

du conflit et ses possibilités de résolution. Le repérage de ces acteurs est donc essentiel pour l'élaboration de cette typologie. Les différents types de conflits qui se sont dégagés lors de nos entretiens avec les acteurs de base, surgissent de la volonté de chacun d'eux de satisfaire ses propres intérêts.

Dans cette perspective nous avons pu dégager trois types de conflits : les conflits entre agriculteurs et éleveurs, les conflits entre le conseil rural et les OP, et enfin les conflits entre les institutions, à savoir la sous-préfecture et le conseil rural.

VI.2.2.1.1- Les conflits entre agriculteurs et éleveurs

Ce sont des conflits classiques assez fréquents dans la zone. Dans la communauté rurale de Ross-Béthio, l'accès à l'eau du fleuve et des marigots distributaires est la première source de litige entre ces deux types d'acteurs. En effet, les différentes informations permettent de voir clairement l'opposition farouche qu'il y a entre la volonté des éleveurs d'accéder à l'eau pour abreuver le bétail et le souci des agriculteurs de grignoter le moindre espace menant à l'eau pour le transformer en aménagement hydro-agricole ou en espace maraîcher. Cet accroissement rapide des aménagements hydro-agricoles génère des disputes croissantes entre agriculteurs et éleveurs transhumants, occasionnées par les débordements de troupeaux. En effet, les couloirs de passage vers l'eau sont jugés très étroits par les éleveurs, qui pensent qu'il faudrait les élargir davantage.

A côté des problèmes d'accès à l'eau, une autre source de litige entre les deux types d'acteurs est l'extension des superficies cultivées sur des zones consacrées au pâturage. Selon les personnes interrogées, le Delta était autrefois une grande zone de pâturage pour le bétail, mais depuis l'installation de la SAED et la mise en valeur des terres, beaucoup de superficies ont été aménagées, et cette situation tend à perdurer. Cette transformation des zones de pâturage et de parcours de bétail en terres de culture occasionne des heurts entre agriculteurs et éleveurs. Ces heurts sont dus soit à l'invasion des champs par le bétail, soit à la mésentente ou l'absence de compromis entre

agriculteurs et éleveurs concernant l'utilisation des champs après la récolte. En effet, comme le résume un acteur éleveur,

" . . . non seulement les affectations de terres à usage de culture sont faites à côté des maisons des éleveurs, ce qui occasionne leur invasion par nos troupeaux, mais aussi après la récolte, les agriculteurs ne veulent pas qu'on fasse entrer le bétail dans les champs pour brouter les résidus d'herbes, et préfèrent vendre l'herbe à des commerçants ou brûler leurs champs, ce qui n'est pas normal ».

Ces rivalités entre agriculteurs et éleveurs rendent difficiles la mise en œuvre de programmes de gestion du terroir et renvoient à des enjeux multiples. A côté de ce type de conflit, il y a les conflits entre le conseil rural et les Organisations Paysannes.

VI.2.2.1.2- Les conflits entre le conseil rural et les OP.

Ces conflits sont relatifs aux anciennes cuvettes aménagées et transférées par la SAED aux organisations de producteurs au lendemain de son désengagement. Le fond de ce différend réside dans la conception par le conseil rural de ces cuvettes comme des biens publics qui appartiennent à toute la communauté, alors que pour les organisations qui assurent la gestion, ces cuvettes relèvent de leur propre autorité. Dans ce contexte, les opérations de réhabilitation de ces cuvettes par la SAED font le plus souvent l'objet d'une dispute entre le conseil rural et les OP à qui la gestion est confiée. Pour le conseil rural, chaque réhabilitation de cuvette doit être assujettie à des opérations de désaffectation foncière. Pour les organisations paysannes, l'opération de réhabilitation des cuvettes concerne la SAED et les OP de base et non le conseil rural.

Ces antagonismes entre ces catégories d'acteurs gênent considérablement la planification participative visant à associer toutes les catégories d'acteurs, y compris les OP, à une gestion équitable des ressources.

VI.2.2.1.3- Les conflits entre la sous-préfecture et le conseil rural

Ce type de conflits entre les deux plus influentes institutions du processus de décentralisation dans la communauté rurale de Ross-Béthio, concerne une procédure de recours introduite par un membre du conseil rural contre le sous-préfet pour excès et détournement de pouvoirs en matière d'affectation foncière. En effet, conformément aux dispositions du code des collectivités locales, la délibération du conseil rural en matière d'affectation foncière, est soumise à l'autorité de tutelle c'est-à-dire le sous-préfet, afin qu'il exerce son contrôle de légalité sur le procès verbal de délibération. Or dans un des cas qui nous a été soumis lors de nos enquêtes, celui-ci ne s'est pas limité à ce travail, mais a procédé à des opérations de surcharge sur le procès verbal, en y faisant figurer d'autres attributions non décidées par le conseil rural. Dans ce cas de figure, des conflits de pouvoirs éclatent entre le conseil rural et l'administration.

Dans la communauté rurale de Ross-Béthio où les enjeux fonciers sont très importants, ce genre de conflit demeure une réalité présente. En effet, nos investigations de terrain nous ont permis de découvrir un cas d'accusation porté contre le sous-préfet, pour acquisition illégale de terres du domaine public suite à une fraude opérée sur un procès verbal de délibération du conseil rural datant du 09-10-2000. Celle-ci consiste en l'accaparement d'un terrain de quatre hectares, mais également d'une parcelle à usage d'habitation de 1600m² sise dans la zone administrative, à côté du bureau de la sous-préfecture. Selon un des ex-conseillers interrogés, cette auto-attribution de terres est « non conforme à l'esprit du développement local, et est d'autant plus illégale qu'elle s'est effectuée sur un endroit d'intérêt public (devanture de la sous-préfecture) devant abriter un projet hydraulique villageois dont le financement est en cours de négociation ». (Voir en annexes lettre du coordinateur du POAS de la C. R de Ross-Béthio).

Cette prévalence de l'intérêt particulier sur l'intérêt général occasionne des heurts et conflits de pouvoir qui, au-delà des sanctions encourues par le coupable, peuvent se retrouver devant le juge.

VI.2.2.2 Les modes de résolution des conflits

Les nombreux cas de conflits constatés, ont conduit à aménager des modes de règlement afin de mieux contenir les litiges fonciers. Dans cette perspective, deux modes de résolution de conflits ont pu être dégagés de nos entretiens avec les acteurs de base : d'abord le mode de règlement à l'amiable, c'est-à-dire celui porté devant les notables et les autorités de gestion de terres pour un arrangement entre les parties ; ensuite le mode de règlement officiel qui s'impose lorsque toutes les formes de règlement à l'amiable ont échoué, et qui se fait en ayant recours à des instances supérieures.

Pour les acteurs interrogés, le mode de règlement à l'amiable tend à rechercher un compromis entre antagonistes d'une même localité et revêt deux formes : un recours à la commission domaniale, et un recours aux anciens et notables pour une conciliation. Toutefois, l'inconvénient dans ce cas d'espèce pour les acteurs est la non mise à la disposition des médiateurs, d'outils techniques capables de les aider à mieux arranger les différends.

Le mode de règlement officiel quant à lui, demeure peu usité selon nos interlocuteurs, du fait souvent de l'ignorance des plaideurs ruraux ou encore l'absence d'information de ces derniers, sur cette procédure de recours qui se fait par une saisine des autorités compétentes, à savoir les autorités administratives et le juge. Cette situation explique selon certains acteurs, le fait que plusieurs abus ont été commis en matière d'affectation foncière par les autorités de tutelle et les autorités décentralisées, sans pour autant que les sanctions n'interviennent car les recours devant le juge sont peu nombreux.

VI- 3- L'appui à la gestion décentralisée des ressources naturelles : le POAS.

La question de la gestion des ressources naturelles en général, et foncières en particulier, comme nous l'avons vu dans les lignes qui précèdent, pose un certain nombre de contraintes dans la communauté rurale de Ross-Béthio, qui empêchent une bonne

gestion de celle-ci par le conseil rural. En effet, non seulement les conditions posées par la loi dans ce domaine sont floues, mais en plus dans certains cas c'est le vide total. Le conseil rural de Ross-Béthio, à l'instar des autres assemblées locales, est totalement dépourvu de moyens, en termes d'outils cartographiques, de principes de planification qui lui permettent d'assurer correctement son rôle.

Dans cette perspective la mise en place dans le territoire de la communauté rurale, d'un Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) s'avère nécessaire pour appuyer la gestion décentralisée des ressources, et corriger les tâtonnements et pratiques non conformes en matière de gestion foncière. Le POAS constitue une étape importante dans la réalisation du plan de développement local. En effet, il est indispensable pour une véritable planification décentralisée susceptible de favoriser le développement local, de connaître ses limites territoriales, ses ressources naturelles, la manière dont sont exploitées les terres affectées. En outre, le POAS permet de se faire une idée sur le niveau de mise en valeur des terres, mais également sur les terres disponibles et l'endroit dans lequel elles se trouvent. Il constitue donc un outil essentiel aux avantages multiples, qui permet aux populations locales (élus, acteurs de base, partenaires) de contrôler véritablement le développement local.

Concrètement, le POAS de la C. R de Ross-Béthio, même s'il n'en est pas encore à son application totale, a connu plusieurs phases dans sa mise en œuvre. Nous présentons dans les lignes qui suivent le déroulement du POAS, à travers l'expérience de nos deux sites de recherche.

VI.3.1. Le déroulement du POAS

Le démarrage du POAS s'inspire d'une démarche progressive qui part d'abord d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) mis en œuvre dans le but de trouver un compromis entre tous les usagers, mais aussi les services d'appui et le C. R, autour de quelques règles primordiales d'occupation issues d'une décision entièrement partagée et assumée par tous les acteurs en présence dans le milieu. C'est après la mise en place de ces

quelques règles d'usage, que le Plan d'Affectation des Sols(PAS) qui concerne aussi bien l'espace de la communauté rurale, que les usages qui peuvent en être faits, pourra émerger de l'apprentissage par les différents concernés, de la gestion du POS.

Ainsi, la démarche concernant l'exécution du POAS, se caractérise par quatre phases essentielles.

VI.3.1.1 La collecte des informations

Le démarrage de la phase de collecte a été effectif dans le courant de l'année 1997, et avait pour objectif essentiel, de recueillir trois grands types d'informations susceptibles de faciliter la prise de décision du conseil rural sur le plan d'occupation des sols. Ces trois types d'informations sont : l'occupation actuelle du sol sur l'échelle de la communauté rurale de Ross-Béthio, la localisation des ressources mobilisables et enfin la synthèse des connaissances sur les différents types de mise en valeur possibles.

A ce niveau, les principales données ont été obtenues à partir des informations cartographiques et alphanumériques au niveau de la SAED, à travers notamment le SIG essentiellement. Ces données collectées ont permis de faire une certaine différenciation au niveau de l'occupation actuelle du sol, entre l'occupation réelle du sol par les différentes activités rurales pratiquées à l'échelle de la communauté rurale, et l'occupation réglementaire du sol c'est à dire la proportion des terres occupées par les forêts classées, couloirs de passage pour le bétail et autres zones cynégétiques...

VI.3.1.2 L'amendement et la validation des informations

Dans le déroulement du POAS de la C.R de Ross-Béthio, la phase d'amendement et de validation des informations a démarré en mars 1998, par la tenue d'un atelier de présentation des cartes issues de la collecte des informations, au conseil rural. Cet atelier dont le but était de dégager les principales contraintes dans la gestion des ressources naturelles de la C.R, a mis fortement l'accent sur les relations agriculture/élevage. Ainsi, au sortir de cet atelier il a été retenu sur proposition du conseil rural, de prolonger ce

travail d'amendement et de validation, jusqu'aux différentes zones agro-pastorales de la C.R, afin que les informations collectées puissent être discutées par les populations, et être validées ou amendées.

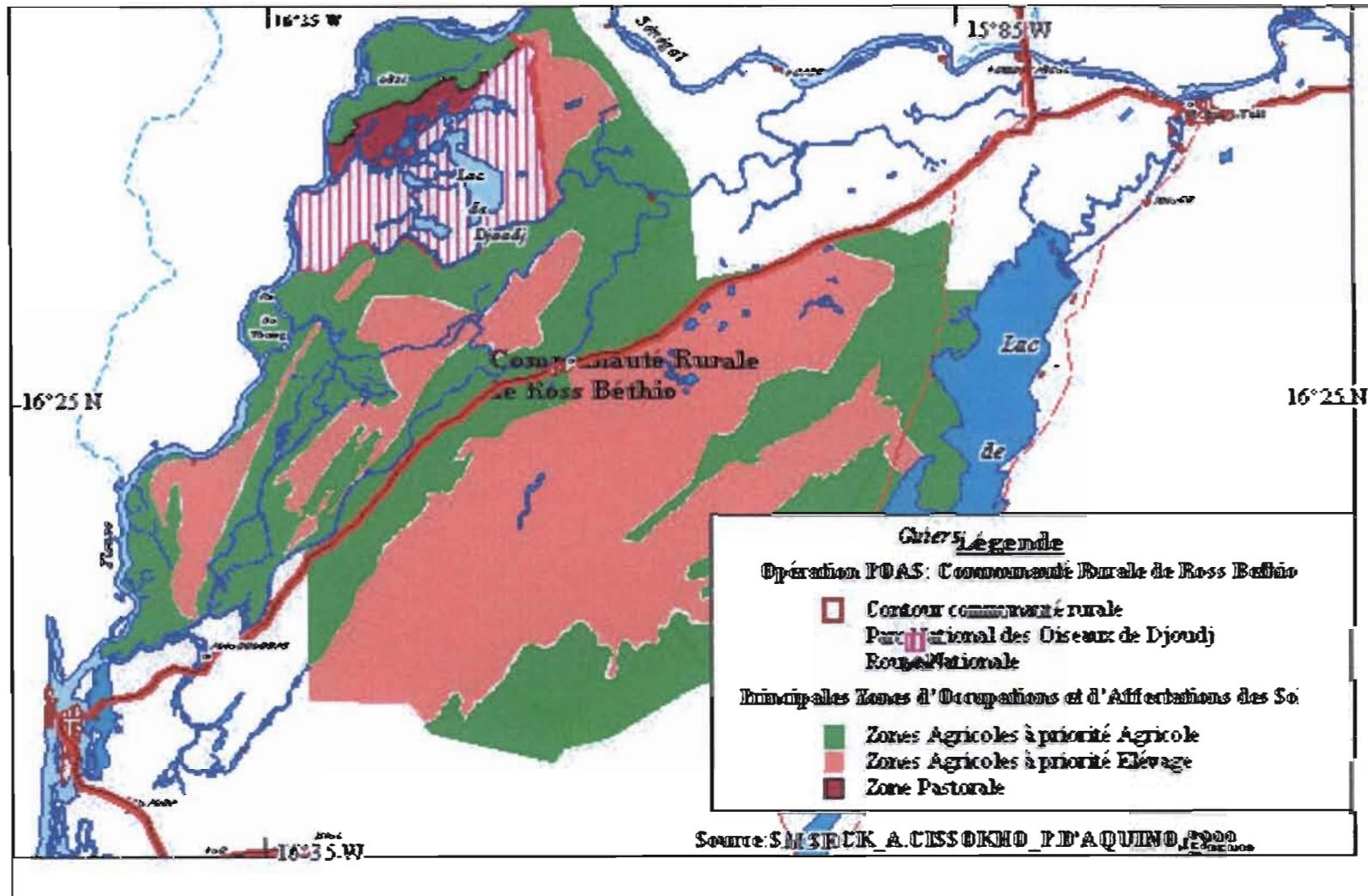
Au niveau de nos deux sites de recherche que sont Ross-Béthio et Boundoum-Barrage, un atelier y a été tenu. Les discussions ont tourné sur les cartes confectionnées pour la zone pour permettre aux délégations venues des villages alentours de les comprendre et de se prononcer sur leur contenu. Cette concertation autour des synthèses cartographiques, a été réalisée dans le but de permettre à chaque catégorie d'usager d'avoir accès à l'information sur les types d'activités pratiquées dans la zone, et sur les enjeux et besoins de chacune de ces activités. A partir de là, les informations seront corrigées et complétées s'il y a lieu, par les différents usagers dans un but d'amélioration de l'information, mais aussi d'identification de données complémentaires à recueillir.

VI.3.1.3 Le choix des règles d'occupation du sol et le zonage

La phase de choix des règles d'occupation du sol et de découpage du territoire de la communauté rurale en différentes zones, a pour objectif fondamental d'aboutir à un accord concerté sur le devenir de la C.R de Ross-Béthio, au niveau de chacune de ses zones. En effet la mise en place des règles d'occupation du sol suppose la réponse à certaines questions du type : quel poids pour chaque activité existante? Quel degré de conservation pour chaque ressource? Quelle place pour chaque groupe socioprofessionnel, etc. ?

Au niveau des villages de Ross-Béthio et Boundoum-Barrage qui sont constitués en zones polarisant les villages alentours, le choix des règles d'occupation du sol s'est fait sur la base du thème prioritaire qu'est la relation agriculture/élevage, et s'est déroulé sous forme d'ateliers regroupant les différents usagers du sol. Ces ateliers ont duré deux jours et se sont déroulés selon le calendrier suivant : zone de Ross-Béthio : 16 et 17 mars 1999, zone de Boundoum 18 et 19 mars 1999.

Principales zones d'affectation et d'occupation des sols de la communauté rurale de Ross Béthio



VI.3.1.4 La phase de test du POAS

La phase test du POAS sur deux ans(2000 et 2001), est une opération qui comme son nom l'indique, constitue une sorte d'expérimentation d'une nouvelle forme de gestion des ressources axée sur la mise au point de formes de communication de l'information beaucoup plus proches des populations, avec l'aide des produits du SIG, mais aussi à travers les séances de restitution périodique dans les villages. En effet, l'objectif visé à travers cette phase test est une diffusion complète auprès de la population, des décisions qui ont été prises par leurs représentants, ainsi qu'une participation de celle-ci au suivi et contrôle de la gestion locale des ressources.

TROISIEME PARTIE : ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES

Dans cette partie qui constitue la troisième et la dernière de ce travail, nous procédons comme son nom l'indique, à une analyse et une interprétation des données de l'enquête effectuée sur notre site de recherche. Cette analyse se fera en trois chapitres.

Dans le premier, nous procédons à une analyse approfondie des logiques de gestion publique des ressources dans la communauté rurale de Ross-Béthio. Le second chapitre quant à lui, est consacré au diagnostic du POAS, pour analyser le processus et voir ses dynamiques et contraintes, en tant que projet d'appui à la décentralisation, mais aussi programme de transformation sociale. Enfin, le troisième et dernier chapitre traite de la recomposition du lien social et du changement social, et s'évertuera à répertorier les mutations susceptibles d'être induites par le POAS dans le système social local.

L'addition de toutes ces analyses développées dans ces chapitres, nous servira de baromètre pour mesurer la réceptivité des OP par rapport à tous ces processus issus de la décentralisation dans le terroir de Ross-Béthio.

CHAPITRE VII : LA DECENTRALISATION, FACTEUR DE DEVELOPPEMENT OU MOYEN DE PROMOTION DE LA POLITIQUE A L'ECHELLE LOCALE.

La décentralisation est souvent conçue comme un système permettant une meilleure participation de l'ensemble de la population à la gestion des affaires locales. A partir de là, elle devient non seulement un moyen pour les acteurs ruraux de déterminer ensemble leur politique de développement en fonction de leur contexte socio-économique et de leur environnement physique, mais aussi un cadre leur permettant de se doter d'organes de décision et d'exécution qui leur sont propres.

Toutefois, sans pour autant vouloir remettre en cause la noblesse de cet objectif visé à travers la décentralisation, à savoir restituer aux populations locales leur véritable place, il convient de préciser que cette présentation flatteuse de l'implication de tous les acteurs comme supposé éthique de la décentralisation, ne se vérifie pas totalement dans la réalité. En effet, il y a un certain déphasage entre la théorie et la pratique, dans la mesure où les terroirs locaux ne sont pas comme le pensent d'aucuns, des milieux où règnent l'harmonie et la cohésion, mais bien plutôt des sites où la raréfaction croissante des ressources accentue davantage la compétition entre les acteurs et rend difficile leur cohabitation dans l'espace sur lequel ils sont appelés à mener leurs activités.

Dès lors, et c'est souvent le cas dans les pays du tiers-monde, une certaine confusion autour du projet de décentralisation se laisse appréhender. Cette confusion est liée à l'exacerbation dans les terroirs locaux, des antagonismes sous l'impact de l'accès à l'expression démocratique qui contrastent avec l'idée de cohésion ou d'harmonie qui caractérise souvent la pensée des promoteurs de la décentralisation et du développement local. Il y a à l'échelle locale une manifestation des oppositions d'intérêt qui tend à empirer avec l'achèvement du processus de décentralisation, qui consacre une nouvelle ère de démocratisation des instances locales dans un contexte qui était jusque là marqué par l'impossibilité de manifester son désaccord. Ensuite comme Jean Pierre JACOB a eu à le

montrer, ces antagonismes institutionnalisés autour de factions partisans et de leaders locaux, et profondément ancrés dans la quête d'une plus grande démocratie, ne cèdent pas facilement la place à l'établissement de compromis. Plusieurs groupes stratégiques se disputent l'accès aux ressources, et manifestent à l'occasion leur propension à mettre en œuvre des stratégies en vue de s'assurer un accès optimum à celles-ci au détriment d'une participation responsable, dans un contexte de recrudescence de la compétition politique.

Dans le terroir de Ross-Béthio, la multiplicité des enjeux du développement local aidant, le projet de décentralisation est en proie à de nombreuses situations conflictuelles occasionnées par une compétition politique accrue, qui est en passe de ravir la vedette aux autres aspects du processus de décentralisation. Cette situation oblige les différentes catégories d'acteurs à user de plusieurs types de stratégies pour se positionner sur l'échiquier local et influencer le processus de prise de décision, mais engendre également une pluralité de modes de participation.

Dans cette perspective, nous nous évertuerons à traiter dans ce chapitre, du mode de choix des élus locaux d'abord, c'est-à-dire le modèle de la démocratie représentative, et ensuite nous aborderons les différents types de stratégies mis en place par les acteurs, et enfin les modalités de participation induites par ce mode de choix électif des principaux protagonistes de la décentralisation à savoir les conseillers ruraux.

VII -1 Le modèle de la démocratie représentative : un frein à la réceptivité des OP

Une revue générale des différentes informations issues de nos entretiens avec nos interlocuteurs, ainsi qu'une observation des pratiques des différents acteurs en situation d'interaction montre une certaine réticence des membres d'OP vis-à-vis du modèle de la démocratie représentative. En effet, ce n'est pas un modèle qui assure un rapprochement entre la population, notamment les organisations de base et les élus locaux ; c'est plutôt un modèle de délégation de la gestion des affaires publiques, qui ne permet pas l'instauration d'un système de participation optimum des organisations de producteurs. Ce mode de choix des élus du développement local, offusque les véritables réalités du

développement à la base en ce sens qu'il se base non seulement sur des élections à l'occasion desquelles la population délègue le pouvoir de gestion des affaires locales à des personnes élues qui seront sanctionnées ou non à la fin de leur mandat en fonction de leurs réalisations, mais également le choix de la majorité des élus laisse à désirer dans la mesure où ils ne sont pas souvent porteurs de projet de développement, mais des porteurs de voix généralement analphabètes. C'est d'ailleurs le sentiment d'un des acteurs membre de l'union locale des producteurs de Boundoum-Barrage, qui affirme que : *"le choix politique des conseillers est une mauvaise méthode dans la mesure où les personnes qui sont choisies sont souvent vides. Elles ne connaissent même pas leurs compétences et n'ont aucune expérience en matière de développement"*. De même, poursuit-il, *"ces personnes élues prennent souvent le parti de ceux qui les ont élus, et c'est toujours à eux que sont destinées les bonnes terres qui sont affectées par le Conseil Rural."*

Ce constat fait par un des acteurs de base revêt une double importance. Tout d'abord, il pose le problème de la fiabilité des élus et au-delà de ceux-ci, la fiabilité du Conseil Rural qui est l'organe de pilotage des opérations de développement à l'échelle locale. Ensuite, c'est une autre question d'une extrême importance qu'il soulève, à savoir la distribution sélective des ressources de la communauté rurale, qui demeure un des points de mire des conflits locaux. En effet, dans ce contexte de décentralisation qui consacre une nouvelle manière de s'administrer à l'échelle locale, la question fondamentale pour les collectivités de base, notamment la communauté rurale de Ross-Béthio, consiste non seulement à mettre en place des mécanismes permettant aux populations locales d'exercer un contrôle sur l'action des élus en ce qui concerne surtout la distribution des ressources, mais aussi à renforcer davantage les capacités institutionnelles des conseillers ruraux afin qu'ils puissent gérer efficacement les affaires locales. Or, dans ce domaine on note peu de progrès au niveau de la communauté rurale de Ross-Béthio. Les organisations paysannes, en tant que structures se réclamant du développement à la base, peinent à intégrer les structures de prise de décision pour exercer leur droit de regard sur la gestion des ressources, alors que de l'autre côté les élus éprouvent des difficultés à mener à bien la réforme du fait du manque de formation adéquate, hormis celle initiée dans le cadre du POAS, et qui ne concerne qu'une infime

partie des élus : ceux qui jouent un rôle d'animateurs du POAS dans les différentes zones d'exercice de ce plan.

VII -1. 1 La gestion partisane des ressources

La redistribution des ressources dans le contexte de parachèvement du processus de décentralisation est fortement affectée par la compétition politique dans le terroir de Ross-Béthio. En effet, l'accès à la terre et aux autres ressources y est dans une large mesure réservée à la clientèle politique, en guise de récompense aux efforts que celle-ci a accomplis dans le cadre de son soutien au parti vainqueur des échéances électorales. Même si du côté des conseillers ruraux, on essaie de faire passer le message selon lequel " *les demandes en matière d'affectation ou de régularisation foncière sont traitées de manière équitable, sans distinction de l'appartenance politique*", il n'en demeure pas moins que les demandes effectuées par les partisans sont privilégiées au détriment de celles des autres acteurs qui ne s'activent pas dans le domaine de la politique ou qui sont des opposants. Dans cette même perspective, la grande majorité des acteurs de base membres d'OP interrogés, ont avoué militer en faveur du parti majoritaire au sein du Conseil Rural pour accéder de manière permanente aux ressources locales. (voir tableau)

Tableau 14 : Raisons de l'adhésion des acteurs de base au parti majoritaire au C. R

OP d'appartenance	ASESCAW	Union locale des producteurs de Boundoum Barrage	GALLE AYNABE	EFFECTIF TOTAL
Raisons de l'adhésion				
meilleur accès aux ressources naturelles	11	14	5	30
Participation responsable à la gestion des affaires locales	3	2	5	10
Contrôler l'action des élus	2	4	5	11
TOTAL	16	20	15	51

L'interprétation du tableau, montre une forte propension des agriculteurs membres de l'ASESCAW et de l'union locale des producteurs de Boundoum-Barrage, à adhérer aux réseaux politiques sous la bannière des leaders locaux en vue de s'assurer un accès optimum aux ressources. Cette situation pourrait s'expliquer par la prééminence de la dimension politique dans le projet de décentralisation. En effet, même au niveau des élus locaux, cette tendance se laisse appréhender. A la suite des élections présidentielles de mars 2000 ayant consacré la victoire du PDS, la grande majorité des conseillers ruraux du PS (24 sur 27) qui avait obtenu lors des élections locales de mai 1998 vingt-sept (27) sièges sur les trente-deux (32) que compte le Conseil Rural de Ross-Béthio, a transhumé vers le nouveau parti au pouvoir, le PDS. Ce fait vient encore prouver si besoin en était que le modèle de la démocratie représentative est culturellement indexé, et en tant que tel favorise une plus grande sélectivité dans le mode de distribution des ressources.

C'est d'ailleurs le point de vue de René LEMARCHAND qui affirme que, *"l'introduction du vote, la mise en place de partis uniques ou dominants, la nécessité de mieux contrôler la brousse pour la mobiliser, sont autant d'additifs qui ont transformé les despotismes décentralisés en clientélismes politiques destinés à créer des courroies de transmission entre le centre et la périphérie"*⁴⁷. Dans cette perspective poursuit-il, *"si les ressources allouées aux communautés locales sont la contrepartie du soutien politique exigé par l'Etat, c'est avec la plus grande sélectivité que celles-ci sont redistribuées à l'échelon du village ou de la région. Le patronage local reproduit à ce niveau toutes les tares du clientélisme d'Etat : favoritisme, népotisme, corruption, factionnalisme, élimination des opposants."*⁴⁸

Ainsi, dans ce cadre de gestion partisane des ressources orchestré par le modèle de la démocratie représentative, le véritable combat pour le développement local réside dans l'innovation du mode de choix des conseillers ruraux pour une plus grande réceptivité des organisations de producteurs qui sont souvent apolitiques. En effet, quel type de capital social et quels facilitateurs culturels peuvent être déterminants pour

⁴⁷ LEMARCHAND, R. op. cit.: 12

⁴⁸ Ibidem : 12

légitimer le choix des conseillers ruraux et leur permettre d'exercer leurs fonctions sans parti pris ? Telle est la question qui se pose à l'heure actuelle.

VII -1. 2 Le manque de formation des élus

La question de la formation des élus locaux de la communauté rurale de Ross-Béthio demeure une équation de taille à résoudre, dans la perspective de l'instauration d'une décentralisation au service du développement local. En effet, le mode d'élection de ces derniers ne permet pas souvent de choisir les personnes les plus habilités à assumer de telles fonctions. Il résulte de cette pratique, la composition d'un conseil rural dominé par des analphabètes qui manquent souvent d'initiatives en matière de développement local.

Le tableau suivant qui est extrait du Plan Régional de Développement Intégré (PRDI), plus précisément du tome 1 intitulé "*Bilan Diagnostic*", montre que la région de Saint-Louis, dont fait partie par ailleurs la communauté rurale de Ross-Béthio, rencontre à l'instar des autres collectivités locales, un problème majeur qui réside dans l'absence de qualification de certains des élus. En ce qui concerne les conseillers ruraux de la C.R de Ross-Béthio, beaucoup d'entre eux, selon les témoignages recueillis lors de nos enquêtes, ne maîtrisent pas assez le sens de leur mission, ni les textes sur lesquels doit reposer leurs actions ou encore même, sont incapables de gérer et de préparer un budget. Dans ce contexte, il apparaît illusoire de vouloir instaurer la démocratie et la bonne gouvernance. En effet, la qualité de la gouvernance locale dépendra largement du niveau d'instruction ou de compréhension des élus qui sont chargés de conduire les collectivités locales. C'est seulement à ce titre, que celles-ci pourront s'offrir de plus larges perspectives de développement.

Tableau 15 : Niveau d'instruction et d'information des élus locaux de la région de SAINT-LOUIS.

Domaines	Caractéristiques	pourcentages
Niveau d'instruction	Alphabétisés en français	46
	Alphabétisés en langues nationales	7
	Alphabétisés en arabe	15
	Non alphabétisés	16
	Sans réponse	16
Maîtrise des textes	Oui	20
	Non	80
Connaissance des domaines de compétence	Aucun domaine	12
	Moins de 5 domaines	55
	Plus de 5 domaines	31
	Tous les domaines	2
Connaissance des fonds de dotation	Oui vérifié	32
	Inexact	5
	Ne sais pas	63
Connaissance du nombre d'habitants	Réponses exactes	4
	Réponses fausses	38
	Ne sais pas	58

Source : Policy/ décembre 98/ Rapport d'une étude dans la région.

En fait, le véritable problème qui se pose, c'est que la décentralisation au Sénégal n'a pas été inculquée aux élus comme une culture du développement, mais bien plutôt comme une opération de déconcentration de la compétition politique du niveau central(l'appareil d'Etat) vers les collectivités de base. Ce fait aidant, la disponibilité des ressources locales aussi modestes soient-elles, ne permet pas d'améliorer le cadre de vie local, mais détermine plutôt les lieux et les enjeux autour desquels se cristallise la compétition politique. Cette situation offre à des entrepreneurs politiques locaux, l'occasion de mettre en œuvre des stratégies pour infiltrer le conseil rural, avec à la clef la possibilité d'influer sur la gestion des ressources, notamment foncières.

VII - 2 Les stratégies des différents acteurs

La gestion des terroirs, à l'instar de la gestion des entreprises ou de tout autre construit social, est un exercice assez complexe qui renferme des "situations floues", au cours desquelles les différents acteurs concernés sont obligés d'user de stratégies de contournement des règles ou lois établies, pour parvenir à atteindre leurs objectifs particuliers. Ces derniers diffèrent souvent des objectifs généraux du groupe(C.R, organisation de base. . .)qui, dans bien des cas, constituent des obstacles qui réduisent sensiblement la marge de manœuvre des acteurs.

Dans le champ du développement local, cette relative situation de confrontations entre objectifs particuliers et objectifs généraux, demeure une réalité présente. En effet, les acteurs paysans ou élus locaux, sont confrontés dans la compétition pour l'accès aux ressources, à un ensemble d'obstacles issus de la structure même du système d'interaction avec les autres membres de la société locale. Ces obstacles ou contraintes qui demeurent quelque part des règles mises en place afin que tous les acteurs s'y conforment, font que dans ces jeux structurés par la réglementation en vigueur, ces mêmes acteurs sont obligés de mettre en œuvre des stratégies gagnantes afin de s'assurer un accès plus facile aux diverses ressources locales.

Dans la communauté rurale de Ross-Béthio, la recrudescence de la compétition politique aidant, plusieurs types de contraintes se posent aux différents acteurs. Parmi celles-ci, l'incertitude au niveau des acteurs paysans générée "*par la multiplication des instances de décision et des lieux de production ou de captage des ressources, ainsi que l'absence de pôles d'arbitrage dont la légitimité soit reconnue publiquement*"⁴⁹, demeure la plus importante. Elle oblige les acteurs de base à adopter plusieurs types de stratégies, en vue de ne pas être isolés dans la scène politique villageoise, mais aussi de limiter les éventuelles pertes occasionnées par l'adhésion dans un seul camp. Au rang de ces stratégies, nous avons la stratégie d'infiltration et les réseaux relationnels caractérisés par le phénomène de la multi-appartenance, qui demeurent les plus évidentes.

VII -2. 1 La stratégie d'infiltration

Concrètement, la stratégie d'infiltration se traduit par l'anticipation de la part des acteurs locaux, sur les contraintes d'accès à certaines ressources notamment le foncier et l'eau en intégrant par des procédures informelles les instances chargées de délibérer sur les questions relatives à ces ressources. Dans la communauté rurale de Ross-Béthio, cette stratégie d'infiltration résulte d'une attitude qui tire sa source de légitimité, des réseaux politiques entretenus et dirigés par les élus locaux qui sont la pièce maîtresse du développement local et dans la plupart des cas en situation de clé de voûte des dispositifs institutionnels, depuis la réforme de 1996. En effet, pour être éligible au conseil rural, il faut disposer d'une base politique solide, or celle-ci ne s'acquiert souvent qu'à la faveur du clientélisme politique. L'existence de plusieurs instances dans la localité aspirant à briguer un mandat au conseil rural, constitue pour l'acteur de base une opportunité pour les infiltrer et en tirer profit une fois que les objectifs poursuivis par cette instance seront atteints. Cette situation engendre une situation de partenariat entre l'acteur paysan qui devient un porteur de voix incontournable, et les instances politiques qui en retour lui offrent un système d'opportunités pour accéder plus facilement aux ressources en vertu des pouvoirs acquis au sein du conseil rural. Selon cet agriculteur interrogé, "*l'infiltration des réseaux politiques constitue un raccourci pour accéder au foncier, celui qui n'essaie*

⁴⁹ BLUNDO, G. op. cit.: 39

pas d'en profiter voit souvent sa demande d'affectation traîner en longueur. Ici, les élus ne sont là que pour eux et les gens qui les soutiennent." Cette affirmation a d'ailleurs été confirmée par un ancien élu local membre de l'ASESCAW qui au cours de nos entretiens nous disait que, "depuis que certains membres de l'ASESCAW ont adhéré aux partis politiques en devenant des conseillers ruraux ou des porteurs de voix, aucune des organisations de base affiliées à l'ASESCAW n'éprouve de difficultés pour accéder à la terre sur le territoire de la communauté rurale de Ross-Béthio."

Ainsi, face à une telle situation, ceux qu'on appelle communément les porteurs de voix tirent un grand profit de leur soutien au groupe de conseillers investis par le parti majoritaire au conseil rural, et essaient de bénéficier au maximum de tous les avantages qui peuvent découler de leur infiltration dans le milieu politique. Mais, la non-réélection des partenaires au conseil rural peut constituer un frein à la continuation des stratégies.

VII - 2. 2 Les réseaux relationnels

"Les acteurs n'ont d'existence par rapport aux projets que parce qu'ils sont en relation les uns avec les autres, si non avec tous, au moins avec un certain nombre. Le jeu de tout acteur est fortement coloré par la richesse des réseaux de relations auxquels il a accès et qu'il peut solliciter . . . Les polarités relationnelles, ce qui relie les acteurs entre eux, ce qui les solidarise ou à l'inverse ce qui les éloigne ou les désolidarise, constituent la trame sur laquelle se développe l'action".⁵⁰

A la suite des différents partenaires constituant l'équipe d'ENDA GRAF SAHEL qui sont les auteurs de cette assertion fort éloquent, nous essayons dans cette partie de notre travail d'identifier les réseaux relationnels dans notre site de recherche, de les caractériser afin de mieux les appréhender. En effet, ils demeurent une source stratégique qui est souvent à la base du pouvoir de certains acteurs.

⁵⁰ ENDA GRAF SAHEL. 1993. *La ressource humaine, Avenir des terroirs. Recherches paysannes au Sénégal*, Paris, Karthala : 243.

Dans la communauté rurale de Ross-Béthio, l'existence de ces réseaux demeure une réalité présente. Qui plus est, ceux-ci ne se limitent pas au champ réunissant OP, élus, jeunes, femmes, mais ont des ramifications dans les autres pôles du champ opérationnel de la décentralisation et du développement local, comme les services déconcentrés de l'Etat. Les entretiens non structurés, mais aussi les groupes de discussion tenus avec des personnes ressources, ont permis de voir que les conseillers ruraux, mais aussi certains leaders d'OP, tissent plusieurs types de liens motivés par la satisfaction d'intérêts propres, avec des acteurs qui occupent des positions stratégiques dans le dispositif institutionnel actuel. Cette situation débouche sur des systèmes globaux d'alliance qui permettent un partage des ressources allouées à la communauté rurale, entre des groupuscules au détriment de la majorité.

Dans cette perspective, les sources de légitimité du pouvoir des élus ne peuvent être comprises sans décoder leur univers relationnel qui leur confère une certaine marge de manœuvre. A Ross-Béthio, les élus locaux par leurs liens dans le milieu associatif mais aussi dans l'administration et dans le milieu politique, ont pu mettre en place des réseaux destinés à fortifier leur emprise sur l'échiquier politique local et bénéficier en retour de certaines largesses telles que l'affectation facile de terre, mais aussi le recul des échéances concernant le délai de mise en valeur des terres. Parmi ces organisations ou réseaux, nous avons les mouvements de soutien qui s'activent dans le milieu politique, les tontines qui concernent les leaders politiques locaux et leurs clients, mais aussi ce que nous appelons les "protocoles d'accord informels" avec les agents de l'Etat, c'est à dire l'interpellation directe de l'individu, et non de l'institution qu'il représente, qu'on essaie d'assimiler à son propre réseau pour l'utiliser afin d'obtenir des avantages et de lui en procurer en retour.

Toutefois, ce type de lien peut déboucher parfois sur des conflits ou prendre fin avec l'expiration du mandat des élus. Ce qui nous pousse à dire que, la marge de manœuvre des élus dans la gestion des affaires locales, s'établit dans la configuration particulière de leurs réseaux relationnels. Cette configuration détermine le point jusqu'où ils peuvent aller sans remettre en cause les alliances sur lesquelles ils comptent, c'est-à-dire ce qu'ils auront à faire ou à ne pas faire.

Au niveau des acteurs agriculteurs et éleveurs aussi, cette stratégie persiste et se caractérise par l'adhésion à plusieurs associations de développement ou à plusieurs mouvements de soutien aux leaders politiques locaux, pour s'assurer une captation optimale des ressources et limiter les dégâts au cas où le partenaire qui gère les ressources, venait à être évincé et remplacé par un autre. L'entretien que nous avons eu avec les acteurs membres d'OP, a permis de voir que la pluriappartenance associative constitue une stratégie prisée par les acteurs de base pour maximiser les maigres possibilités d'accéder aux ressources, notamment la terre. En effet, celles-ci sont dès le départ filtrées par ceux que nous appelons "les nouveaux courtiers", à savoir les élus locaux, qui les redistribuent à leurs clients politiques. Dans cette optique, pour éviter d'être lésés dans la distribution des ressources, les acteurs sont obligés de se rapprocher suffisamment d'un réseau ou groupe de personnes décisif dans le mode de gestion des ressources, afin de pouvoir bénéficier tôt ou tard des retombées éventuelles.

Ces différents types de stratégies, mis en place par les acteurs locaux, à savoir aussi bien la stratégie d'infiltration que la pluriappartenance associative, interfèrent sur le mode de participation des acteurs à la gestion des affaires locales. L'éclosion des réseaux politiques et la place importante qu'ils occupent sur l'échiquier local, occulte le véritable rôle des acteurs de base et à travers eux les OP, et réduit leur participation positive dans la gestion du développement local.

VII. 3. Les modes de participation des OP

Dans la communauté rurale de Ross-Béthio, la montée en puissance des clivages politiques, à la suite des élections locales de mai 1998, occasionne dans les OP de base, l'irruption de deux types d'attitudes qui sont assez éloignées dans leur forme d'exécution et dans l'appréciation des contraintes institutionnelles introduites par l'avènement de la compétition politique dans la communauté rurale. Ces types d'attitudes qui constituent des

modes de participation des OP, règlent leur code de conduite et structurent leurs actions vis-à-vis de la gestion des affaires locales. Ces attitudes sont la participation sans opposition et la participation ponctuelle.

VII. 3. 1. La participation sans opposition

Ce type de participation est synonyme d'une participation formelle où les acteurs de base participent pour la forme sans pour autant se soucier de l'efficacité des actions entreprises, l'essentiel étant qu'ils puissent bénéficier en priorité des ressources éventuellement générées par le projet. La participation sans opposition résulte de l'établissement d'une sorte de "pacte de non agression" entre certains acteurs de base et le conseil rural. L'observation participante menée dans nos sites de recherche, associée avec les informations recueillies durant les entretiens avec les acteurs de base, laisse apparaître au niveau d'une OP comme l'ASESCAW, une certaine propension à glisser vers ce type de participation. En effet, même si officiellement l'ASESCAW est une association apolitique, il n'en demeure pas moins qu'elle entretient des relations privilégiées avec le conseil rural. La plupart de ses membres sont même des conseillers ruraux, ce qui facilite davantage l'établissement des liens entre les deux structures. Cette situation se traduit concrètement par la satisfaction des besoins de l'ASESCAW notamment en matière d'accès au foncier, alors qu'en retour celle-ci "ferme les yeux" sur la gestion du conseil rural. En fait, cette participation sans opposition induit l'instauration d'un pacte entre ces deux entités, basé sur une sorte de compromis autour de la gestion des affaires publiques locales.

Toutefois, ce consensus atteint au sein de cette coalition demeure provisoire, dans la mesure où il est non seulement sujet à des ajustements continus entre les attentes de l'OP et les capacités de redistribution du conseil rural, mais aussi il peut prendre fin dès qu'une nouvelle équipe prend en charge les destinées du conseil rural.

VII. 3. 2. La participation ponctuelle

C'est le genre de participation dans lequel, les organisations paysannes ne sont pas totalement impliquées du début à la fin du processus, mais sont sollicitées pour des actions ponctuelles, notamment l'assistance à une réunion publique en présence des bailleurs de fonds et partenaires extérieurs. Dans la communauté rurale de Ross-Béthio, la majeure partie des organisations paysannes, dont l'union locale des producteurs de Boundoum- Barrage et le Gallé Aynabé, est sollicitée pour ce type de participation. Dans ce contexte, ces OP se sentent exclues des lieux où s'exerce la prise de décision, ce qui interfère sur leur réceptivité par rapport au projet de décentralisation qui devait consacrer selon leurs membres, une plus grande prise en compte du mouvement associatif dans la gestion du développement local. A titre d'exemple, nos investigations nous ont permis de voir que, même si les séances de délibération du conseil rural sont publiques, et ouvertes par conséquent aux responsables d'OP et autres acteurs de base qui peuvent y assister sans prendre la parole ni voter, il n'en demeure pas moins que ce droit n'est pas souvent exercé. La consultation des registres des réunions du conseil rural mentionnant la présence des personnes qui y ont assisté, ainsi que les discussions eues avec les élus confirment ce fait.

En dehors du sentiment d'exclusion manifesté par les OP et les acteurs de base, cette attitude pourrait s'expliquer aussi par le manque d'informations. En effet, les OP et les acteurs de base étant très rarement sollicités, n'ont aucune information sur le fonctionnement du conseil rural, et partant la nature de ses séances de délibération. Or, ces réunions sont des lieux privilégiés d'expression du débat démocratique pour la gestion des ressources locales, et décident des meilleures options à prendre en matière de développement local. Elles demeurent de ce fait, un moyen efficace de contrôler l'action des élus, en mesurant les écarts possibles entre les mesures prises et leur application sur le terrain. Cette attitude constitue une forme de participation citoyenne susceptible de

canaliser l'action des élus et de la guider vers la satisfaction concrète des besoins des populations, en vue d'une meilleure prise en charge des problèmes de développement local.

Après avoir procédé dans ce chapitre à une revue générale des logiques de gestion publique des affaires locales dans la communauté rurale de Ross-Béthio, nous tentons dans le chapitre qui suit, d'effectuer un diagnostic de l'appui à la décentralisation initié dans le cadre du POAS. L'objectif est de voir si ce dernier s'inscrit dans la logique d'une transformation sociale du milieu.

CHAPITRE VIII : APPUI A LA DECENTRALISATION ET TRANSFORMATION SOCIALE : DIAGNOSTIC DU POAS

Quelle place et quel rôle, le POAS en tant que projet d'appui au processus de décentralisation et de développement local dans la communauté rurale de Ross-Béthio, réserve-t-il aux structures socio-économiques notamment les OP du terroir dans lequel il intervient ? Autrement dit, les systèmes d'appui expérimentés dans le cadre du POAS, en vue d'accompagner le conseil rural mais aussi les populations de base, dans leur entreprise d'aménagement durable de leur terroir, sont-ils en adéquation avec les besoins et attentes en la matière des organisations paysannes et à travers elles, les acteurs de base ? Permettent-ils d'opérer les transformations sociales nécessaires à une meilleure prise en charge du développement local ?

Telles sont les questions essentielles qui seront abordées dans ce chapitre. En effet, un projet c'est avant tout des acteurs qui interagissent, qui communiquent, qui tissent des réseaux de relations, mais également *"un laboratoire où l'on expérimente et essaie des pratiques nouvelles ; et une école où l'on apprend de nouveaux concepts, de nouvelles manières d'appréhender les réalités ou d'aborder les problèmes."*⁵¹ Ainsi, un certain diagnostic sera fait à travers "l'auscultation" du POAS de la communauté rurale de Ross-Béthio, pour voir s'il répond aux exigences préalablement définies, mais aussi s'il permet d'opérer les transformations sociales voulues par les acteurs de base.

Dans le cadre du POAS, le principe de base veut que les problèmes ne soient pas identifiés exclusivement par les partenaires à savoir la SAED, l'ISRA, le CERP . . . Ils résultent plutôt d'un échange avec les sphères villageoises représentées si possible par toutes les sensibilités qui s'y trouvent. Dans cette perspective, une grande partie des décisions peuvent être prise par les acteurs de base, notamment celles ayant trait à l'amendement et la validation des informations collectées par l'équipe technique du POAS, mais également le choix des règles d'occupation du sol. La négociation occupe alors une place importante dans tout le processus, et l'interaction et les apprentissages sont

⁵¹ ENDA GRAF SAHEL. op. cit.: 267

systématiquement recherchés. De cette situation, il découle que les deux pôles conseil rural – populations locales et l'équipe technique du POAS constituée par la SAED, l'ISRA/PSI, et l'UGB(GIRARDEL) sont des partenaires ; du moins c'est l'image que le POAS cherche à se donner, mais aussi à travers lui, l'équipe technique qui met ses moyens et compétences au service des dynamiques positives qu'elle identifie dans le territoire de la communauté rurale de Ross-Béthio.

Idéalement, l'appui vise à assister les populations villageoises dans leur quête de solutions aux problèmes d'aménagement de l'espace et de gestion des ressources locales, et devrait rendre autonomes et responsables ceux qui en bénéficient, en promouvant une certaine dynamique de changement social et de recomposition des liens sociaux qui se sont délités au fil du temps du fait d'un modèle de développement extraverti. Mais, qu'en est-il de la réalité ?

Dans ce chapitre, nous nous évertuerons donc à circonscrire le POAS dans son cadre d'application en décelant ses dynamiques positives et ses contraintes, avant de voir plus loin s'il s'inscrit dans la perspective du changement social et de la recomposition du lien social.

VIII. 1. Les enjeux et objectifs du POAS

La multiplicité des enjeux locaux de développement dans la communauté rurale de Ross-Béthio, constitue un facteur essentiel dans la définition des objectifs du POAS. En effet, communauté rurale pilote dans le processus de décentralisation et de développement local au Sénégal, Ross-Béthio polarise l'attention de bon nombre d'acteurs du développement du fait des potentialités qu'elle offre (maîtrise de l'eau, richesse des terres...) et qui sont l'objet de convoitises. Dès lors, plusieurs types d'activités productives s'y pratiquent, ce qui occasionne souvent de nombreux télescopages entre acteurs, suivis de conflits aux dommages assez importants.

Dans cette perspective, l'enjeu principal du POAS dans cette zone demeure l'installation d'une dynamique démocratique locale en ce qui concerne la gestion de

l'espace et des ressources. En effet, le POAS constitue non seulement un cadre directeur susceptible de guider les élus locaux dans leur tâche de délibération sur les affaires ayant trait au foncier, à l'environnement, à l'eau, en d'autres termes à la planification et à la réalisation de l'aménagement et du développement à l'échelle locale, mais aussi un outil de dialogue entre les différents acteurs locaux, notamment entre les acteurs de base (agriculteurs, éleveurs...) et les institutions telles que d'une part le conseil rural qui est maître d'œuvre de la politique de décentralisation à l'échelle locale et les intervenants comme la SAED qui fournissent un appui logistique et technique dans la réalisation du développement local.

A côté de cet enjeu principal, plusieurs enjeux secondaires gravitent autour du POAS. Ce dernier constitue un véritable support où viendront se greffer les opérations futures de développement, notamment l'installation d'infrastructures, mais aussi la mise en place de projets de développement. L'importance de ces enjeux, explique la définition de la part des conseillers ruraux, mais également de leur partenaires stratégiques, à savoir la SAED, l'ISRA et l'UGB(GIRARDEL), d'objectifs clairs qui sont assignés au POAS en vue de répondre aux différents enjeux locaux de développement.

Tout d'abord, l'un des objectifs majeurs du POAS de la communauté rurale de Ross-Béthio, consiste à mettre à la disposition du conseil rural de ladite localité les outils et connaissances institutionnels et techniques, à même de les appuyer dans leur dynamique de gestion et de concertation autour des enjeux majeurs que recouvre la distribution des ressources foncières. Cet objectif principal se subdivise en plusieurs objectifs spécifiques qui sont essentiellement de trois ordres.

Au rang de ceux-ci, la clarification de la situation foncière sur l'échelle de la communauté rurale, figure au premier plan. En effet, devant le développement rapide des aménagements hydro-agricoles au niveau du Delta, avec l'émergence progressive des périmètres irrigués privés, il est devenu très difficile pour les conseillers ruraux d'avoir une idée claire sur le patrimoine foncier disponible. Les nombreuses pratiques non conformes à l'esprit des textes sur le domaine national, ont fini de dilapider la ressource foncière, et rendent complexe sa gestion.

Ensuite à côté de cet objectif consistant à clarifier la situation foncière, se trouve un objectif non moins important, qui vise à renforcer la complémentarité entre l'agriculture et les autres activités productives de la zone du Delta, notamment l'élevage, mais également la pêche, la chasse, la foresterie...dans une optique de gestion durable des ressources à l'échelle communautaire.

Le troisième et dernier objectif quant à lui, a pour ambition de promouvoir davantage la démocratie locale par une implication des populations de base dans le choix, la prise en charge et le suivi des actions de développement à la base. Cela suppose tout d'abord que les acteurs de base maîtrisent les nouveaux outils informatiques en systèmes d'informations et en production cartographique, pour pouvoir peser de tout leur poids sur le processus décisionnel, dans la mesure où ces nouveaux outils seront l'instrument de base du conseil rural et de ses partenaires pour faire passer l'information technique et scientifique chez la population.

VIII. 2. Les résultats obtenus dans le cadre du POAS

Plusieurs résultats ont été obtenus dans le cadre de l'opération pilote POAS de la communauté rurale de Ross-Béthio. En effet, outre le travail de mobilisation des différents acteurs que sont le conseil rural, l'administration territoriale, les OP, les services étatiques...autour d'objectifs communautaires définis de façon concertée, l'opération pilote a obtenu des résultats concrets, matérialisés par la mise à la disposition du conseil rural et des autres acteurs du développement présents dans la communauté rurale, d'outils pour mieux organiser l'accès à la terre et aux autres ressources naturelles, et surtout leur utilisation optimale.

Tout d'abord, le processus d'inventaire des ressources induit par la mise en place du POAS, a abouti à la confection d'un lot de cartes thématiques qui permet de mieux organiser l'espace de la communauté rurale. Ces cartes se subdivisent en trois genres à

savoir : les cartes d'état des lieux, les cartes de zonage du POAS, et la carte de chacune des 13 zones de gestion du POAS.

Les cartes relatant l'état des lieux sur l'échelle de la communauté rurale de Ross-Béthio, sont au nombre de huit. Elles s'évertuent à livrer le maximum d'informations dans des domaines bien définis. La nomenclature des cartes est la suivante :

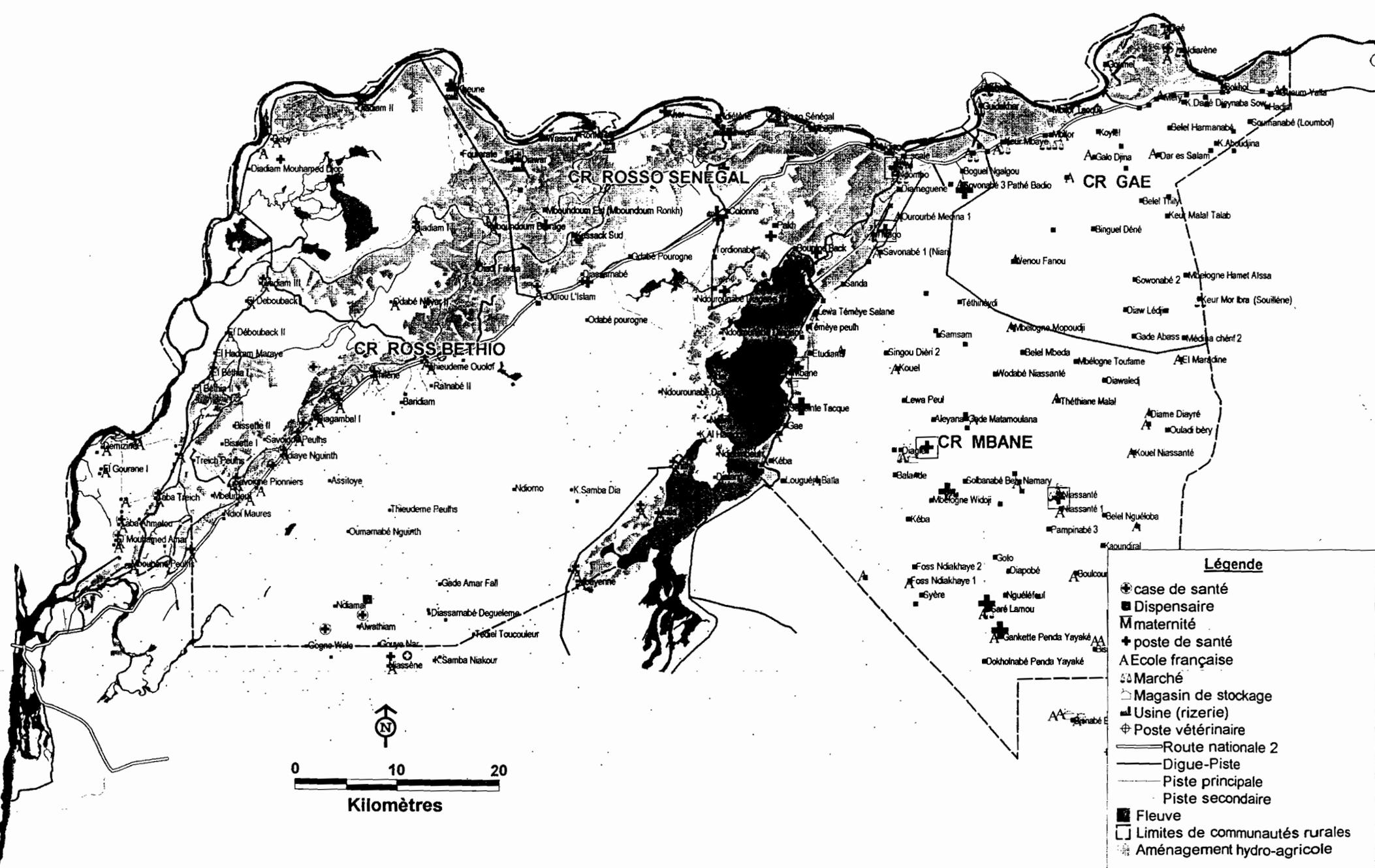
- carte des villages officiels et hameaux de la communauté rurale
- carte des types de sol
- carte des infrastructures sanitaires et socio-éducatives
- carte des infrastructures socio-économiques et techniques
- carte de l'occupation actuelle du sol par l'agriculture et l'élevage
- carte des zones de chasse et localités de pêche
- carte des zones humides, de salinité, d'ensablement et de dégradation de la végétation
- cartes des zones classées ou réservées

Les cartes de zonage du POAS quant à elle, sont au nombre de deux, et concernent une carte des types de zones d'occupation et d'affectation du sol et une carte des 13 zones de gestion dégagées dans le cadre du POAS.

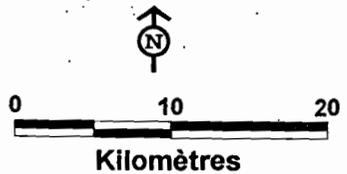
Enfin, la carte des 13 zones de gestion définit les caractéristiques essentielles de chacune des zones.

A côté de la confection des cartes, le projet POAS a permis d'amasser un certain nombre de données quantitatives, ayant trait aux différents secteurs essentiels, qui sont déterminants dans le développement de la communauté rurale. En effet, les nombreuses descentes de terrain qui ont été effectuées par l'équipe technique du POAS ont permis de recueillir des données ayant trait au foncier, à la démographie, aux ressources naturelles, aux infrastructures...aussi bien pour l'ensemble de la communauté rurale que la zone de gestion. Ces données obtenues permettent au conseil rural d'avoir un instrument d'évaluation de chaque ressource, notamment en ce qui concerne son importance, les différentes tendances de son évolution, etc., mais aussi de chaque activité économique

Infrastructures socio-économiques dans le delta du fleuve Sénégal



- Légende**
- ⊕ case de santé
 - Dispensaire
 - M maternité
 - + poste de santé
 - A Ecole française
 - ☼ Marché
 - Magasin de stockage
 - ▨ Usine (rizerie)
 - ⊕ Poste vétérinaire
 - Route nationale 2
 - Digue-Piste
 - Piste principale
 - Piste secondaire
 - ▬ Fleuve
 - Limites de communautés rurales
 - ▨ Aménagement hydro-agricole
 - Localités



(intensité, espace occupé) et des différentes infrastructures sociales, économiques et techniques afin de mieux maîtriser la situation sur toute l'échelle de la communauté rurale.

Ainsi, au chapitre des résultats obtenus dans le cadre du POAS, nous avons la mise en place sur une bonne partie du territoire de la communauté rurale, d'un système de zonage assorti de règles d'utilisation des ressources. Le zonage et les règles sont issus des échanges entre les acteurs de base, le conseil rural et les partenaires dans l'exécution du POAS. Ainsi, une division du territoire en trois zones d'occupation du sol qui définissent des vocations en terme de mise en valeur, a été effectuée. Ces types de zones sont :

- les Zones Agro-pastorales à Priorité Agricole (ZAPA)
- les Zones Agro-pastorales à Priorité Elevage (ZAPE)
- les Zones Pastorales (ZP)

Ces zones de vocation qui sont incorporées dans les zones de gestion placées sous le contrôle direct d'une commission qui constitue le relais du conseil rural chargé d'assurer le respect de l'application du POAS, sont sensées établir une harmonie entre les différents usagers de la terre, et réduire les conflits locaux.

VIII. 3. Les interactions dans le cadre du POAS

A la suite des tenants de la théorie de l'interactionnisme symbolique, nous entendons, dans cette partie de notre travail, relative à la caractérisation des interactions sociales dans le cadre du POAS, reconstruire le vécu quotidien des différentes catégories d'acteurs engagés dans le processus de mise en place du POAS de la communauté rurale de Ross-Béthio. Dans cet esprit, notre intérêt se porte moins sur l'établissement d'une collection de faits, que sur l'observation attentive des processus sociaux qui se réalisent à travers les interactions directes des acteurs en essayant d'être le plus possible de connivence avec ce qui se déroule. Ainsi, notre analyse reviendra donc à se référer aux conditions particulières dans lesquelles s'effectue l'interaction.

Au niveau de la communauté rurale de Ross-Béthio, le projet pilote POAS constitue un cadre permanent de dialogue dans lequel des acteurs régis par des normes différentes et appartenant à des polarités multiples, interagissent. Dans cette perspective, des modes de pensée, des manières de voir les choses, des pratiques et modes d'actions, qui n'ont pas toujours grand chose en commun entrent nécessairement en collision, et obligent l'établissement d'un consensus ou à défaut de cela un compromis susceptible de procéder à un ajustement entre les logiques des différentes catégories d'acteurs. En effet, comme nous l'ont appris les experts membres du collectif ENDA GRAF SAHEL, *"quand deux ou plusieurs groupes d'acteurs se rencontrent, ce ne sont pas seulement des personnes mais des conceptions différentes du monde et de sa "bonne" marche, qui entrent en relation. Lorsqu'il y a projet, c'est-à-dire lorsque cette interaction est organisée vers un même objectif, les uns et les autres sont amenés à réviser ce qu'ils pensent d'eux et de ce qui les entoure. A défaut, il s'avère souvent que le projet est impossible à mener à son terme. La confrontation des référentiels, c'est-à-dire de l'ensemble des concepts, notions, croyances rationnelles ou non, valeurs, manières de raisonner (. . .) qui déterminent les actes et la pensée des acteurs est un aspect important de l'interaction"*.⁵²

Ainsi, dans le diagnostic que nous faisons du POAS, de la communauté rurale de Ross-Béthio, notre attention se portera d'abord sur les interactions, et à travers elles leurs cadres opérants à savoir : d'une part, la concertation autour de la gestion des ressources dans le cadre de la validation et de l'amendement des informations recueillies, et d'autre part le choix des règles d'occupation du sol.

VIII. 3. 1. La concertation autour de la validation et de l'amendement des informations

La validation et l'amendement des informations collectées et servant de bases de données au POAS, demeure un des points de mire de l'interaction entre l'équipe technique du POAS et les différentes catégories d'utilisateurs des ressources évoluant dans la sphère villageoise. C'est un procédé qui permet d'inventorier les ressources de la

⁵² ENDA GRAF SAHEL, op. cit.: 251

communauté rurale, mais aussi de les localiser en vue de servir de guide aux opérations de développement susceptibles d'être effectuées dans cette zone.

Dans cette perspective, l'interaction entre les différents acteurs se présente sous la forme de séances de concertation au cours desquelles, l'équipe technique du POAS soumet à l'approbation des populations villageoises, les résultats de la collecte des données sur leur zone d'intervention, et confinés sous forme de cartes thématiques. Les différents usagers sont appelés à examiner les cartes produites, afin d'en déceler les éventuelles imperfections et livrer à l'équipe technique de nouvelles informations sur la disposition exacte des ressources. L'accent est donc mis dans ce cadre de concertation, sur la valorisation des potentialités locales par une grande importance accordée à la parole paysanne. Cette démarche constitue une avancée notoire dans la mesure où elle induit une plus grande implication des acteurs locaux, en essayant de trouver une plus grande articulation entre leurs divers modes d'inventaire et de contrôle des ressources.

Toutefois, même si elle constitue une avancée notoire, cette forme de concertation nous oblige à nous poser des questions essentielles ayant surtout trait à la problématique de la représentation des populations de base aux séances de concertation. En effet, qui représente qui ? Cette représentation épouse-t-elle les contours des différentes catégories socioprofessionnelles présentes dans le terroir local ?

Une telle interrogation nous semble particulièrement intéressante, quand on sait que les véritables acteurs de base qui connaissent mieux les réalités de leur milieu, sont souvent absents des séances de concertation. Le poids important de leurs activités mais aussi le manque d'informations relatives à la tenue de ces séances de concertation, en sont les principales causes. C'est d'ailleurs le point de vue d'un des acteurs de base interrogé qui affirme que, *"la convocation des séances de concertation coïncide souvent avec la tenue d'autres activités qui nous intéressent au premier plan. Ceci fait que nous n'avons pas le temps d'y aller. Il faut des séances d'animation dans chaque village pour prendre le véritable point de vue des acteurs qui connaissent mieux le milieu."*

Ce point de vue exprime d'une certaine manière le problème de la fiabilité des informations fournies lors des séances, et remet en question les conditions dans lesquelles l'interaction systématiquement recherchée est réalisée. Dans la plupart des cas, ne sont conviés à ces séances que les leaders d'OP ou encore les courtiers qui sont souvent politiquement déterminés, ce qui peut interférer sur les décisions qu'ils vont prendre. Qui plus est, au niveau de ces acteurs de base beaucoup ignorent l'existence de ces séances et au-delà l'existence du POAS. L'information ne passe donc pas souvent, ce qui pose le problème d'une véritable politique d'animation rurale.

VIII. 3. 2. La concertation autour du choix des règles d'occupation des sols

Ce type de concertation constitue un axe important de la problématique d'une gestion équitable et durable de l'espace local, dans le cadre de la décentralisation et du développement local. En effet, il conduit à articuler les différentes pratiques de gestion de l'espace local mises en œuvre par les différentes catégories d'usagers en vue d'une meilleure occupation de celui-ci, selon le poids de chaque activité existante à l'échelle locale, mais aussi la place de chaque groupe socioprofessionnel. Les avantages comparatifs de ce cadre de régulation sociale pour l'élaboration d'un plan de division du terroir local en zones de vocation au prorata des activités qui y sont menées, demeurent l'assurance d'une cohérence des activités à mener, mais également la complémentarité entre les divers types d'exploitation du sol. Mais comment les acteurs de base perçoivent-ils la concertation autour du choix des règles d'occupation du sol ? En d'autres termes, comment se positionnent-ils par rapport à tout ce processus ?

Les observations empiriques auxquelles nous nous sommes livré, mettent évidence l'existence de positions mitigées au niveau de ces acteurs membres d'OP. En effet, à côté de la pertinence de l'idée du choix des règles d'occupation du sol, subsiste l'idée du mode de représentation des OP. Les modes par lesquels les OP sont-elles sollicitées pour le choix des règles d'occupation du sol, permettent-ils d'instaurer au préalable un débat en profondeur à la base ? Assurément non comme le souligne cet éleveur qui nous a affirmé que : "*Souvent nous ne sommes même pas représentés et*

même si tel est le cas, les propositions faites par les représentants n'émanent pas de la base, parce qu'il n'y a pas eu concertation au préalable".

Ainsi, il importe d'examiner dans le cadre du POAS, la capacité des groupes socioprofessionnels à s'organiser d'abord, et ensuite, à déléguer des représentants susceptibles d'être des forces de propositions concrètes. En effet, entre l'action au quotidien sur un espace vécu où l'acteur déploie le meilleur de son énergie, et les séances de concertation où se célèbrent les vertus de la négociation à l'échelle locale, le risque de déphasage est tellement grand qu'une mauvaise représentation contribuerait à biaiser les résultats de la concertation. Dans ce contexte, c'est la mauvaise représentation, révèle un certain nombre de lacunes chez les acteurs mais aussi les associations de base, qui n'ont pas encore totalement pris conscience de l'importance du POAS. Ils se comportent comme s'ils étaient tout simplement associés à ce projet alors qu'ils en sont des éléments indispensables.

Au chapitre des préoccupations des acteurs concernant le choix des règles d'occupation du sol, figure aussi le risque d'exclusion des autres catégories socioprofessionnelles. En effet, ce risque est d'autant plus grand qu'il existe une forte pression foncière au niveau du terroir de Ross-Béthio, qui accentue davantage la compétition entre les différents types d'activités liées au sol. Cette réflexion vient de l'observation des réalités du milieu qui montre que le Delta, depuis "le temps de la SAED" a toujours été une zone de développement et d'extension de la culture rizicole au détriment des autres activités qui y étaient menées bien avant l'intervention de la société de développement. Cette situation peut conduire à privilégier davantage la culture du riz dans le choix des zones de vocation pour chaque activité, quand on sait que la majeure partie des élus locaux mais aussi des autres protagonistes du POAS sont des riziculteurs.

Or, cette pratique risquerait d'activer des oppositions pouvant conduire, à une remise en cause des équilibres précaires, mais aussi et surtout à l'exacerbation des tensions entre agriculteurs et éleveurs. C'est en fait, l'effet pervers de la concertation autour du choix des règles d'occupation du sol. Au lieu de favoriser la complémentarité, elle risque d'instaurer le conflit et la division. Dans un contexte de forte effervescence du

monde rural, l'appui à la gestion des ressources locales devrait donc prendre en compte les pratiques de gestion de l'espace local correctement mises en œuvre par les associations populaires sans distinction, au risque de produire des facteurs d'instabilité. Dans cette perspective, l'appui doit susciter donc une prise en considération des pratiques de développement des populations à un niveau local et participer à leur mise en œuvre.

VIII. 4. Les apprentissages collectifs

Le POAS, en tant que projet de reconfiguration des méthodes de gestion de l'espace et des ressources locales au sein de la communauté rurale de Ross-Béthio, constitue une sorte de condensé d'expériences, de leçons, où il y a ample matière à apprentissage aussi bien pour les hommes et femmes membres d'OP qui y sont impliqués, que pour les conseillers ruraux et les organismes qui y interviennent. Les différents protagonistes du projet peuvent chacun au contact de l'autre, apprendre mutuellement, découvrir de nouvelles choses expérimentées par l'autre, et l'intégrer dans son schéma d'action en vue des échéances à venir. Et c'est là où réside le véritable sens de toute action de développement ; ce que les acteurs ont appris à l'occasion des interactions, et qu'ils pourront exploiter ultérieurement sous d'autres formes et au service d'autres causes. A titre simplement prospectif, l'appui à la gestion des ressources expérimenté dans le cadre du POAS, pourrait s'articuler autour d'un schéma institutionnel organisé en deux pôles : la capitalisation des expériences, et la formation et l'information des acteurs de base. Ainsi, la question qu'il incombe de se poser est de savoir : comment saisir les occasions d'apprentissages? En d'autres termes, comment les faire émerger du quotidien afin qu'elles ne soient pas de simples étapes du projet, sujettes à des oublis de la part des acteurs ?

VIII. 4. 1. La capitalisation des expériences

"Capitaliser, c'est stocker les expériences, leurs résultats, mais aussi les chemins empruntés pour les atteindre. Cela ne suffit pas de savoir - ou de conclure - que telle procédure ne fonctionne pas, il faut savoir

pourquoi et comment – par quels mécanismes – elle a dérapé, dans quelles circonstances, dans quel contexte exactement. La capitalisation porte donc autant sinon plus, sur les chemins empruntés vers le succès ou l'échec. Que voulait-on faire, pourquoi pensait-on que ceci ou cela était opportun et qu'est-ce qui nous a fait changer d'avis ou évoluer dans notre perception de la situation ? Quelles leçons tirer en matière de méthodes(comment faire), de conception ou de perception(comment penser, comment voir), de choix des voies ou moyens(avec quoi agir, quelles priorités) ?⁵³

Dans le cadre du POAS, la capitalisation des expériences ne doit pas se limiter seulement au conseil rural et à l'équipe technique, mais elle doit aussi se prolonger jusqu'aux OP et autres associations de base. Elle devrait servir de leçons aux divers acteurs qui doivent s'y conformer pour leurs actions futures. En effet, même si on est sûr que le POAS permettra une occupation et une utilisation plus rationnelle des terres, il n'en demeure pas moins qu'il peut nourrir certaines inquiétudes sur la manière dont il sera appliqué. Ne va-t-il pas créer davantage de problèmes qu'il n'y en avait auparavant? C'est une question somme toute logique qu'on peut se poser.

Au vu de tout cela, la capitalisation des expériences acquises dans le sillage du POAS à travers les processus d'apprentissage, demeure importante. En effet, grâce à elle les acteurs pourront être amenés par la force des choses à réfléchir sur leur situation, à réviser leurs opinions sur un certain nombre de choses, mais aussi à s'interroger sur la nature de leurs alliances à l'échelle locale. En fait, ces apprentissages socio-politiques permettent de voir une autre société où les contraintes relationnelles, les jeux d'influence, les conflits d'intérêt, les compromis de toute nature, apparaissent beaucoup plus que l'image d'une société villageoise unifiée derrière ses leaders.

Ainsi, il s'agit donc beaucoup plus de développer les apprentissages que les actions à travers lesquelles ils se réalisent. Ces dernières ont un caractère limité dans le

⁵³ ENDA GRAF SAHEL, op. cit. : 274

temps ; elles sont ponctuelles. A Ross-Béthio, c'est un POAS à mettre en œuvre, des ressources à inventorier... , et après qu'est ce qui reste ? Quels acquis, quelles connaissances nouvelles, quelles capacités, le POAS peut-il laisser derrière lui ? Ce sont ces apprentissages porteurs d'expériences, qui sont véritablement multiplicateurs des actions entreprises à l'échelle locale, et qui peuvent nourrir dans leur foulée d'autres initiatives.

VIII. 4. 2. La formation et l'information des acteurs de base

Les apprentissages dans le cadre du POAS devraient également s'articuler autour de la problématique de la formation des acteurs de base, notamment les élus. En effet, un des problèmes majeurs que rencontre la communauté rurale de Ross-Béthio, réside dans l'absence de qualification de nombreux conseillers ruraux. Or, la gestion efficiente et rationnelle des affaires locales, nécessite la maîtrise de certaines procédures de planification qui exigent une maîtrise de l'écriture. Dans cette perspective, le POAS devrait s'accompagner d'un programme de renforcement des capacités institutionnelles des élus locaux, tout en procédant à des évaluations d'étape de ce programme, afin de pouvoir l'adapter aux besoins et attentes des élus. Une telle optique s'avère importante, car les nombreux entretiens que nous avons eus avec les ex-élus, mais aussi la pratique de l'observation participante, ont montré que malgré les résultats obtenus en matière de formation, les besoins restent encore considérables.

Au niveau des acteurs de base membres d'OP également, c'est le même scénario qui se produit. Une bonne partie de ces composantes du mouvement associatif local demeure des analphabètes ; ce qui réduit davantage les possibilités d'instauration d'un dialogue instructif au service d'une participation responsable. Dans ce cadre, il est difficile d'imaginer l'émergence d'une citoyenneté locale, consciente des exigences du développement local et dotée d'une formation adéquate susceptible de lui permettre de relever les défis locaux.

A côté de la formation, l'autre axe fondamental dans l'articulation du POAS avec les besoins et exigences du développement local, demeure la circulation de l'information.

Comment faire connaître les expériences et les leçons tirées de la mise en œuvre du POAS, au plus grand nombre d'acteurs de la communauté rurale.

La "communication horizontale"⁵⁴, c'est-à-dire la latéralisation des expériences acquises et les leçons qu'elles enseignent, peut jouer dans ce contexte un rôle important. En effet, du moment que les apprentissages doivent être multiplicateurs, qu'ils doivent se transmettre non seulement au sein du milieu où ils ont été acquis, mais aussi au sein des autres sphères de la société locale. A ce niveau, le conseil rural a un rôle important à jouer ; c'est lui qui doit mettre en relation les acteurs paysans, les "brancher" les uns sur les autres. Le conseil rural doit créer les conditions pour que l'information puisse se répandre partout dans le terroir local, car si la circulation de l'information se limite à une seule OP ou à un seul village où le conseil rural mène une action, il y a risque d'exclusion des autres. Il faut donc procéder à une décentralisation de l'information pour éviter qu'elle ne soit monopolisée par une minorité ; ce qui aurait pour conséquence d'exclure la majorité des acteurs de base de la gestion des affaires publiques locales, et de concentrer la réflexion sur le POAS au profit d'une minorité.

VIII. 5. Les contraintes du POAS

Le POAS, même s'il n'est pas encore appliqué de manière définitive, est confronté à certaines difficultés qui retardent sa généralisation à l'ensemble de la communauté rurale. Ces difficultés relatives surtout à une appropriation encore timide du processus par les organisations paysannes, mais aussi aux réformes politiques sans cesse effectuées dans les collectivités locales, risquent de constituer un frein au développement du POAS et d'installer la communauté rurale de Ross-Béthio dans une situation de léthargie en matière de développement local, à l'instar des autres communautés rurales.

⁵⁴ ENDA GRAF SAHEL, op. cit. : 275

VIII. 5. 1. Une appropriation encore timide du POAS par les OP

Malgré le fait qu'elles soient l'une des principales utilisatrices des ressources foncières et hydrauliques de la communauté rurale, les organisations paysannes concernées par notre étude, ne manifestent pas un intérêt particulier pour le POAS au point de s'investir pour sa réalisation, mais demeurent plutôt sceptiques par rapport à celui-ci. Cette position est beaucoup plus manifeste du côté des éleveurs qui montrent une certaine réticence par rapport au POAS. En effet, selon ces derniers, ce projet n'est rien d'autre qu'une réforme de plus, visant à les exclure davantage de l'usage des terres. Pour les éleveurs, même si le POAS se veut un produit de toute la communauté rurale, prenant en compte les préoccupations de tous les acteurs, il n'en demeure pas moins que le point de vue des agriculteurs sera toujours privilégié, car il en a toujours été ainsi. Cette réticence par rapport au POAS se laisse clairement appréhender dans les propos de cet acteur éleveur, *"même si nous sommes invités à prendre part à la négociation dans le cadre du POAS, nous savons qu'en dernière instance les décisions seront prises par le conseil rural en ne tenant nullement compte de nos suggestions, mais en essayant de satisfaire surtout ceux qui les soutiennent"*. Ces propos montrent que le degré d'engagement demeure encore faible. En effet, c'est comme si les OP n'appréhendaient pas le POAS comme un projet émanant de la base, mais plutôt comme quelque chose qui leur est extérieur et par rapport à laquelle elles n'ont aucune prise. De même, il y a un certain manque de confiance envers les principaux protagonistes, c'est-à-dire les élus locaux. Or, le développement local pour qu'il soit une réalité, suppose une confiance mutuelle entre les principaux acteurs afin de jeter les bases d'un type de partenariat nouveau.

Du côté des agriculteurs aussi, on note ce même sentiment d'extériorité par rapport au POAS. En effet, hormis les membres de l'ASESCAW interrogés, qui manifestent un intérêt particulier pour le POAS du fait sûrement que ce sont pour la plupart des membres de leur OP qui sont aux commandes du conseil rural, les membres de l'union locale des producteurs de Boundoum-Barrage ne ressentent pas tellement l'impact que pourrait avoir

le POAS pour eux, à part la réduction des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Cette attitude découle de leurs craintes de se voir dépouiller de leurs terres, qu'ils ont acquises dans le cadre de la cession aux organisations d'exploitants, des anciennes cuvettes de la SAED. Dans l'optique du conseil rural, ces terres qui faisaient partie des zones pionnières et qui ont été reversées dans les zones de terroir depuis 1987, doivent faire l'objet de désaffectation, ce que ne veulent pas entendre les OP exploitants telles que l'union locale, d'où son scepticisme par rapport au POAS.

VIII. 5. 2. Les interférences de la politique

L'omniprésence de la politique à l'échelle locale, tout du moins la politique politicienne caractérisée par la satisfaction de la clientèle politique, constitue un véritable frein à l'épanouissement et à la floraison des initiatives de développement, parmi lesquelles le POAS. En effet, l'exacerbation de la compétition politique aidant, les programmes qui cherchent à améliorer les conditions de vie des populations locales risquent d'être relégués au second plan.

Dans la communauté rurale de Ross-Béthio, le projet pilote POAS a connu cette expérience qui retarde son application définitive sur le terrain. L'amendement du projet de loi portant prorogation du mandat des élus locaux par les députés de la coalition SOPI (PDS et alliés), pour éviter que les élus socialistes ne devancent leurs propres candidats en continuant d'occuper les collectivités locales, et ce faisant de mener tranquillement leurs activités jusqu'aux élections locales, a porté un sérieux coup au processus de mise en place du POAS. En effet, même si c'est une mesure qui permet à tous les candidats de concourir à armes égales, il n'en demeure pas moins qu'elle comporte des effets pervers qui se répercutent sur les initiatives de développement. Le revers de la médaille est que pendant tout ce laps de temps durant lequel les élus ont été suppléés par la délégation spéciale chargée conduire les destinées de la communauté rurale, on a assisté à un vide total en ce qui concerne le POAS. Le projet a été tout simplement rangé aux oubliettes. La délégation mise en place au lendemain du départ des élus, ne connaissait pas grand chose de la gestion du POAS qui était en cours, aussi s'est-elle contentée de le suspendre momentanément pour expédier les affaires courantes. Cette situation risque

d'empirer car il n'est pas sûr que l'équipe qui était en place, avant la promulgation du projet de loi portant non prorogation du mandat des élus, soit reconduite. Cela pose le problème de la stabilité du conseil rural qui peut avoir des répercussions sur le POAS, car l'arrivée d'une nouvelle équipe peut entraîner des réaménagements dans le programme d'exécution du plan ou tout simplement sa suppression.

Mais au-delà de cette instabilité du conseil rural, c'est le problème même de l'appropriation du POAS par les OP de base qui est encore une fois de plus posé. Pour donner au POAS une certaine longévité et lui permettre de s'installer dans une dynamique de continuité, les OP demeurent la clé de solution, car elles ont une tradition d'implantation dans le terroir local qui date de longtemps. Laissé aux mains des politiciens, le POAS risque d'être un instrument sujet à des ajustements continus, selon les affinités des élus mais aussi les réalités politiques du moment.

Toutefois cela nécessite un changement de comportements de la part des acteurs du local notamment les OP, mais aussi le conseil rural et les organismes d'appui. Le POAS en tant que programme de transformation sociale, doit être le principal vecteur de ces changements.

CHAPITRE IX : LES DYNAMIQUES INDUITES PAR LE POAS : CHANGEMENT SOCIAL ET RECOMPOSITION DU LIEN SOCIAL

La question de la construction d'une cohésion sociale autour du processus de décentralisation et de développement local a été tout au long de cette recherche, le fil conducteur de notre tentative de compréhension des logiques issues de la décentralisation et de ses systèmes d'appui notamment le POAS, dans le terroir de Ross-Béthio. Il résulte de cette question que la problématique du changement social et de la recomposition du lien social demeure un des axes majeurs du POAS qui, en tant que programme d'appui à la décentralisation dans la communauté rurale de Ross-Béthio, se veut un élément de transformation sociale. Qu'est ce qui peut arriver donc de nouveau qu'il s'agit d'élucider dans le lien social, pour mieux cerner les changements survenus dans les comportements des différents acteurs? Autrement dit, en quoi le POAS peut-il susciter de nouvelles dynamiques de changement social et de recomposition du lien social dans la communauté rurale de Ross-Béthio ?

Autant de questions intéressantes qui nécessitent d'être investies pour leurs vérités, vue l'importance des enjeux qu'elles suscitent. En effet la communauté rurale de Ross-Béthio, à l'instar des autres terroirs qui ont subi les effets de la cosmologie matérialiste occidentale, a connu un vaste processus de déstructuration et de restructuration de la configuration de ses structures économiques, politiques, culturelles et sociales, qui a eu

pour effet un délitement progressif du lien social. La monétarisation de l'économie, mais aussi la diffusion de modèles exogènes culturellement et socialement déterminés, y ont profondément transformé les rapports sociaux. Cette situation est davantage plus significative dans les terroirs où se sont développées les cultures de rente (c'est le cas de la communauté rurale de Ross-Béthio avec l'imposition de la culture du riz dans le Delta par la SAED) qui ont complètement bouleversé les modes d'exploitation traditionnels et conduit à une recrudescence des enjeux ayant engendré une pression foncière et des pratiques d'exclusion qui étaient jusque là presque inconnues.

Dans ce contexte, les comptes rendus des séances de concertation initiées dans le cadre du POAS, mais aussi les entretiens eus avec les acteurs représentant les différentes catégories socio-professionnelles à l'échelle locale, nous ont fourni une abondante source de renseignements révélateurs de l'évolution des mentalités et indicateurs des sphères où le changement social s'exprime de manière plus sensible.

L'impression d'ensemble laissée par l'analyse de ces informations, est que le thème le plus récurrent demeure celui des discordes autour de la distribution des ressources naturelles et surtout la terre, d'où la nécessité de procéder à une négociation sociale devant déboucher sur une nouvelle régulation sociale susceptible de recomposer le lien social, mais aussi de porter les éléments du changement social.

IX. 1 La recomposition du lien social

Dans la communauté rurale de Ross-Béthio, l'ampleur de la compétition autour de l'accès aux ressources naturelles demeure un des faits les plus marquants de l'analyse des pratiques quotidiennes des acteurs. Cette situation s'explique, par l'emplacement même du site de cette communauté rurale qui se trouve dans une zone à vocation agricole, à savoir le Delta du fleuve Sénégal, mais aussi par le délitement progressif du lien social dans cette localité qui a connu l'interventionnisme dirigiste des sociétés de développement d'une part, et d'autre part plusieurs vagues de migrants qui ont contribué à rompre l'homogénéité sociale et fait disparaître les différentes formes de solidarité.

Dans cette optique, le POAS constitue à bien des égards un médiateur susceptible de fédérer les énergies des divers acteurs du système social local. L'enjeu principal du POAS demeure donc la recherche d'une articulation entre les différents niveaux de solidarité caractérisant les différentes structures (organisations paysannes, groupements féminins, conseil rural, organismes nationaux et internationaux. . .), et capable de transcender les identités de groupes pour opérer le passage vers une nouvelle forme de lien social basée sur le compromis et la coopération. Cela suppose dans ce contexte une négociation sociale accrue, assortie de la production d'une nouvelle forme de régulation sociale.

IX. 1. 1. La négociation sociale

Depuis le reversement en 1987 des zones pionnières dans les zones de terroir suite au désengagement de la SAED, et la réforme fonctionnelle de 1996 qui a opéré un transfert de compétences aux collectivités locales dont la communauté rurale de Ross-Béthio, le problème de la recherche de consensus autour de la distribution des ressources est devenue une préoccupation constante dans le terroir local de Ross-Béthio. La multiplication des exclus du jeu politique et les difficultés croissantes à intégrer les organisations de base ont davantage conduit à aggraver ce problème, et reposent plus que jamais la question de l'acuité d'une négociation sociale autour de la distribution des ressources. Pour ce faire, le POAS doit être animé d'un souci de renforcer ou de reconstruire les mécanismes d'intégration des divers acteurs du système social local.

Dans cette perspective, l'instauration d'un système de démocratie participative autour de la gestion des affaires publiques locales, s'avère une nécessité. Celui-ci, loin des textes sur la décentralisation qui ne cessent d'en parler dans leurs diverses publications sans pour autant que cela ne se traduise dans la réalité, doit trouver ses racines dans le vécu quotidien des acteurs de base ; en d'autres termes dans les conditions particulières dans lesquelles s'effectuent leurs interactions quotidiennes dans le contexte de la gestion décentralisée des terroirs. Ce système de démocratie participative constitue à bien des égards, un élément moteur susceptible de promouvoir

un nouveau modèle culturel de relation sociale, à savoir la négociation, capable à elle seule d'opérer le passage du dirigisme caractérisé par l'imposition des décisions du "haut vers le bas", vers la confiance mutuelle fondée sur une participation active des différents acteurs aux affaires des collectivités de base, et partant à la prise de décision.

Ainsi, l'instauration d'une dynamique de négociation sociale dans le cadre du POAS, fait appel à un système de démocratie participative, et suppose pour cela l'accès de tous les acteurs concernés par les affaires publiques locales, aux instances de prise de décision, mais aussi l'identification des espaces de participation.

IX. 1. 1. 1. L'accès aux instances de prise de décision

Le processus de prise de décision dans le cadre du POAS, demeure un des moments forts de la recomposition du lien social. En effet, il peut permettre aux différents acteurs de base de renouer davantage à travers le jeu de la négociation, le lien qui les unit dans le cadre de la gestion du terroir local pour la recherche d'une décision plus efficiente et plus démocratique. Le POAS constitue donc un véritable outil de concertation dont l'objectif primordiale est de faire partager la responsabilité de décider au maximum d'acteurs, et ce faisant de montrer davantage toute l'importance et le caractère nouveau de la négociation.

Mais la négociation n'est pas toujours facile, elle est même à la longue fatigante surtout quand elle est centrée sur la question de la distribution des ressources. C'est d'ailleurs le sentiment de cet agriculteur qui nous dit que *"la spécificité de la concertation dans le POAS, est qu'elle peut traîner en longueur sans qu'aucune mesure ou décision ne soit prise, du fait de l'absence d'une instance de validation des différents scénarios d'aménagement du territoire local et de localisation des ressources proposés par les différents acteurs"*.

De même, l'efficacité de la décision finale est souvent remise en cause car il n'est pas sûr pour les acteurs de base et en particulier les éleveurs, que les résultats de la concertation c'est-à-dire les préoccupations des divers acteurs, soient prises en compte

dans les critères d'affectation des sols. Selon cet éleveur interrogé " *même si les éleveurs sont invités à donner leur point de vue sur la constitution des différentes zones d'occupation du sol par l'agriculture et l'élevage, il n'en demeure pas moins que la décision finale est prise par le conseil rural. Et tout le monde sait ici qu'elle est prise en fonction de clientèles politiques, d'où notre scepticisme par rapport au POAS*".

Ce point de vue, même s'il laisse de prime abord une impression de méfiance à l'égard du conseil rural, laisse quand même apparaître une difficulté notoire qui n'est rien d'autre que , l'identification des espaces de participation à la prise de décision du début à la fin du processus, pour établir une confiance mutuelle, mais aussi une maîtrise du processus par les acteurs de base.

IX. 1. 1. 2. L'identification des espaces de participation

L'effectivité de l'apprentissage collectif à la vie locale, est assujettie à la perception des acteurs de base, mais aussi des autres acteurs, élus et partenaires, comme des entités à part entière, qui se doivent de participer librement, consciemment, et de manière constructive au processus de prise de décision. Dans cette perspective, les différents niveaux de prise de décision opérés dans la nomenclature du POAS, surtout ceux ayant trait à la décision finale, doivent être investis par les agriculteurs et éleveurs, mais aussi les autres acteurs de base pour éviter qu'ils ne soient accaparés par les élites locales ou les partenaires techniques. L'objectif, pour cet ex-élu interrogé est que "*les populations de base, aient elles-mêmes les compétences nécessaires pour faire face à leur destin, mais c'est aussi que les décisions prises étant ressorties des préoccupations réelles du maximum d'acteurs possibles, soient réellement et mieux appliquées, car bien comprises*".

Mais, on se rend compte au-delà de cet objectif visé, que l'identification des espaces de participation, ne constitue pas encore une réalité effective. Pour cet agriculteur, "*nous ne sommes conviés que dans les séances de concertation, or la prise de décision ne se fait pas dans ces séances, mais plutôt dans d'autres sphères où nous ne pouvons accéder*". Le POAS ne se limite pas seulement à la concertation, la conception du plan, mais c'est un projet qui nécessite au-delà de la concertation, sa mise

en œuvre sur le terrain, mais aussi son suivi, d'où l'importance d'une participation effective des populations de base, pour une appropriation du projet. La recomposition du lien social, dépend en grande partie, de la nature, mais aussi de la forme de participation des populations de base. Pour ce faire, la maîtrise de processus par une identification des différents espaces de participation demeure un élément moteur de refondation, voire de redynamisation des liens entre les différents éléments de la société locale, qui ont été pendant longtemps dépossédés de leur pouvoir de décision concernant leur environnement propre, du fait de l'extraversion des modes d'appréhension des réalités locales, qui a eu pour effet principal un délitement progressif du lien social.

Cette identification des espaces de participation constitue un moyen de faciliter la négociation autour de la prise de décision, mais aussi une sorte de préalable à la production d'une nouvelle forme de régulation sociale.

IX. 1. 2. La régulation sociale

Traditionnellement, l'instauration des règles de fonctionnement d'une société est perçue comme un élément de répression des éventuels cas de déviance ou de non conformité par rapport à la loi en vigueur. Le propre de cette forme de régulation sociale, est que les règles une fois émises, résistent à l'usure du temps, même s'il leur arrive d'être en parfait déphasage avec les réalités sociales, économiques, culturelles. . . Dans ce contexte, la régulation joue un rôle de contrôle social, c'est-à-dire *"cette part de l'activité de la société qui consiste à assurer le maintien des règles et à lutter contre la déviance, que ce soit par le moyen des appareils institutionnels ou par la pression diffuse qu'exerce la réprobation ou les sanctions spontanées qu'elle provoque"*.⁵⁵

Ainsi en est-il dans le cadre de la politique de décentralisation, d'une bonne partie des lois actuellement en vigueur. La loi sur le domaine national qui est sensée organiser la gestion des ressources naturelles, notamment le foncier, constitue un exemple patent. Non seulement elle a été décidée et promulguée "d'en haut" à l'exclusion de toute

⁵⁵ GURVITCH, G. et MOORE, W. E. 1947. "La sociologie au XXème siècle." Cité par REYNAUD, J. D. 1997. *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand-Colin : 19,

négociation entre les principaux concernés, mais également elle constitue une contrainte pour les acteurs de base en ce qui concerne l'accès aux ressources et leur mise en valeur, dans la mesure où elle ne cadre pas avec leurs aspirations. Tout au plus, cette forme de régulation constitue, pour reprendre DURKHEIM, une sorte de "conscience collective", hors de portée des individus et de leurs interactions, et exerçant une certaine contrainte sociale sur eux, à travers le jeu de répression de leurs actes de déviance.

Or, l'exercice de construction collective d'un futur commun, dans les terroirs locaux, exclut ce type de régulation. Dans le cadre de la décentralisation et du développement local, il incombe d'aller au-delà de cette contrainte, ce contrôle qui pèse sur les acteurs. En effet, celui-ci ne doit pas se borner exclusivement à réprimer la déviance et à maintenir stricto sensu la règle. Dans bien des cas, la déviance ou la non conformité ne sont pas seulement des écarts par rapport à la norme, mais également une manière de peser sur elle et d'en anticiper le changement.

Ainsi, la production des règles de fonctionnement de la société locale, constitue un exercice permanent, voire quotidien, de construction institutionnelle du terroir, basé non plus sur des règles établies une fois pour toutes, mais bien plutôt sur ". . . *la rencontre et la négociation de deux groupes non seulement organisés séparément, mais différents dans les valeurs qu'ils entendent servir comme dans leurs principes*"⁵⁶ En effet, l'action collective n'existe que par une régulation, et celle-ci ne se réalise que grâce à la convergence d'initiatives individuelles et se transforme de même ; d'où la nécessité d'un compromis ou à défaut d'une accommodation entre les différents groupes opposés.

Ce n'est qu'ainsi, que nous pourrions dire à la suite de Jean Daniel REYNAUD que : ". . . *la réalité sociale que nous constatons ce n'est donc pas la présence de règles, l'existence d'une contrainte dont les termes sont fixes une fois pour toutes, c'est l'exercice de cette contrainte et l'activité de régulation. Il n'est pas nécessaire, (. . .) de poser une conscience collective comme lieu des règles. Il faut plutôt analyser la manière dont se créent, se transforment ou se suppriment les règles, c'est à dire les processus de*

⁵⁶ REYNAUD, J. D. op. cit., : 20

régulation"⁵⁷. Car, l'élaboration des règles constitue à bien des égards un enjeu social, et en tant que tel donne souvent lieu à des relations conflictuelles. "Elle peut être, elle est souvent disputée entre différents groupes(ou différents individus). Elle peut donner lieu à conflit, parfois ouvert, parfois même violent, parfois institué (des règles de discussion sont prévues), parfois caché. Le conflit peut porter non seulement sur l'application de la règle, mais sur sa constitution même".⁵⁸

De ce fait, la recomposition du lien social passe par la mise en place d'une nouvelle forme de régulation sociale basée sur la négociation et le compromis, et capable de transcender les velléités de conflit entre acteurs, mais aussi l'imposition de règles qui leur sont extérieures, qui ont eu pour effet une fracture sociale occasionnée par la rupture des solidarités entre les individus. Cet exercice de mise en place de nouvelles règles, constitue en même temps un apprentissage en ce sens, que tout acteur qui crée une régulation fait par là même un apprentissage par la découverte d'autres modes d'organisations possibles ou d'autres attitudes et comportements. Dans cette optique, l'opération pilote POAS de la communauté rurale de Ross-Béthio, constitue une sérieuse opportunité pour régler l'accès aux ressources et au-delà d'instaurer de nouvelles règles de fonctionnement de la société locale. Elle permet une certaine réduction des conflits locaux, mais aussi une modification des rapports de pouvoir en vue d'instaurer de nouvelles formes de cohésion sociale susceptibles de promouvoir une bonne marche de la société locale. Qui plus est, la régulation sociale dans le cadre du POAS, demeure un moyen d'organiser dans la sécurité, une meilleure articulation entre les différentes activités pratiquées dans le terroir local, et les types de sol et ressources, disponibles pour ces genres d'activités.

IX. 1. 2. 1. La production des règles de fonctionnement de la société locale

L'essentiel des actions menées en matière de développement économique et social dans le territoire de la communauté rurale de Ross-Béthio, tourne autour de l'exploitation

⁵⁷ REYNAUD, J. D. op. cit.: 19

⁵⁸ Ibidem : 19

des ressources naturelles et particulièrement la ressource foncière*. Dans ces conditions, la production de règles de gestion collective des terres et autres ressources naturelles, constitue un élément essentiel de la nouvelle forme de régulation sociale à instaurer avec la mise en œuvre du POAS. Elle permet à la communauté rurale de s'orienter par elle-même, vers une prise en charge de son propre développement local, et par conséquent de poser les jalons d'un changement social, à travers l'appropriation du processus par les acteurs de base.

La production des règles de fonctionnement de la société locale dans le cadre du POAS, s'articule autour de deux axes : l'élaboration des règles d'occupation du sol, et les procédures d'adoption, de diffusion de suivi et de révision du POAS. Cette structuration des règles de fonctionnement de la gestion des ressources, régule les comportements des différents acteurs et les canalise, en vue d'une meilleure organisation de l'utilisation des ressources. Pour cet acteur de base, *"les règles émises dans le cadre du POAS et qui sont issues des concertations entre les différentes composantes de la société locale, assurent non seulement une meilleure protection des ressources, mais aussi un rapprochement entre acteurs qui étaient jadis en désaccord"*.

Ces règles constituent donc un outil qui permet de tisser un lien nouveau, entre les acteurs de base, basé non plus sur les identités lignagères ou l'appartenance ethnique, mais bien plutôt sur la conscience d'appartenir à un même terroir qui a besoin de la conjugaison des efforts des différents acteurs qui y vivent, et qui doivent se retrouver autour d'un certain nombre de normes et valeurs, pour modeler leurs comportements et pratiques, en vue d'un meilleur fonctionnement du système social local.

Mais, en sus de la production des règles, la nouvelle régulation sociale initiée dans le cadre du POAS, doit aussi promouvoir la réduction des conflits locaux.

* Cette information a été obtenue à la suite de nos entretiens avec le premier vice président du conseil rural de Ross-Béthio

IX. 1. 2. 2. La réduction des conflits locaux

La communauté rurale de Ross-Béthio, ne connaît pas le conflit général qui est bien souvent synonyme d'anarchie. En effet, les propos de cet acteur interrogé semblent confirmer ce fait : "les Peul sont nos cousins. Souvent les conflits que vous entendez entre Peul et Wolof, ne résultent pas d'antagonismes entre ethnies, mais plutôt entre producteurs, car ici l'histoire a voulu qu'il y ait une certaine corrélation entre l'ethnie et la profession. Les Peul sont des éleveurs et les Wolof des agriculteurs, même si on trouve souvent aussi le contraire". De plus la consultation des procès verbaux de délibération sur les cas de litige soumis au conseil rural a permis de constater que même si les antagonismes entre exploitants (le plus souvent entre agriculteurs et éleveurs) et la lutte pour la redistribution des ressources constituent des causes importantes de conflits, il n'en demeure pas moins que ces derniers restent toujours circonscrits. Les raisons de tension y sont dues à des conflits sectoriels pour des revendications immédiates (diminution de la taxe rurale, affectation de terres de cultures ou de pâturages. . .) ou pour la défense d'intérêts particuliers(élargissement des pistes, indemnisation pour l'invasion des zones de culture par le bétail, usurpation de biens d'autrui(terres, matériels agricoles.. .).

Dans la communauté rurale de Ross-Béthio, ces conflits entraînent souvent une rupture des équilibres précaires, mais aussi en même temps une recrudescence des enjeux existant autour de la gestion des affaires locales, et bien souvent synonyme de remous et d'accentuation de la compétition politique pour l'accès aux ressources. L'exemple qui nous sert de grille d'analyse de la problématique de la réduction des conflits dans le cadre de la régulation sociale initiée avec le POAS, est celui du conflit entre le conseil rural et les organisations de producteurs exploitant les cuvettes léguées par la SAED. Ce conflit dont les causes ont été exposées précédemment, laisse apparaître que la société locale n'est pas souvent fondée sur l'entente voire l'harmonie, mais plutôt sur la prévalence de l'intérêt particulier qui fait que ceux qui sont aux commandes ne veulent pas céder du terrain au profit de l'intérêt général, mais plutôt bénéficier de leurs privilèges.

Il découle de cette observation, qu'il y a une certaine contrainte qui pèse sur les acteurs de base, ce qui fait que le conflit qui dérive logiquement de cette contrainte est un conflit d'intérêt dans la mesure où il est produit pour une incompatibilité entre ceux qui détiennent les rênes du pouvoir local (les conseillers ruraux) et ceux qu'ils dirigent (OP, groupements féminins, populations locales).

Dans cette perspective, la recherche du compromis, à défaut du consensus entre les différentes parties, constitue un élément essentiel de la réduction des conflits locaux. La nouvelle forme de régulation sociale à appliquer dans le cadre du POAS, devra donc bâtir de nouvelles formes de solidarités basées sur la coopération et l'intégration, afin de parvenir à une réduction des conflits locaux, qui même s'ils sont souvent source de changement, entraînent également de nombreux dégâts.

Mais, qui dit réduction des conflits, dit également modification des rapports de pouvoir, dans la mesure où la première passe par la seconde. Pour qu'il y ait réduction de conflits, il faut que les relations entre ceux qui sont sensés diriger et ceux qui sont supposés suivre et contrôler, changent.

IX. 1. 2. 3. La modification des rapports de pouvoir

La nouvelle régulation sociale qui devra émerger dans le sillage du POAS, doit également s'illustrer par une modification des rapports de pouvoir existant à l'échelle locale. En effet, le POAS, en tant que programme de transformation sociale, implique un changement réel susceptible de libérer les énergies créatrices des différents acteurs à la base. Selon ce paysan interrogé, *"la décentralisation n'a pas changé grand chose à notre vécu quotidien. Le statut quo dans les relations de pouvoir, persiste toujours. Il y a toujours en haut de l'échelle, une minorité qui est chargée de prendre des décisions pour la majorité d'en bas"*. Et cet acteur, va même jusqu'à regretter la période de l'Etat – providence, car poursuit-il, *"même si la situation était identique à cette période, il n'en demeure pas moins que tout se passait selon la loi. L'avènement des élus locaux, à quant à lui, entraîné des magouilles, des cas de favoritisme, de violation des principes de la décentralisation du fait du manque de contrôle de l'Etat"*.

L'analyse de la parole paysanne dans ce contexte, témoigne de la nécessité de procéder à des réajustements, pour éviter que le projet de décentralisation et à travers lui, l'appui qui lui est destiné, ne soient détournés de leurs objectifs principaux dans la communauté rurale de Ross-Béthio. En effet, il ne faut pas perdre de vue que la décentralisation se veut un outil de promotion du développement local, et à ce titre, nécessite un rééquilibrage des rapports de pouvoir, pour susciter la participation dans les choix techniques, les décisions organisationnelles et la conceptions des actions de développement, de ceux que le système a relégué à l'arrière plan. Dans cette perspective, la constitution de cadres d'échanges qui ne contribuent pas à reproduire les avatars des modes de stratification sociale et politique présents au sein de la communauté villageoise, constitue un des éléments moteurs de la régulation sociale dans le sillage du POAS. Une telle approche permet de rompre avec les pesanteurs sociales, mais promeut aussi le changement social, dans la mesure où elle s'inscrit dans une dynamique de rupture avec la logique de la reproduction de la domination, pour s'installer dans une perspective nouvelle qui consiste à faire en sorte que chaque acteur ou organisme impliqué dans le processus, soit expérimentateur ou innovateur. Ce qui suppose un changement de comportement des acteurs, des institutions, mais aussi des organisations. Cette nouvelle donne conduit à une pluricentralité qui n'est en rien signe de désordre, mais bien plutôt un signe de changement social, de changements de rapports entre les personnes, les institutions et organisations, impliquées dans le développement local.

IX. 2. Les éléments du changement social

Le changement social, c'est des ruptures et des permanences, des continuités et des discontinuités. L'enjeu principal dans ce contexte, demeure la saisie du sens de ce changement social, c'est-à-dire la compréhension des stratégies et attitudes adoptées par les différentes catégories d'acteurs, vis-à-vis des changements introduits dans la société locale par le POAS. Selon Zaoual, dans sa présentation de la méthodologie des sites symboliques, les individus adaptent toujours leurs comportements à leur site d'appartenance et à la situation dans laquelle ils se trouvent, et poursuit-il, ce

"comportement adapté" constitue un principe de rationalité. Ainsi, plusieurs types de stratégies se laissent appréhender. Parmi ceux-ci, nous avons les stratégies de rupture qui sont celles opérées par les acteurs qui misent sur les changements et qui s'en saisissent comme autant d'opportunités, et les stratégies d'équilibre dans lesquelles les réactions à l'égard des changements sont défensives, car les acteurs canalisent leur énergie pour maintenir les équilibres existants.

Il s'agira donc ici, d'exposer les éléments de changement susceptibles d'être induits par le POAS et d'analyser les réactions des individus, institutions et organisations concernées par ce programme, en d'autres termes les comportements qu'ils adoptent face au POAS.

IX. 2. 1. L'introduction des innovations et la redécouverte des valeurs locales

"Le changement ne signifie pas forcément rupture. Au contraire, il peut résulter de la découverte de valeurs ou de pratiques mises en péril par la modernisation et l'idéologie du développement. Il peut aussi être innovation au sens où il n'est pas reproduction mécanique de l'héritage du passé".⁵⁹

Ce point de vue montre une fois de plus, le caractère ambivalent du changement social, mais aussi que les terroirs locaux sont loin d'être des structures figées. Dans le cadre du POAS, la communauté rurale de Ross-Béthio est exposée à cette dynamique de changement à travers l'innovation et/ou la redécouverte des valeurs locales. L'innovation consiste en une forme de changement consacrée par la diffusion de techniques nouvelles, de savoirs nouveaux, en somme la production d'une nouvelle connaissance visant à faciliter la tâche des élus et des populations, dans leur exercice de gestion des ressources locales. Dans l'élaboration du POAS, elle a été introduite par les partenaires tels que la SAED, à travers l'utilisation du SIG et la confection de cartes procédant à l'inventaire des ressources disponibles sur le territoire local. La redécouverte des valeurs locales quant à elle, constitue un processus qui résulte de l'interrogation des populations locales sur

⁵⁹ NDIONE, E. S. (et alii) 1994. *Réinventer le présent*. Quelques jalons pour l'action, Dakar, ENDA : 63.

elles-mêmes. A travers le POAS, elle s'est effectuée par une réflexion lors des séances de concertation sur les modes anciens de gestion de l'espace, sur leurs avantages et leurs inconvénients.

La confrontation de ces deux référentiels, à savoir l'innovation et la redécouverte des valeurs locales, peut entraîner un changement de comportement des personnes et institutions concernées par le POAS. Ce changement de comportement se lit surtout au niveau de l'approche utilisée par les différents intervenants dans le POAS. La SAED par exemple, qui était jadis connue pour son omniprésence dans tous les secteurs du développement au niveau du delta, est passée dans la mise en œuvre du POAS, à une structure d'appui qui n'intervient pas directement mais, met son expertise au service de la collectivité de base, à qui il appartient de décider en dernier ressort. Cette attitude se laisse aussi appréhender dans les actions du conseil rural, qui essaye de décentraliser le processus de prise de décision, même si à ce niveau des doutes sont encore émis. Selon cet acteur de base, *"même si on n'essaye de nous faire croire que nos préoccupations seront prises en compte, il n'en demeure pas moins que la décision finale revient au conseil rural"*.

Le POAS constitue donc une sorte de contrat qui conduit les différents acteurs concernés, à des changements du point de vue du comportement, afin d'instaurer un climat de négociation, susceptible d'arriver à un compromis, à défaut d'un consensus.

Toutefois, ce changement de comportement tarde à devenir une réalité chez les OP. Les acteurs de base n'arrivent pas encore à s'imposer réellement sur la scène locale, même s'ils sont associés à la concertation. Cela nécessite donc un renforcement de leur autonomie d'action.

IX. 2. 2. Le renforcement de l'autonomie des OP

Les mutations survenues dans le comportement des acteurs au contact du POAS, pour qu'elles se ressentent davantage dans les pratiques quotidiennes des OP, doivent passer par un principe fondamental : le renforcement de leur capacité d'action. En effet, dans le cadre du POAS, l'autopromotion ou encore le renforcement de l'autonomie des

OP, se présente comme une condition de réussite et de pérennité des actions entreprises. Les OP de la communauté rurale de Ross-Béthio, après avoir fait preuve, dans leur majorité, de leur dynamisme, doivent s'élever d'un cran en se restructurant sur le plan organisationnel pour mieux influencer les décisions qui les concernent.

Ainsi, après l'échec de la majorité des projets de développement implantés dans les pays du sud, il importe d'œuvrer à la construction d'une nouvelle modernité. Pour ce faire, l'accent doit être mis sur l'organisation des OP par elles-mêmes afin d'engager leur autopromotion et faire pression en faveur des réformes indispensables. En effet, les membres d'OP se conduisent en sujets animés, dès lors qu'ils sont capables par eux-mêmes d'examiner la réalité sociale, de la soumettre à une réflexion critique et de l'analyser, de se rendre compte de ce qu'ils peuvent y changer, de prendre des initiatives et de considérer d'un œil critique les actions qu'ils ont entreprises.

Dans cette optique, l'appui à la décentralisation dans le cadre du POAS, doit consister à doter les organisations de base de la capacité intellectuelle à se constituer un fonds de connaissances et d'être mue par une volonté créatrice à agir pour transformer la réalité qui est la leur. Cette conception suppose une philosophie du développement bâtie sur l'idée que le développement n'est pas possible avec l'imposition des idées venues d'ailleurs. Un travail sur soi des personnes en situation d'autopromotion est nécessaire avant toute action, afin de dégager une identité et des objectifs propres, susceptibles de construire les bases d'une autonomie relative permettant aux populations organisées de poursuivre les actions engagées dans le cadre du POAS, mais aussi d'être mieux outillées pour communiquer avec les partenaires et le conseil rural.

IX. 2. 3. La valorisation de la communication sociale

La valorisation de la communication sociale demeure un des aspects du changement à induire par le POAS à l'échelle locale. Elle constitue une source essentielle de progrès, dans la mesure où elle permet d'instaurer une dynamique d'échange, créatrice de synergie et de sens inclusif. A ce propos, l'opinion de ce paysan interrogé est significative : *"si on ne se parle pas, on ne pourra jamais avancer. Chacun fera ses activités de son côté, et ce sera le statut quo."*

Communiquer avec la base donc, c'est redonner la parole à ceux qui en ont été privés. Dans le contexte du POAS, la communication sociale à la base constitue un outil essentiel pour la libération de la créativité populaire et pour la participation des acteurs de base à la maîtrise de leur créativité. D'une part, elle permet de renforcer l'identité collective de la communauté et la conscience qu'elle est confrontée à des problèmes communs qui nécessitent une concertation et un échange entre les acteurs du système social local. D'autre part, elle permet de consolider l'organisation communautaire, la prise de décision et la capacité d'action collective de la communauté, pour affronter les problèmes prioritaires identifiés et entrevoir des voies de résolution plus efficaces de ceux-ci.



CONCLUSION

L'impulsion et le développement progressif de la décentralisation au Sénégal depuis la réforme administrative et territoriale locale de 1972, est l'expression de la volonté des autorités politiques d'impliquer les populations organisées à la base, à la gestion et à l'amélioration de leur cadre de vie par des initiatives concertées. Il s'agit là d'un objectif bien louable qui peut contribuer à rendre plus vivables et plus attractives les collectivités locales, principalement celles situées dans les zones rurales, en permettant de générer localement des richesses, mais aussi et surtout de gérer de manière équitable les ressources naturelles du terroir.

Cependant, force est de constater que les populations pour lesquelles cette politique de décentralisation a été pensée, n'y ont pas été suffisamment sensibilisées et la majorité d'entre elles ne sait toujours pas ce qu'on attend d'elle quand on lui parle de décentralisation. Encore une fois, la politique de décentralisation à l'image des modèles et schémas de développement mis en place au lendemain des indépendances, a été conçue dans des centres de décision extérieurs aux réalités concernées. En fait, la décentralisation au Sénégal n'a pas été inculquée aux populations de base comme une culture du développement. Elle ne résulte pas d'un processus de concertation entre les acteurs à la base, mais découle plutôt d'un ensemble de mesures prises "en haut" par l'Etat sénégalais, sous l'injonction des bailleurs de fonds internationaux. Or, si l'on sait l'importance d'une responsabilisation des acteurs de base, dans la conduite des projets de développement notamment au niveau local, on comprend aisément la pertinence d'une telle démarche dans le cadre de la décentralisation et du développement local.

Dans le cadre de ce travail, nous avons essayé de comprendre ce qui détermine la réceptivité des organisations paysannes de la communauté rurale de Ross-Béthio par rapport aux systèmes d'appui à la gestion décentralisée des affaires locales en général, et des ressources, en particulier. Autrement dit, comment ces organisations paysannes vivent-elles leur rapport à la décentralisation dans le cadre du POAS ? Voilà résumée la

problématique qui a servi de fil conducteur à notre étude. Au terme de celle-ci, nous pensons avoir répondu correctement à notre question de départ.

Toutefois, cela n'a été possible qu'après la vérification de l'hypothèse que nous nous étions proposé de soumettre à l'épreuve des faits. Celle-ci faudrait-il le rappeler, a été formulée de la manière suivante : la réceptivité des OP de la communauté rurale de Ross-Béthio par rapport à la gestion décentralisée de leur terroir, est tributaire des possibilités offertes par la décentralisation en matière de renforcement de leur autonomie et de leur capacité d'action. Cette hypothèse principale se subdivise en trois hypothèses secondaires. Premièrement, nous considérons que le modèle de la démocratie représentative réduit la participation des OP en matière de gestion des affaires locales et les rend peu réceptives à celle-ci. Deuxièmement, la réceptivité des OP dépend de l'adéquation des systèmes d'appui à la décentralisation avec les besoins et attentes du milieu. Enfin, en troisième lieu, la réceptivité des OP dépend aussi de leurs performances organisationnelles, de leur capacité à faire du nouveau contexte de décentralisation un moyen d'accès à l'auto-promotion.

Globalement, notre hypothèse de recherche peut être confirmée dans la mesure où elle a résisté à l'épreuve des faits. En effet, plus l'adéquation entre les systèmes d'appui à la décentralisation et les besoins et attentes des OP est effective, plus celles-ci sont réceptives au projet de décentralisation. De même le renforcement de l'autonomie des OP, en d'autres termes leur auto-promotion dans le cadre de la décentralisation, les rend plus réceptives à celle-ci. Mais, au-delà de ces facteurs de réceptivité, il y a un facteur de blocage qui réduit la participation des OP à la gestion des affaires publiques locales. C'est le modèle de la démocratie représentative qui favorise beaucoup plus la recrudescence de la compétition politique et du factionnalisme, que l'avènement d'une participation responsable des acteurs du système social local au développement. Ainsi, le moins que l'on puisse dire est que la décentralisation dans la communauté rurale de Ross-Béthio, et à travers elle ses systèmes d'appui, principalement le POAS, doit jouer un rôle de régulateur pour refonder le lien social qui a été délité par les différenciations et les compétitions qu'impliquent l'économie de marché et les calculs auxquels se trouvent de plus en plus confrontés les individus et les groupes. De même, le POAS doit s'inscrire

dans une dynamique de changement porteur de sens inclusif et créateur de synergie dans la mesure où il provient de l'intérieur de la société locale et se caractérise par une plus grande intégration des préoccupations de tous les acteurs du développement local.

Cette inscription du Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols de la communauté rurale de Ross-Béthio, dans la perspective du changement social et de la recomposition du lien social, dans un contexte de raréfaction des ressources et de recrudescence des enjeux existant autour, prouve si besoin en était que la décentralisation à Ross-Béthio a encore de beaux jours devant elle. En effet, de cette étude, se dégagent plusieurs pistes de réflexion qui ne demandent qu'à être investies pour livrer davantage de réponses qui risquent d'être déconcertantes. Quels usages stratégiques seront faits du POAS par les différents acteurs locaux une fois qu'il sera définitivement appliqué? Le conseil rural va-t-il jouer le jeu en développant des normes pratiques relevant de l'intérêt général ou bien va-t-il se comporter en collectif particulier au service de sa clientèle politique? Les organisations paysannes seront-elles en mesure de transcender les dynamiques contradictoires qui les traversent pour accéder aux voies de l'auto-promotion et s'approprier le POAS autant dans le cheminement que dans les résultats ?

Autant de questions qui prouvent encore une fois que la recherche sur les processus de décentralisation dans la communauté rurale de Ross-Béthio, notamment en ce qui concerne le POAS, ne fait que commencer et doit s'approfondir davantage. Il reviendra donc à tous ceux qui mènent des travaux empiriques sur la décentralisation et le développement local, de confronter leurs expériences et leurs acquis en la matière. C'est un chantier qui n'est qu'à ses débuts et demande d'autres investigations.

BIBLIOGRAPHIE

- BARRY, B. 1990. *Le royaume du Walo. Le Sénégal avant la conquête*, Paris , Karthala, 405 pages.
- BLUNDO, G. 1998. "Logiques de gestion publique dans la Décentralisation Sénégalaise : Participation fonctionnelle et Ubiquité Réticulaire" in BAKO-ARIFARI, N. et LAURENT, P. J. (eds) *Les Dimensions Sociales et Economiques du Développement Local et de la Décentralisation en Afrique au sud du Sahara*, bulletin APAD N°15 : 21-47.
- BOUDON, R. et BOURRICAUD, F. 1982. *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF, 714 pages.
- BUSINO, G. 1992. *La sociologie sens dessus dessous*, Genève, Librairie Droz, 471 pages.
- CHAUCHAT, H. et DURAND-DELVILLE, A. (SLD) 1999. *De l'identité du sujet au lien social*, Paris, PUF, 298 pages.
- COQUERY-VIDROVITCH, C. 1985. *Afrique Noire. Permanences et ruptures*, Paris, Payot, 440 pages.
- COULMIN, P. 1986. *La décentralisation, la dynamique du développement local*, Paris, Syros, 255 pages .
- CROZIER, M. et FRIEDBERG, E. 1977. *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Editions du Seuil, 498 pages.
- DESCENDRE, D. 1991. *L'autodétermination paysanne en Afrique. Solidarité ou tutelle des ONG partenaires ?* Paris, l'Harmattan, 317 pages.
- DIA, I. 2000. "Pour un développement agricole et rural durable" in DIENG, A. A. (SLD) *Le Sénégal à la veille du troisième millénaire*, l'Harmattan : 110-203.
- DIA, I. 1994. *Appui aux Organisations Paysannes*, ISRA, 50 pages.
- DIAGNE, D. 1997. "Les organisations paysannes, acteurs de quel développement ? Etude à l'échelle d'un canton du sud -ouest togolais" in TERSIGUEL, PH. et BECKER, C. (SLD) *Développement durable au Sahel*, Karthala- Sociétés, Espaces, Temps : 223-245.
- DIAGNE, M. 1994. "Le règlement des conflits fonciers dans les communautés rurales sénégalaises" in Revue URED N°4 : 79-103.

- DIAGNE, S. B. 1992. *La culture du développement*, CODESRIA/FOC-SIV, 134 pages.
- DIARRASOUBA, V. C. 1968. *L'évolution des structures agricoles du Sénégal. Déstructuration et Restructuration de l'économie rurale*, Paris, éditions Cujas, 298 pages.
- DIOP, M. C. (SLD) 1992. *Sénégal. Trajectoires d'un Etat*, Dakar, CODESRIA, 500 pages.
- DIOP, M. C. et DIOUF, M. 1990. *Le Sénégal sous Abdou Diouf*, Paris, Karthala, 439 pages.
- DIOUF, M. 1998. *Sénégal. Les ethnies et la nation*, Dakar, NEAS, 281 pages.
- DUPRE, G. 1991. *Savoirs paysans et Développement*, Paris, Karthala-ORSTOM, 524 pages.
- DUPUIS, G. et BOUVIER, M. 1998. *Association et Développement local*, Librairie Générale de Jurisprudence, Collection Décentralisation et Développement local, 227 pages.
- DURAND, J. P. et WEIL, R. 1993. *Sociologie Contemporaine*, Vigot, 644 pages.
- ENDA GRAF SAHEL, 1993. *La ressource humaine, avenir des terroirs. Recherches paysannes au Sénégal*, ENDA GRAF SAHEL- Karthala, 320 pages.
- ENDA GRAF SAHEL, 1999. *Pauvreté, Décentralisation et changement social. Eléments pour la reconstruction d'une société politique*. ENDA GRAF SAHEL-Karthala
- GELLAR, S. 1997. "Conseils ruraux et gestion décentralisée des ressources naturelles au Sénégal : le défi. Comment transformer ces concepts en réalité ? " in Tersiguel, PH. et Becker, CH. (SLD) *Développement durable au Sahel*, Karthala-Sociétés, Espaces, Temps : 43-69.
- GOFFMAN, E. 1974. *Les rites d'interaction*, Paris, éditions de minuit, 230 pages.
- GOFFMAN, E. 1973. *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi (tome1)* , Paris, Minuit, 253 pages.
- GRAWITZ, M. 1993. *Méthode des sciences sociales*, Paris, Dalloz, p701
- JACOB, J. P. 1991. "Entre décentralisation et désengagement. Principes et problèmes de l'auto-organisation paysanne en Afrique" in Cahiers de l'IUED N°20 : 41-48.
- JACOB, J. P. et LAVIGNE-DELVILLE, PH. (SLD) 1994. *Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques*, Paris, Karthala, 307 pages.
- JAGLIN, S. et DUBRESSON, A. 1993. *Pouvoirs et Cités d'Afrique Noire : Décentralisations en question*, Paris, Karthala, 308 pages.

- KAI, H. K. (SLD) 1991. *Jeux et enjeux de auto-promotion : vers d'autres formes de coopération au Développement*, Genève, Cahiers de l'IUED, 204 pages.
- KASSIBO, B. 1997. "La décentralisation au Mali : état des lieux" in Bulletin de l'APAD N°14, : 1-20.
- KEBE, M. 1999. *L'appui à l'auto-promotion des populations de base. Le cas du village de Boundoum- Barrage dans le delta du fleuve Sénégal*, mémoire de maîtrise , UGB, 133 pages.
- LALLEMENT, M. 1993. *Histoire des idées sociologiques. Des origines à Weber* (tome1)Paris, Nathan.
- LALLEMENT, M. 1993. *Histoire des idées sociologiques. De Parsons aux contemporains* (tome2), Paris, Nathan, 255 pages.
- LAURENT, P.J. et PEEMANS, J. P. 1998. "Les dimensions socio-économiques du développement local en Afrique au sud du Sahara : Stratégies pour quels acteurs ?" in Bulletin APAD N°15 : 9-20.
- LE BRIS, E. et alii, 1994. *L'appropriation de la terre Afrique Noire. Manuel d'analyse de décision et de gestion foncières*, Paris, Karthala, 359 pages.
- LEMARCHAND, R. 1999. "La face cachée de la décentralisation : Réseaux, Clientèles et Capital social" in BUNDO, G. MONGBO, R. (eds) *Décentralisation, pouvoirs sociaux et réseaux sociaux*, bulletin APAD N°16 : 9-17.
- MABILEAU, A. (SLD) 1983. *Les pouvoirs locaux à l'épreuve de la décentralisation*, Paris, Pedone, 255 pages.
- MACE, G. 1991. *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*, Deboeck Université, Presse Universitaire de Laval, 117 pages.
- MBOW, T. I. 2001. *Les ménages agricoles face à la pauvreté : étude de cas de la genèse et du devenir des stratégies des femmes paysannes de Ross-Béthio*, mémoire de maîtrise de Sociologie, UGB, 145 pages.
- MERCOIRET, M. R. 1992. "Les Organisations Paysannes" in YUNG, J. M. (SLD) *Le développement Agricole au Sahel, milieux et défis*, collection "documents systèmes agraires" N°17.
- NDIONE, E. S. et alii, 1994, *Réinventer le présent : quelques jalons pour l'action*, Dakar, ENDA, GRAF, SAHEL, 131 pages (Recherches Populaires).

- OLIVIER DE SARDAN, J. P. et alii, 1985. *Paysans, experts, Chercheurs en Afrique Noire*. Sciences Sociales et Développement rural, Paris, Karthala, 224 pages.
- OLIVIER DE SARDAN, J. P. 1993. "Le développement comme champ politique local" in bulletin de l'APAD, N°6 : 11-12.
- OLIVIER DE SARDAN, J. P. 1995. *Anthropologie et Développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala, 221 pages.
- PESCHE, D. 1995. "Pour la construction d'un champ du développement rural" in bulletin APAD N°9 : 41 à 45.
- PESCHE, D. et DIAGNE, D. 1995. *Les organisations paysannes et rurales : des acteurs du développement en Afrique sub-saharienne*, Paris, Réseau GAO, 84 pages.
- PLANQUE, B. (SLD) 1983. *Le Développement décentralisé. Dynamique spatiale et planification régionale*, Litec, collection générale, 297 pages.
- PRATS, Y. 1973. *Décentralisation et Développement*, Editions Cujas, 262 pages.
- QUIVY, R. et VAN CAMPENHOUDT, L. 1988. *Manuel de Recherches en Sciences Sociales*, Paris, Dunod, 270 pages.
- RAHMATO, D. 1991. *Les Organisations Paysannes en Afrique, Problèmes et Perspectives*, Dakar, CODESRIA, 44 pages.
- REVUE TRIMESTRIELLE PROJET, septembre 1996, *Tisser le Social. Qu'est ce qui fait le lien ? Ce qui se dénoue et se renoue*. *Innover*, N°247.
- REVUE SCIENCES HUMAINES, avril 1999, *Echange et Lien Social*, N°93.
- REVUE SCIENCES HUMAINES, mai-juin 1996, *Le lien social en crise ?* N°13, hors-série.
- REYNAUD, J. D. 1997. *Les règles du jeu : l'action collective et la régulation sociale*. Paris-Armand-Colin, 348 pages
- SAED, 1994. "Organisations Paysannes" in *Evaluation Interne du Programme Irrigation IV*, Document provisoire : 57-79.
- SALL, B. 1993. *De la modernité paysanne en Afrique Noire. Le Sénégal*, éditions l'Harmattan, 255 pages.
- SARR, ELH. M. 1997. *Etude sur le complexe primaire et le développement rural du delta*, club du Sahel. Bureau d'appui à la coopération canadienne- partenariat Lille/Saint-Louis – CCIADL.

SEBAHARA, P. novembre 2000, *Acteurs et enjeux de la décentralisation et du développement local . Expériences d'une commune du Burkina Faso*, Document de réflexion ECPDM 21, MAASTRICHT, 32 p.

SEYDI, Y. 1993. "décentralisation et développement" in KANTE, B. (ed). *La gestion des ressources naturelles par les collectivités*, Actes du séminaire organisé à l'Université de Saint-Louis du 3 au 5 novembre 1992, USL, UCAD, Université de Wisconsin, ENEA, Dakar.

TANO, F. octobre 1994, "La répartition des terres dans l'application de la législation sur le domaine national au Sénégal", in *Revue URED N°4*, pp35-58.

TERSIGUEL, PH. et BECKER, C. 1997, *Développement durable au Sahel*. Editions Karthala- Sociétés, Espaces, Temps, 280 pages.

TEISSERENC, P. 1994. *Les politiques de développement local. Approche sociologique*, Paris, Economica, 229 pages.

WANE, A. 1998. *Cosmologie sérère et dynamique population-développement : conflits de représentation autour de la planification familiale dans le district sanitaire de Joal-Fadiouth*, mémoire de maîtrise, UGB, 269pages.

ZAOUAL, H. 1998. "Le besoin de croire : une nouvelle énigme pour les sciences sociales du développement" in Réseau nord-sud Cultures et Développement qui-pro-quo N°33, Bruxelles.

ZAOUAL, H. 1992, "La méthodologie des sites symboliques" in Réseau nord-sud Cultures et Développement, Qui pro-quo N°9, Bruxelles, pp 15-17.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	1
INTRODUCTION	2
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE.....	4
CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE	5
PROBLEMATIQUE.....	5
JUSTIFICATION DU THEME DE RECHERCHE	25
DELIMITATION DU CHAMP DE L'ETUDE.....	27
OBJECTIFS DE LA RECHERCHE	28
HYPOTHESES.....	28
DEFINITION DES CONCEPTS OPERATOIRES.....	29
CHAPITRE II : METHODOLOGIE.....	33
II- 1- LA CONSTRUCTION DE L'OBJET.....	33
<i>II. 1.1- L'interactionnisme symbolique.....</i>	<i>34</i>
<i>II- 1- 2- L'individualisme méthodologique.....</i>	<i>36</i>
<i>II- 1-3- L'analyse stratégique</i>	<i>37</i>
<i>II- 1- 4- La méthodologie des sites symboliques</i>	<i>38</i>
II- 2- LA REALISATION DE L'ETUDE.....	42
II- 2- 1- <i>La phase préliminaire</i>	<i>43</i>
A- La phase exploratoire	43
B- Les outils et techniques de recueil des données	46
C- L'échantillonnage.....	49
II- 2- 2- <i>L'enquête proprement-dite</i>	<i>51</i>
DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DES DONNEES DE L'ENQUETE	57
CHAPITRE III : PRESENTATION DU CADRE GENERAL D'ETUDE : LE DELTA. . .	58
III- 1- LES CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES.	58
III- 2 - LES CARACTERISTIQUES HUMAINES ET SOCIO-CULTURELLES.	60
<i>III.2.1 La composition ethnique.....</i>	<i>60</i>
<i>III.2.2 La stratification sociale.</i>	<i>62</i>
III.3 LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES.....	63

CHAPITRE IV : PRESENTATION DU CADRE SPECIFIQUE D'ETUDE: LES MONOGRAPHIES VILLAGEOISES.....	67
IV- 1- PRESENTATION DU VILLAGE DE ROSS-BETHIO	67
IV.1.1. <i>Historique du village</i>	67
IV-1-2 <i>L'organisation socio-politique</i>	69
IV-1-2-1 L'organisation sociale.....	69
IV. 1.2.2 L'organisation politique	71
IV- 1- 3- <i>Le contexte économique : les opportunités de développement et les facteurs d'appauvrissement</i>	75
IV.1.3.1 Les opportunités de développement.....	75
IV. 1. 3. 2 Les facteurs d'appauvrissement.	77
IV.2 PRESENTATION DU VILLAGE DE BOUNDOUN-BARRAGE.....	78
IV.2.1 <i>Historique du village</i>	78
IV.2.2 <i>L'organisation socio-politique</i>	79
IV.2.3 <i>Le contexte économique</i>	79
IV.2.3.1 Les atouts.....	80
IV.2.3.2 Les contraintes	81
CHAPITRE V : LA DYNAMIQUE ORGANISATIONNELLE.....	82
V- 1- CONTEXTE D'EMERGENCE DES OP DANS LE DELTA.....	82
V- 2. TYPOLOGIE DES OP DU DELTA	84
V- 3- PRESENTATION DES OP CHOISIES PAR L'ENQUETE.....	86
V- 3- 1- <i>Présentation de l'ASESCAW</i>	86
V- 3- 1- 1- Historique.....	87
V- 3- 1- 2- Structure et fonctionnement.....	88
V- 3- 1- 3- Réalisations et difficultés.....	89
V- 3- 2- <i>Présentation du Galle Aynabe</i>	91
V- 3- 2- 1- Historique.....	91
V- 3- 2- 2- Structure et fonctionnement.	92
V- 3- 2- 3- Réalisations et difficultés.....	92
V- 3- 3- <i>Présentation de l'union locale de Boundoun-Barrage</i>	93
V- 3- 3- 1- Historique.....	93
V- 3- 3- 2- - <i>Structure et fonctionnement</i>	94
V- 3- 3- 3- <i>Réalisations et difficultés</i>	94
CHAPITRE VI : LA QUESTION FONCIERE.....	95
VI- 1. LES ACTEURS DU FONCIER A ROSS-BETHIO	95
VI.1.1 <i>Le conseil rural</i>	96
VI.1.2 <i>Les services techniques d'appui</i>	97
VI.1.2.1- La SAED	98
VI.1.2. 2- L'ISRA-PSI.....	99
VI. 1. 2. 3 - L'UGB (GIRARDEL).	99

VI.1.3 Les organisations paysannes.....	100
VI. 1. 3. 1- Les agriculteurs.	100
VI.1.3.2- Les éleveurs.....	100
VI.1.4 Les services déconcentrés de l'Etat.....	101
VI.2 LA GESTION FONCIERE.....	102
VI. 2. 1. L'accès à la terre.....	103
VI.2.1. 1. Les modes d'acquisition de la terre.....	105
VI. 2.1. 2. Les contraintes de la mise en valeur des terres.....	106
VI- 2- 2- Les conflits fonciers.....	107
VI- 2- 2- 1- Typologie des conflits.....	107
VI.2.2.1.1- Les conflits entre agriculteurs et éleveurs.....	108
VI.2.2.1.2- Les conflits entre le conseil rural et les OP.....	109
VI.2.2.1.3- Les conflits entre la sous-préfecture et le conseil rural.....	110
VI.2.2.2 Les modes de résolution des conflits.....	111
VI- 3- L'APPUI A LA GESTION DECENTRALISEE DES RESSOURCES NATURELLES : LE POAS.....	111
VI.3.1. Le déroulement du POAS.....	112
VI.3.1.1 La collecte des informations.....	113
VI.3.1.2 L'amendement et la validation des informations.....	113
VI.3.1.3 Le choix des règles d'occupation du sol et le zonage.....	114
VI.3.1.4 La phase de test du POAS.....	115

TROISIEME PARTIE : ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES..... 116

CHAPITRE VII : LA DECENTRALISATION, FACTEUR DE DEVELOPPEMENT OU MOYEN DE PROMOTION DE LA POLITIQUE A L'ECHELLE LOCALE..... 117

VII -1 LE MODELE DE LA DEMOCRATIE REPRESENTATIVE : UN FREIN A LA RECEPTIVITE DES OP.....	118
VII -1. 1 La gestion partisane des ressources.....	120
VII -1. 2 Le manque de formation des élus.....	122
VII - 2 LES STRATEGIES DES DIFFERENTS ACTEURS.....	124
VII -2. 1 La stratégie d'infiltration.....	125
VII - 2. 2 Les réseaux relationnels.....	126
VII. 3. LES MODES DE PARTICIPATION DES OP.....	128
VII. 3. 1. La participation sans opposition.....	129
VII. 3. 2. La participation ponctuelle.....	130

CHAPITRE VIII : APPUI A LA DECENTRALISATION ET TRANSFORMATION SOCIALE : DIAGNOSTIC DU POAS..... 132

VIII. 1. Les enjeux et objectifs du POAS.....	133
VIII. 2. LES RESULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU POAS.....	135
VIII. 3. LES INTERACTIONS DANS LE CADRE DU POAS.....	137

VIII. 3. 1. <i>La concertation autour de la validation et de l'amendement des informations</i>	138
VIII. 3. 2. <i>La concertation autour du choix des règles d'occupation des sols</i>	140
VIII. 4. LES APPRENTISSAGES COLLECTIFS	142
VIII. 4. 1. <i>La capitalisation des expériences</i>	142
VIII. 4. 2. <i>La formation et l'information des acteurs de base</i>	144
VIII. 5. LES CONTRAINTES DU POAS	145
VIII. 5. 1. <i>Une appropriation encore timide du POAS par les OP.</i>	146
VIII. 5. 2. <i>Les interférences de la politique</i>	147
CHAPITRE IX : LES DYNAMIQUES INDUITES PAR LE POAS : CHANGEMENT SOCIAL ET RECOMPOSITION DU LIEN SOCIAL	149
IX. 1. LA RECOMPOSITION DU LIEN SOCIAL	150
IX. 1. 1. <i>La négociation sociale</i>	151
IX. 1. 1. 1. <i>L'accès aux instances de prise de décision</i>	152
IX. 1. 1. 2. <i>L'identification des espaces de participation</i>	153
IX. 1. 2. <i>La régulation sociale</i>	154
IX. 1. 2. 1. <i>La production des règles de fonctionnement de la société locale</i>	156
IX. 1. 2. 2. <i>La réduction des conflits locaux</i>	158
IX. 1. 2. 3. <i>La modification des rapports de pouvoir</i>	159
IX. 2. LES ELEMENTS DU CHANGEMENT SOCIAL	160
IX. 2. 1. <i>L'introduction des innovations et la redécouverte des valeurs locales</i>	161
IX. 2. 2. <i>Le renforcement de l'autonomie des OP</i>	162
IX. 2. 3. <i>La valorisation de la communication sociale</i>	163
CONCLUSION	165
BIBLIOGRAPHIE	168
TABLE DES MATIERES	173

ANNEXES

GUIDE D'ENTRETIEN A L'INTENTION DES CHEFS DE VILLAGE ET NOTABLES

1. Historique
2. Organisation sociale
3. Composition de la population
4. La parenté
5. La régulation sociale
6. Rapport avec les élus locaux
7. Rapport avec les OP
8. Perception des décisions prises dans le cadre de la décentralisation
9. Perception du nouveau rôle dévolu aux chefs de village

GUIDE D'ENTRETIEN A L'INTENTION DES AGENTS DE DEVELOPPEMENT

1. Conception du Plan de Développement Local et de l'appui
2. Conception du rôle des OP
3. Logiques de Gestion de la Communauté Rurale
4. Problèmes
5. Perspectives d'avenir